



Financement agricole Canada

L'industrie agricole et agroalimentaire a besoin de nous tous

RAPPORT ANNUEL 2024-2025



Table des matières

MATIÈRES

Message de la présidente-directrice générale	4
Message de la présidente du Conseil d'administration	6
Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	7
Profil de la société	9
Rôle d'intérêt public	12
Faits saillants de 2024-2025	19
Gouvernance d'entreprise	20
Conseil d'administration	25
Équipe de gestion d'entreprise	25
États financiers	78
Glossaire	128
Bureaux de FAC	130

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion	26
Aperçu de la stratégie d'entreprise 2024-2025 et résultats	26
Stratégie d'entreprise pour 2025-2026	46
Renforcer nos principes d'entreprise responsable	48
Environnement économique	54
Survol de l'industrie agricole	55
Résultats financiers et principales mesures utilisées	57
Situation financière	67
Rendement par rapport au plan	70
Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR)	72
Gestion du risque d'entreprise	73
Survol de l'information relative aux changements climatiques et à la nature	76



Message de la présidente-directrice générale

Un an après avoir adopté sa nouvelle stratégie d'entreprise, FAC continue sur sa lancée alors qu'elle s'affaire à la mettre en œuvre dans toute la société. L'industrie agricole et agroalimentaire est à l'avant-garde d'une occasion unique, soit celle de contribuer à relever certains des défis les plus urgents auxquels le monde fait face. Entre-temps, l'industrie est confrontée à des défis changeants — pressions économiques, perturbations commerciales, risques climatiques et évolution de la demande des consommateurs. Nous restons déterminés à soutenir la résilience du secteur et sa réussite à long terme.

Notre engagement à servir les producteurs agricoles, les transformateurs alimentaires et les agroentreprises n'a jamais été aussi fort. La croissance du portefeuille continue de dépasser les attentes, ce qui témoigne de la confiance dans notre capacité à assurer la stabilité financière et à offrir des occasions d'investissements. Les améliorations des processus, comme l'automatisation de l'évaluation du crédit, permettent à nos employés de mieux servir nos clients. Parallèlement, FAC élargit ses solutions de capital et aide ainsi les entreprises à développer leurs activités, à trouver de nouveaux débouchés et à investir dans leur productivité.

La présence de FAC dans les secteurs de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ne cesse de croître. Par exemple, au cours de l'année écoulée, plus de **566** nouveaux clients du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont choisi de faire affaire avec FAC, ce qui explique la demande accrue

pour des solutions de capital et de services consultatifs adaptés aux besoins des transformateurs alimentaires, des fournisseurs et des autres entreprises de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire. En 2024-2025, les exploitants agricoles, les fabricants de produits alimentaires et les agroentrepreneurs partout au Canada ont dû composer avec d'importants événements météorologiques, une hausse des taux d'intérêt et des perturbations commerciales, tout en continuant à gérer leurs exploitations avec brio et en faisant preuve d'une incroyable résilience.

Cette année, FAC a lancé son programme d'investissements directs, élargissant ainsi ses options en matière de solutions de capital afin d'accroître le soutien aux entreprises agricoles et agroalimentaires canadiennes, ce qui favorise l'innovation dans l'ensemble de l'industrie – innovation qui permet de réduire les coûts, d'augmenter la production et de créer encore plus de valeur pour les entreprises. Grâce à ces investissements, la prochaine génération d'agriculteurs, de transformateurs et de dirigeants d'agroentreprises pourra continuer à renforcer la position du Canada en tant que chef de file mondial.

Les logiciels AgExpert constituent un élément clé du soutien apporté par FAC en faveur de la productivité et de l'innovation. Cette année, le nombre d'utilisateurs d'AgExpert a dépassé la barre des **25 000**, et la plateforme prend désormais en charge la gestion de plus de **6,39** millions d'acres de terres agricoles. Le nouveau modèle de durabilité d'AgExpert est maintenant fonctionnel et permet aux

producteurs d'effectuer le suivi de la séquestration du carbone et des émissions connexes; il s'agit d'une étape importante vers la prise de décisions fondées sur les données. Cette année, FAC a déposé la toute première demande de brevet pour ce logiciel, renforçant ainsi son rôle dans l'avancement de l'innovation dans l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.

Parallèlement, l'initiative des fermes d'innovation, qui vise à mettre à l'essai et à faire la démonstration de nouvelles technologies agricoles favorisant l'efficacité et la gérance de l'environnement, prend de l'ampleur; elle réunit désormais **quatre** fermes d'innovation partenaires, dont **six** exploitations agricoles réparties dans **quatre** provinces, totalisant **13 000 acres**. La participation aux programmes d'incitatifs aux pratiques durables de FAC a augmenté de **27 %**, et de nouvelles collaborations ont vu le jour, notamment avec PepsiCo Canada et Starbucks Canada. En outre, nous avons investi **8,75 millions de dollars** dans la recherche et l'innovation en matière de sélection végétale, afin de soutenir l'innovation et la viabilité à long terme du secteur agroalimentaire canadien.

L'engagement de FAC à l'égard de l'agriculture et de l'agroalimentaire va au-delà des solutions de capital et de l'innovation; il englobe également le renforcement de la sécurité alimentaire et le soutien des collectivités rurales. Cette année, grâce à la mobilisation de l'industrie, En campagne contre la faim a permis de fournir pas moins de **514 millions de repas** aux organismes d'aide alimentaire dans les collectivités situées d'un bout à l'autre du Canada. FAC a aussi multiplié ses efforts en

matière de sécurité alimentaire en versant **200 000 dollars** à des programmes alimentaires en milieu scolaire et en concluant de nouveaux partenariats axés sur la récupération alimentaire.

Par ailleurs, le soutien au secteur agricole et agroalimentaire autochtone demeure une priorité. FAC en est à la troisième année de son engagement à verser **1 million de dollars par année** au Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones, afin de garantir l'accès des producteurs autochtones aux ressources, au partage de connaissances et au soutien dont ils ont besoin pour faire croître leurs entreprises.

Cette année, FAC a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise, qui vise à renforcer la résilience du secteur, à faire progresser l'innovation et à multiplier les solutions de capital. À mesure que nous avançons, une vision audacieuse et à long terme façonnera la manière dont nous soutenons nos clients et contribuons à l'avenir de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Une croissance axée sur le client, des solutions innovantes et une collaboration étroite avec l'industrie resteront au cœur de notre approche.

Je ne saurais terminer ce message sur l'année écoulée sans parler des perturbations commerciales auxquelles sont confrontés les producteurs agricoles et agroalimentaires canadiens, perturbations qui se poursuivront vraisemblablement au cours de la prochaine année. Nous savons que les tarifs douaniers menacent la rentabilité de notre industrie, de nos clients et de nos collectivités. Nous sommes prêts à soutenir cette industrie contre

vents et marées et avons mis en place un programme de soutien à la clientèle en cas de perturbations commerciales pour aider l'industrie à braver la tempête. Cette situation continuera d'évoluer tout au long du prochain exercice, et notre réponse suivra en conséquence, en veillant à fournir le *bon* soutien au *bon* moment.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à nos employés, à nos clients et à nos partenaires de l'industrie pour leur engagement permanent en faveur de la réussite de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. La force de ce secteur réside dans sa capacité d'adaptation et, à mesure que nous avançons, nous savons que le succès dépendra de la collaboration de tous.

En adoptant une approche d'équipe pour le Canada, nous pouvons veiller à ce que l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne demeure concurrentielle, résiliente et prête à relever les défis à venir. FAC reste engagée à soutenir les personnes qui produisent, transforment et fournissent des aliments à la population canadienne et au monde entier.

Salutations distinguées,



Justine Hendricks,
présidente-directrice générale
Financement agricole Canada



Message de la présidente du Conseil d'administration

Lorsque nous faisons le bilan de l'année écoulée, il apparaît clairement que la nouvelle stratégie de FAC, officiellement lancée au début de 2024, donne déjà des résultats concrets, tandis que la transformation en cours renforce la capacité de FAC à servir le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Alors que le secteur doit composer avec une conjoncture économique changeante, une dynamique commerciale en pleine évolution et des contraintes climatiques accrues, FAC demeure un partenaire de confiance pour les producteurs agricoles, les transformateurs alimentaires et les agroentreprises en leur offrant une stabilité financière, des conseils stratégiques et des solutions novatrices pour les aider à s'adapter et à prospérer.

Malgré tout cela, les employés et les dirigeants de FAC sont restés fidèles à leur engagement en faveur de la réussite de l'industrie. Au nom du Conseil d'administration, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance pour leur dévouement, leur résilience et leur passion pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le rôle du Conseil d'administration est d'orienter la vision à long terme de FAC, en assurant sa solidité financière et son alignement stratégique, à mesure que l'organisation évolue pour répondre aux besoins changeants de ses clients et suivre le rythme de l'industrie.

Au cours de la dernière année, FAC a élargi ses partenariats et ses investissements, renforçant ainsi ses efforts pour attirer de nouveaux acteurs financiers et stratégiques. Les investissements dans la recherche et les

programmes de sélection accélérée façonneront l'avenir de la production alimentaire, en aidant les producteurs et les fabricants de produits alimentaires à adopter des pratiques innovantes et durables. En utilisant les dernières avancées scientifiques pour améliorer les caractéristiques génétiques des cultures et du bétail, ce sont la résilience, la productivité et la sécurité alimentaire qui en bénéficient.

Le secteur agricole et agroalimentaire s'est mobilisé dans le cadre de l'initiative En campagne contre la faim en faisant un don incroyable de **514 millions de repas** à des organismes d'aide alimentaire partout au Canada, soit plus du triple de l'objectif fixé pour cette année. Ce succès témoigne de l'engagement commun du secteur à atténuer l'insécurité alimentaire au Canada. FAC est fière de contribuer à cet effort collectif en appuyant des partenariats qui ont des retombées durables dans les collectivités partout au pays.

En ce qui concerne l'avenir, le Conseil d'administration continue de veiller à ce que FAC demeure à l'avant-garde du financement agricole et de l'innovation. L'équipe de direction de FAC met en œuvre une stratégie qui, selon le Conseil d'administration, renforcera la résilience du secteur et fera progresser les efforts en matière de durabilité, ce qui contribuera à façonner l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Tous les membres du Conseil d'administration et moi-même avons pleinement confiance en la capacité de l'équipe de FAC de continuer à faire avancer cette vision.

Merci à toute l'équipe de FAC d'avoir contribué à une autre année de progrès et de réalisations. Vos efforts permettent à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne de demeurer forte, compétitive et prête à relever les défis et à saisir les occasions de demain. Je tiens également à remercier mes collègues au sein du Conseil d'administration pour leur leadership et les conseils qu'ils ont prodigués pour soutenir la réussite et la vision à long terme de FAC.

Salutations distinguées,

Jane Halford
Présidente du Conseil d'administration
Financement agricole Canada



Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est un pilier de notre économie et de nos communautés. En 2024, l'industrie agricole et agroalimentaire a apporté une contribution de 150 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada et a exporté pour près de 100 milliards de dollars de produits, ce qui témoigne de la demande croissante au pays et à l'étranger pour ses produits. Les producteurs agricoles, les transformateurs alimentaires et les agroentreprises jouent un rôle essentiel dans l'alimentation des Canadiens et des marchés mondiaux, et le gouvernement du Canada reste déterminé à faire en sorte qu'ils bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour réussir.

Financement agricole Canada (FAC) demeure un partenaire clé dans la concrétisation de cette vision en aidant les producteurs, les transformateurs alimentaires et les agroentreprises à relever les défis économiques et à saisir de nouveaux débouchés. Cette année, l'industrie agricole et agroalimentaire s'est mobilisée dans le cadre d'En campagne contre la faim pour produire un impact extraordinaire : 514 millions de repas ont été fournis à des organismes d'aide alimentaire d'un bout à l'autre du Canada. Cette réussite souligne l'engagement collectif de l'industrie à réduire l'insécurité alimentaire, et FAC joue un rôle de soutien à cet égard en facilitant les partenariats et en élargissant l'accès aux aliments dans les collectivités à l'échelle nationale.

Le Canada est un chef de file mondial sur le plan de l'innovation et de l'agriculture durable. Les producteurs agricoles et les transformateurs alimentaires partout au pays s'adaptent aux nouveaux défis environnementaux tout en continuant à nourrir une population croissante. Le gouvernement continuera à travailler aux côtés de FAC et des partenaires de l'industrie afin d'aider les agriculteurs à améliorer leurs pratiques en matière de durabilité et d'efficacité.

FAC stimule aussi la croissance économique à long terme grâce aux investissements. En 2024, la société a affecté 500 millions de dollars à des

investissements financés par le capital excédentaire conservé pour faciliter une expansion de 4,4 milliards de dollars des activités de financement, afin que les producteurs, les transformateurs alimentaires et les agroentreprises disposent des ressources nécessaires pour innover et croître.

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est un chef de file sur les marchés internationaux, et ce, même si les entreprises de la chaîne d'approvisionnement sont confrontées à des dynamiques commerciales changeantes. Le gouvernement reste déterminé à aider les producteurs à relever ces défis et à faire en sorte qu'ils disposent des outils nécessaires pour demeurer concurrentiels.

FAC joue un rôle essentiel dans le maintien de la compétitivité des agriculteurs, des transformateurs alimentaires et des agroentreprises du Canada en investissant dans des projets novateurs qui améliorent la productivité et la diversification des marchés. Ces investissements contribuent à positionner le Canada comme un chef de file mondial de la production alimentaire durable et de haute qualité.

FAC demeure un partenaire important dans le soutien des groupes sous-représentés de l'industrie agricole, y compris les communautés autochtones, les femmes et les jeunes producteurs, en veillant à ce qu'ils aient accès aux ressources et aux débouchés nécessaires pour réussir. En outre, FAC verse chaque année des fonds à des initiatives caritatives qui renforcent l'industrie agricole et agroalimentaire et soutiennent les collectivités rurales partout au pays.

Il est essentiel d'investir dans la prochaine génération de producteurs pour assurer la sécurité alimentaire à long terme du Canada. FAC a créé des programmes innovateurs destinés aux jeunes agriculteurs, dont des ressources pédagogiques, des groupes de pairs, des ateliers de maître, des outils de gestion et des services consultatifs en matière de transfert.

FAC prend aussi des mesures concrètes pour soutenir la santé mentale dans l'industrie agricole et agroalimentaire. En collaboration avec le Centre canadien pour le bien-être agricole, FAC a participé au lancement de la nouvelle ligne d'écoute du Réseau national pour le bien-être des agriculteurs, qui permet aux producteurs et à leur famille d'avoir accès à du soutien en matière de santé mentale et de gestion de crise lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Le gouvernement continuera à travailler aux côtés de FAC pour veiller à ce que l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne reste forte, résiliente et durable. À mesure que l'industrie évolue, la direction et les employés de FAC continueront à jouer un rôle crucial en soutenant les producteurs, les agroentreprises et les transformateurs alimentaires partout au pays.

Le gouvernement du Canada est fier de soutenir le travail de FAC en matière de financement, de durabilité et d'innovation, afin que les producteurs agricoles et agroalimentaires disposent des outils dont ils ont besoin pour réussir aujourd'hui et demain.

Salutations distinguées,

Heath MacDonald
Ministre de l'Agriculture et
de l'Agroalimentaire du Canada





Profil de la société

Financement agricole Canada (FAC)
est entièrement dédiée à l'industrie agricole
et agroalimentaire canadienne.

Nous offrons des solutions de capital et autres à **103 781** clients tout au long de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire d'un océan à l'autre. Notre équipe compte plus de **2 500** employés dévoués et passionnés par leur travail qui possèdent une expertise professionnelle en agriculture, en finance, en économie et dans d'autres domaines.



Outre l'offre de solutions de capital, nous diffusons des connaissances en matière de gestion d'entreprise et offrons de la formation à ce sujet à nos clients et à l'industrie. Nos logiciels de gestion d'entreprise et de comptabilité AgExpert ont été conçus pour aider les producteurs agricoles canadiens dans chaque province et chaque secteur de l'agriculture.

En plus de nos propres produits et services, nous soutenons des partenaires qui proposent des programmes, des services de mentorat et des ressources qui favorisent l'innovation et débouchent sur l'adoption de nouvelles technologies. Par ailleurs, nous proposons des solutions très souples autres que du financement traditionnel reposant sur des garanties de premier rang. Notre stratégie élargie relative aux investissements comprend un nouveau programme d'investissements directs ainsi qu'une équipe qui se consacre au financement destiné aux Autochtones. Grâce à cette gamme élargie de solutions de capital, nous collaborons directement avec des entreprises, d'autres investisseurs, des gestionnaires de fonds et des acteurs de l'industrie pour soutenir le nombre croissant d'entreprises innovatrices et l'éventail diversifié d'entrepreneurs dans l'ensemble de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.

Depuis plus de 65 ans, nous sommes à l'écoute de nos clients et nous adaptons continuellement nos produits et nos services à leurs besoins particuliers et en constante évolution. L'industrie agricole et agroalimentaire est de plus en plus complexe, internationale et diversifiée et requiert énormément de capitaux. Par conséquent, notre équipe s'est engagée à suivre le rythme du changement par le biais de l'amélioration continue.

Dotée d'un portefeuille de **55,5 milliards** de dollars, FAC sert l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, peu importe le cycle économique. Ses clients du secteur de la production primaire sont au cœur des activités de FAC et représentent **82,3 %** de son portefeuille de prêts, tandis que ses clients de l'agroalimentaire représentent une part grandissante et essentielle de ses activités.



Historique

FAC est une société d'État fédérale qui rend compte aux Canadiennes et Canadiens ainsi qu'au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Notre siège social se trouve à Regina, en Saskatchewan, et est l'un des **101 bureaux** répartis dans tout le pays, la plupart étant situés dans des régions rurales du Canada.

Les origines de FAC remontent à 1929, lorsque la Commission du prêt agricole canadien (CPAC) est créée pour fournir du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs. En 1959, la *Loi sur le crédit agricole* est adoptée, et la Société du crédit agricole voit le jour à titre de société d'État pour prendre la relève de la CPAC.

En 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* donne à la société un mandat élargi. Outre le financement offert aux particuliers pratiquant l'agriculture, nous avons commencé à fournir du financement à des exploitations et des sociétés agricoles de plus grande envergure.

L'adoption de la *Loi sur le Financement agricole Canada*, en 2001, permet à la société d'offrir aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires une gamme encore plus vaste de services financiers et de gestion d'entreprise, dont du financement pour des investissements directs, des événements d'apprentissage et des services d'information.



Valeurs d'entreprise

Nos valeurs d'entreprise décrivent la manière dont nous travaillons au profit des clients et aidons les employés à réaliser leur potentiel.

Nous formons une seule équipe

Nous travaillons en synergie pour offrir des services adaptés aux besoins des clients et concevoir des solutions qui profitent à l'industrie.

Nous agissons avec intégrité

Nous agissons de façon éthique et honnête, et traitons nos clients, nos collègues et les intervenants avec respect.

Nous incarnons l'excellence

Nous avons pris un engagement commun en matière de rendement élevé, de responsabilisation et d'efficacité à l'égard de nous-mêmes et de nos clients.

Vision

Notre vision guide nos pratiques commerciales ainsi que la manière dont nous servons nos clients et appuyons l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant des produits financiers, des services et des connaissances adaptés aux exploitations agricoles et aux agroentreprises.

Nos clients font la promotion de FAC et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle. Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale, et nous sommes une société financièrement solide et stable. Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés, et nous investissons considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information au sujet de FAC, consultez les sites Web suivants :

[!\[\]\(a73c1962d20a39dd8fd6a060ae69693f_img.jpg\) Histoire de la société](#) [!\[\]\(97482c065abc51810383a5e621666034_img.jpg\) Profil de la société](#)

Rôle d'intérêt public

« La Société [Financement agricole Canada] a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la Société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales. »

– LOI SUR FINANCEMENT AGRICOLE CANADA







FAC a pour mandat de soutenir l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Nous accomplissons notre mandat en aidant l'industrie à prospérer en tant que chef de file mondial de la sécurité alimentaire et de la production alimentaire durable en fournissant les bons outils au bon moment. Notre engagement consiste à stimuler l'innovation et à être un catalyseur de la création de valeur dans l'écosystème. Outre nos activités principales, nous remplissons notre mandat de la manière suivante :

- en favorisant l'innovation et en suscitant des occasions d'affaires pour les groupes sous-représentés dans l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada;
- en offrant des produits qui facilitent les transferts intergénérationnels ainsi que l'entrée des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs dans l'industrie;
- en établissant des partenariats avec les clients et l'industrie pour renforcer durablement la résilience et stimuler la productivité.

FAC se consacre chaque jour à servir l'industrie agricole et agroalimentaire. Nous travaillons, innovons et résolvons des problèmes aux côtés de nos clients dans les périodes de prospérité et d'adversité, et nous fournissons en permanence du soutien, des solutions et des programmes sur mesure.



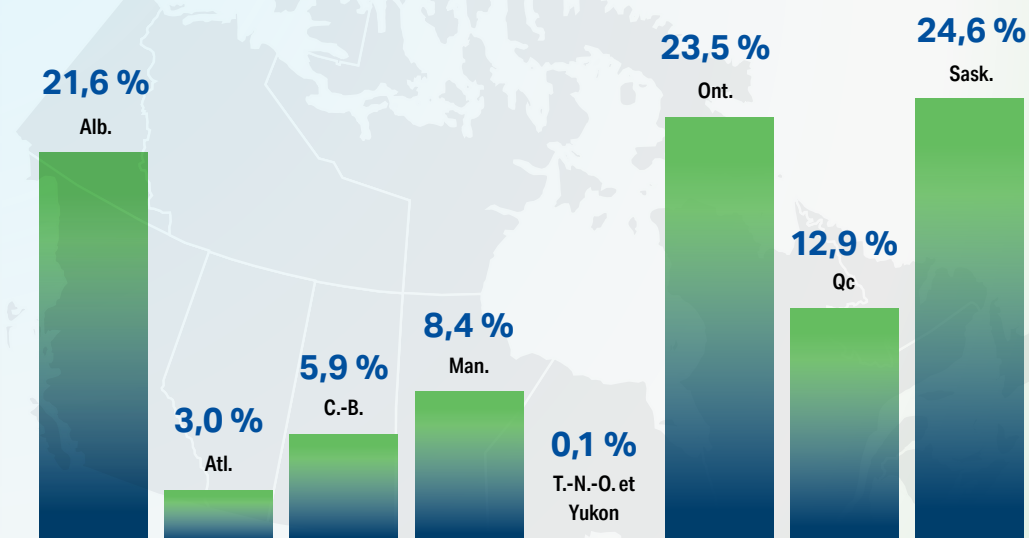
Notre portefeuille

FAC s'est engagée à soutenir l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne en prenant des risques calculés pour stimuler la croissance et l'innovation. Notre stratégie vise à positionner le Canada comme un chef de file de la production alimentaire durable en favorisant l'innovation et en rehaussant la réputation du Canada sur la scène mondiale. Cela nécessite de prendre de manière proactive des risques plus calculés pour s'assurer que les clients, y compris ceux qui sont sous-représentés, ont accès au capital dont ils ont besoin. Notre approche face au risque reflète également notre rôle de catalyseur des investissements dans le secteur, aux côtés d'autres institutions financières, afin d'apporter un soutien concret et flexible à l'industrie.

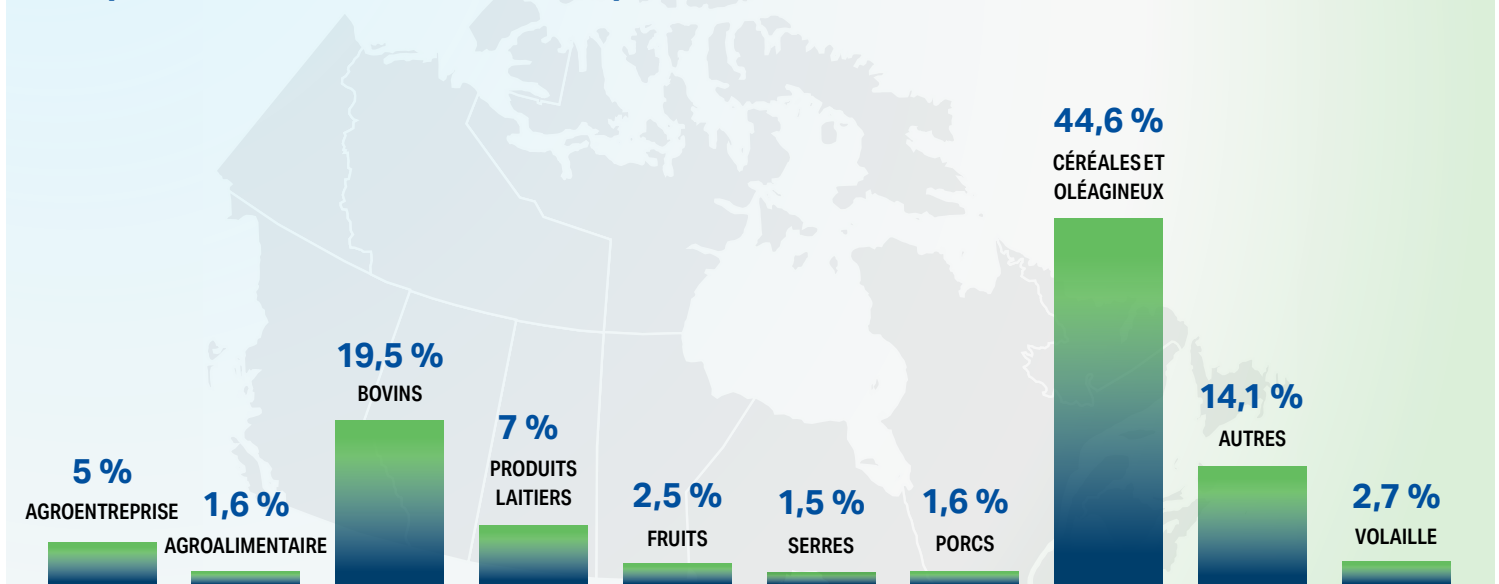
Entièrement dédiée à l'agriculture et à l'agroalimentaire au Canada, FAC possède un portefeuille diversifié qui englobe un large éventail de clients et de solutions de capital. Nous offrons des solutions de capital dans les secteurs de la production primaire, de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire à l'échelle nationale. Nous maintenons une présence notable et constante dans les régions rurales du Canada, tout en augmentant notre soutien aux entreprises agricoles et agroalimentaires dans les centres urbains.



Répartition de la clientèle par province



Répartition de la clientèle par secteur d'activité



Nous donnons accès à du capital

L'accès au capital permet aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires d'adopter des pratiques et des modèles d'affaires innovateurs qui les aident à :

- maintenir ou développer leurs activités;
- financer les achats d'intrants et d'équipement;
- abaisser leurs coûts de production;
- accroître leur productivité;
- mettre au point de nouveaux produits;
- adopter de nouvelles technologies;
- saisir des débouchés sur de nouveaux marchés.

Les producteurs et les agroentrepreneurs disposent d'un éventail de solutions de capital. Nous nouons des partenariats avec des institutions financières canadiennes, des institutions financières autochtones et des coopératives de crédit afin de fournir des produits, des services et des solutions client qui aident les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants agroalimentaires. Outre le financement reposant sur des garanties de premier rang, nous offrons une gamme complète de solutions de capital par l'intermédiaire de FAC Capital, y compris l'investissement dans des fonds et des investissements directs dans le capital-actions. Ces options d'investissements

garantissent l'accès des entreprises innovatrices et des divers entrepreneurs de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne à des solutions de capital de substitution, à une expertise en affaires, à du mentorat et à des services de soutien à l'écosystème.

Nous aidons nos clients à faire avancer leur entreprise

Nous nous engageons aussi à soutenir nos clients en leur offrant des produits et des services non financiers et en diffusant des connaissances. Notre objectif est de contribuer à renforcer leurs capacités de gestion d'entreprise, à améliorer leur santé financière et à veiller à ce qu'ils aient accès aux outils et aux connaissances nécessaires pour prospérer.

Gestion d'entreprise

Nous croyons qu'une saine gestion financière est essentielle à la prospérité de toute exploitation. Pour aider les producteurs à améliorer leurs capacités de gestion d'entreprise, nous leur proposons des événements d'apprentissage virtuels, des outils multimédias, des publications et d'autres ressources. Les producteurs de tous les âges et de tous les secteurs d'activité ont accès à nos ressources, et ce, gratuitement.

Événements et outils

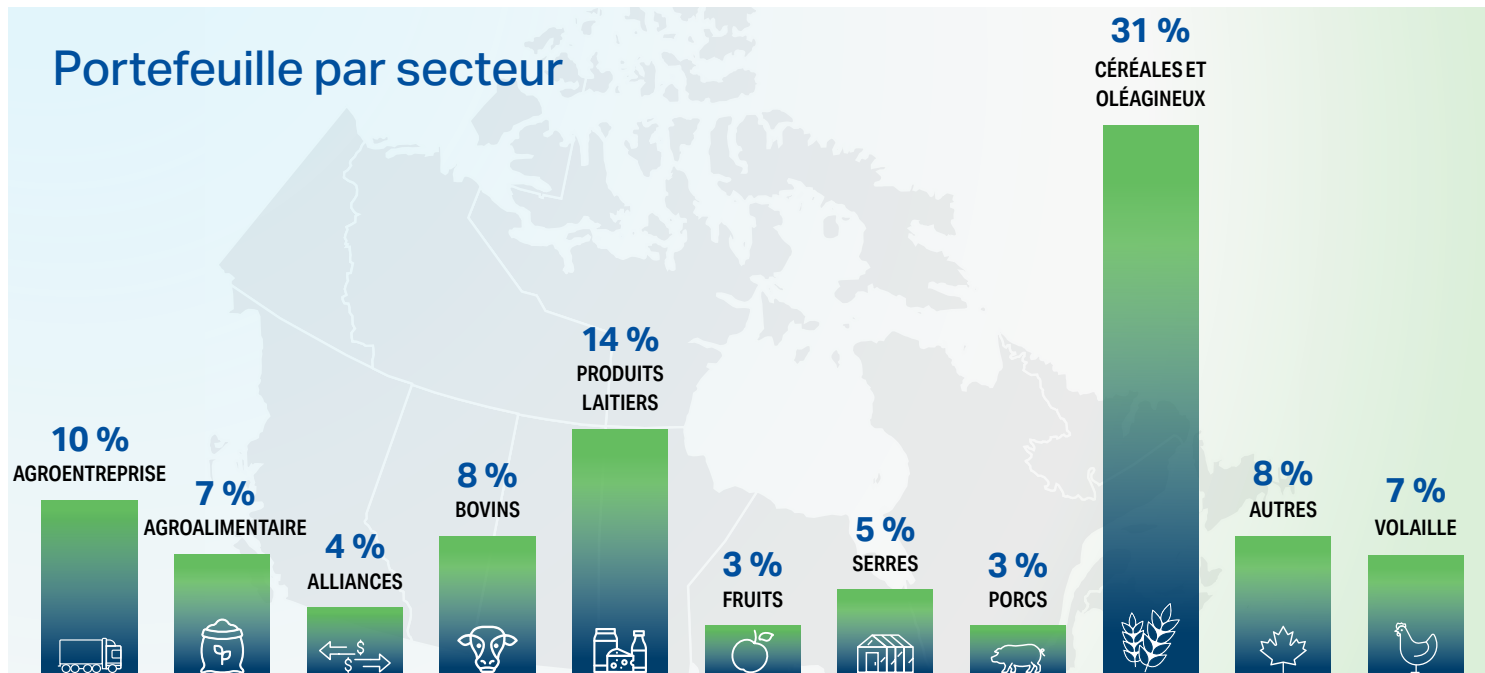
Les événements que nous organisons réunissent des conférenciers inspirants et

avisés qui proposent de nouvelles façons d'envisager l'agriculture et l'agroalimentaire. Tout au long de l'année, nous avons organisé plusieurs événements, notamment les Sommets de la relève agricole, les Perspectives économiques de FAC, les Sommets des femmes entrepreneures, ainsi que des ateliers sur le transfert et la planification d'entreprise. L'approche de FAC en matière d'événements et de parrainages vise à renforcer l'inclusion, l'accessibilité et la sensibilisation culturelle tout en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins des peuples autochtones, des jeunes agriculteurs et des entrepreneures.

AgExpert, notre logiciel de comptabilité et de gestion d'entreprise, comprend des outils infonuagiques qui améliorent la capacité de nos clients à gérer leur entreprise, à répondre aux demandes des consommateurs et à numériser leurs données agricoles. Fournir ces outils est important pour FAC, car nous savons que ceux qui numérisent leurs données agricoles deviennent de meilleurs gestionnaires d'exploitations agricoles, ce qui contribue à accroître leur rentabilité. Le modèle de durabilité d'AgExpert de FAC permet aux agriculteurs d'exploiter leurs données existantes pour estimer la séquestration du carbone et les émissions de gaz à effet de serre de leur exploitation agricole. Cette année, FAC a déposé sa toute première demande de brevet pour l'outil.

Par ailleurs, nous avons mis en place une ligne téléphonique d'aide en santé mentale et proposé d'autres ressources sur notre site Web afin d'aider les clients et les employés à

Portefeuille par secteur



prendre soin de leur famille et d'eux-mêmes lorsqu'ils ont besoin d'un soutien adapté au milieu rural. Ces ressources contribuent à éliminer la stigmatisation liée à la santé mentale et ont un impact positif sur le bien-être de la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire.

Nous avons aussi lancé Cap sur la gestion financière agricole, une série de trois cours en ligne gratuits conçus pour aider les producteurs à renforcer leurs capacités de base en matière de gestion financière.

Depuis 2018, l'équipe des Services consultatifs de FAC aide les familles d'agriculteurs à voir plus clair, à établir leurs objectifs et à déterminer les prochaines étapes de leur démarche de transfert. Sur la base des commentaires et des besoins des clients, nous avons produit et proposé des informations et des ressources sur la planification testamentaire et successorale afin d'aider les producteurs à planifier avec succès l'avenir de leur exploitation. Nous avons aussi proposé une série de webinaires avec un expert en patrimoine intergénérationnel qui a abordé les questions de planification testamentaire et successorale propres aux agriculteurs.

Outre les centaines de missions de consultation effectuées l'an dernier, nous avons élargi notre offre de services consultatifs en partenariat avec IC Canada afin de soutenir les personnes qui cherchent à faire progresser leurs efforts en matière de durabilité. Les participants bénéficient d'un soutien pratique, d'informations exploitables, de conseils en matière de conformité et

d'orientations visant à réduire les risques et à accroître la rentabilité, le tout adapté à leurs activités. Les personnes qui ne sont pas prêtes à s'engager pleinement dans une démarche vers la durabilité peuvent se prévaloir d'une évaluation de cinq heures en matière de durabilité, dont les coûts sont partagés avec FAC, qui les initie à l'importance de la durabilité.

Prochaine génération

La génération montante d'entrepreneurs, d'innovateurs et de chefs d'entreprise agricoles et agroalimentaires a un rôle à jouer dans la croissance et le succès continu de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. C'est avec fierté que FAC appuie ces personnes enthousiastes et travaillantes en leur offrant des produits et des services adaptés à leurs besoins, comme les prêts Démarrage, Transfert, Jeune agriculteur, Jeune entrepreneur et le financement aux entreprises agricoles dans et à l'extérieur des réserves.

Notre objectif est d'aider les membres de la prochaine génération à :

- s'établir dans l'industrie, en particulier les jeunes agriculteurs, les femmes, les Autochtones et d'autres groupes sous-représentés;
- mener à bien le transfert intergénérationnel d'exploitations;
- accéder à des connaissances précieuses;
- faire croître leur entreprise.

Nous appuyons les objectifs du gouvernement du Canada en matière de politiques publiques au moyen d'une collaboration et d'un dialogue cohérents et continus avec les ministères et organismes gouvernementaux

Pour soutenir l'innovation, les objectifs en matière de politiques, les investissements directs à l'étranger et l'accès aux marchés internationaux pour les producteurs primaires, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires canadiens, FAC collabore avec divers partenaires, dont les suivants :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Exportation et développement Canada (EDC)
- Banque de développement du Canada (BDC)
- Affaires mondiales Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Services aux Autochtones Canada (SAC)
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Nos employés collaborent avec leurs homologues à Agriculture et Agroalimentaire Canada sur de nombreux sujets importants pour l'industrie agricole, notamment l'élaboration de renseignements au sujet de la valeur des terres agricoles, des prix des produits agricoles, des taux d'intérêt et des perturbations commerciales, ainsi que la mise au point d'outils permettant aux agriculteurs de faire connaître leur parcours en matière de durabilité.

Nous sommes engagés à l'égard de la réussite à long terme du secteur agricole, de l'innovation et de la croissance inclusive

Grâce à la solidité de notre situation financière, nous offrons des produits et des services innovateurs centrés sur les besoins de l'industrie. Nous soutenons nos clients, quel que soit le cycle économique, et nous nous engageons à faire en sorte que les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires profitent d'un choix sur le marché.

Nous dirigeons aussi Vision FAC, un grand groupe consultatif de recherche sur l'agriculture et l'agroalimentaire qui compte plus de 3 900 membres actifs. Ce groupe consultatif est représentatif de l'industrie de l'agriculture primaire, y compris un éventail de secteurs et de provinces, et comprend une forte représentation des groupes sous-représentés. Les membres communiquent leurs idées et leurs opinions sur l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne et sur la manière dont FAC peut la servir. Ce groupe consultatif est un outil essentiel pour aider FAC à rester pertinente et influente sur le marché.

Nous exerçons nos activités de manière durable

Nous reconnaissons que les conditions environnementales et sociétales évoluent constamment, et nous évaluons et gérons les risques et les possibilités qui en découlent. Notre programme de développement durable repose sur quatre piliers afin d'avoir un effet encore plus grand sur l'industrie :

1. **Protéger l'environnement** – Nous proposons des solutions financières et non financières pour aider et encourager nos clients et nos partenaires de l'industrie à améliorer la capacité de l'industrie agricole

et agroalimentaire canadienne à utiliser et à protéger les ressources naturelles. Nous nous attachons à soutenir l'efficacité, la résilience et les pratiques d'adaptation ayant un effet positif sur la nature qui favorisent l'augmentation de la productivité et renforcent l'atténuation des risques.

2. **Promouvoir une industrie agroalimentaire canadienne résiliente** – FAC s'est engagée à présenter le Canada comme un chef de file mondial de la sécurité alimentaire en offrant des produits financiers et non financiers qui favorisent l'accroissement de la productivité. Afin de renforcer la résilience de l'industrie, nous travaillons avec des partenaires pour soutenir des initiatives en matière de santé mentale destinées aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires.

3. **Améliorer l'inclusion financière et sociale** – Nous aiderons le secteur et nos clients à prospérer en répondant aux besoins des groupes sous-représentés tels que les peuples autochtones, les femmes entrepreneures et les jeunes agriculteurs. Nous devons notamment :

- explorer l'intégration des principes de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACSP) lors de l'élaboration de programmes et de produits de prêt qui encouragent la participation des groupes sous-représentés;
- obtenir la certification au titre du programme d'Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA) du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA);
- soutenir le développement économique des Autochtones dans tous les aspects de nos activités, y compris en établissant des partenariats avec des institutions financières autochtones, en disposant d'une équipe dédiée au financement aux Autochtones et en recherchant délibérément des partenaires autochtones lors de l'acquisition de biens et de services.

4. **Nos principes d'entreprise responsable** – Nous nous engageons à agir avec intégrité, à maintenir des normes d'éthique élevées et à protéger les données. Il s'agit notamment de :

- veiller à ce que nos fournisseurs et leurs partenaires soient soumis à des normes de déontologie rigoureuses par le biais de notre *Code de déontologie des fournisseurs*;
- prendre des mesures diligentes pour réduire le risque de recours au travail forcé

et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement;

- libérer le plein potentiel de nos employés en créant un environnement inclusif et équitable, et en renforçant la mobilisation grâce à notre culture axée sur les objectifs et les valeurs;
- déployer des groupes de ressources pour les employés afin d'améliorer l'équité, la mobilisation et l'inclusion;
- améliorer et maintenir notre niveau de maturité sur le plan de la cybersécurité et notre programme de conformité en matière de protection des renseignements personnels.

Nous continuerons d'explorer de nouvelles possibilités de réaliser notre mandat tout en considérant les besoins particuliers des divers groupes qui composent l'industrie que nous servons.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information sur les programmes, les produits et les publications de FAC, consultez les sites Web suivants :

 [AgExpert](#)

 [Rapport Valeur des terres agricoles](#)

 [Vision FAC](#)

 [Événements d'apprentissage](#)

 [Publication sur la santé mentale](#)

 [Prêt Démarrage](#)

 [FAC Capital](#)

 [Entreprises agricoles et alimentaires autochtones](#)

 [Prêt Jeune agriculteur](#)

 [Mobilisation des intervenants](#)

 [Loi sur Financement agricole Canada](#)

Pour obtenir un résumé des résultats obtenus cette année, ainsi que des résultats escomptés, des indicateurs de rendement clés et des cibles, veuillez vous reporter à la section :

 [Aperçu de la stratégie d'entreprise 2024-2025 et résultats](#)

Faits saillants de 2024-2025



241

investissements dans
21 fonds, pour un
engagement de capital
total de **631,8 M\$**



170 M\$ en nouveaux
investissements directs



18,4 G\$

en prêts accordés à des
clients de l'Agri-production,
de l'Agroentreprise et de
l'agroalimentaire, et des Alliances



25 519

utilisateurs ont géré près de

6,39 millions d'acres
de terres à l'aide d'AgExpert



Soutien à **221**
entreprises grâce à
des programmes d'aide
à l'accélération



Investissements et dons à hauteur
de **8,75 M\$**
auprès d'établissements
d'enseignement supérieur
canadiens pour accélérer
la recherche et l'innovation



En collaboration avec
des collectivités et des
partenaires,

**514 millions
de repas**

amassés dans le cadre du programme
En campagne contre la faim



Octroi de
240 000 \$



à des organisations qui mènent
des projets axés sur la souveraineté
alimentaire des Autochtones

Engagement annuel de
3,1 M\$ en faveur de
l'innovation
et de la technologie agricole



Financement de
200 000 \$

accordé à des programmes
alimentaires en milieu scolaire

39 273
clients appartiennent à des
groupes sous-représentés
20 545 clients de moins de 40 ans,
880 clients autochtones,
24 986 femmes



1,4 G\$ de prêts
accordés à des clients
appartenant à des groupes
sous-représentés



Maintien

du statut Engagé dans
le cadre du programme d'Attestation
de partenariat en relations avec
les Autochtones (APRA)



190 clients ont bénéficié de
reports de paiements
totalisant

374,1 M\$

dans le cadre de programmes
de soutien à la clientèle



Dépôt de la première
demande de brevet pour le
modèle de durabilité d'AgExpert



675 paiements,
totalisant **1,1 M\$**
ont été versés aux clients pour
l'adoption de pratiques durables
et en faveur de la biodiversité



Compensation

des émissions
opérationnelles, des
émissions de portées 1 et 2,
ainsi que des émissions de
portée 3 relatives aux déplacements
par avion par l'achat de crédits de
carbone et de certificats verts



566 nouveaux clients
du secteur de l'agroentreprise
et de l'agroalimentaire



853 400 \$

investis dans des ressources
et des initiatives en matière
de santé mentale et de
mieux-être pour appuyer l'industrie



98,27 % des clients
du secteur
de l'agroentreprise et de
l'agroalimentaire étaient
des exploitants de petites et de
moyennes entreprises



892 consultations sur le transfert
d'entreprise agricole
par l'intermédiaire des
Services consultatifs
(156 consultations avec IC)



Offre d'une expérience client
exceptionnelle – Pointage
Net Promoter Score de **69**



Plus de
2 500 employés
répartis dans 101 bureaux
partout au Canada





Gouvernance d'entreprise

FAC est régie par la *Loi sur le financement agricole* Canada et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Comme d'autres sociétés d'État, FAC est aussi assujettie à des lois comme les suivantes :

- *Loi sur l'accès à l'information*
- *Loi canadienne sur l'accessibilité*
- *Loi canadienne anti-pourriel*
- *Loi canadienne sur les droits de la personne*
- *Code canadien du travail*
- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- *Loi sur l'évaluation d'impact*
- *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*
- *Loi sur les langues officielles*
- *Loi sur l'équité salariale*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*

FAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous rendons compte de nos activités au Parlement et aux Canadiennes et Canadiens par la publication de notre rapport annuel, du résumé de notre plan d'entreprise et de rapports financiers trimestriels.

Nous avons mis en place des rôles, des politiques et des procédures bien établis pour garantir la réalisation de nos objectifs stratégiques et maintenir l'accent sur la durabilité et la responsabilisation à tous les échelons, y compris au sein du Conseil d'administration, de ses comités, de nos comités de gestion et de nos équipes opérationnelles.

Conseil d'administration

Notre Conseil d'administration veille à ce que nos activités servent l'industrie et la population canadienne. Le Conseil d'administration est formé d'un maximum de douze membres, dont le président-directeur général de la société et le président du Conseil. Les membres du Conseil d'administration sont recommandés par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et nommés par le gouverneur en conseil. Tous les administrateurs sont indépendants de la direction de FAC, à l'exception du président-directeur général, qui est le seul membre de FAC. Les membres du Conseil d'administration cumulent diverses compétences et expériences dans l'ensemble des secteurs agricole, agroalimentaire et financier et reflètent la diversité.

Le Conseil d'administration veille à ce que FAC reste concentrée sur sa stratégie d'entreprise et remplisse son rôle d'intérêt public à l'égard de l'industrie et du Canada, comme le décrit la lettre de mandat de décembre 2022 adressée à la présidente Jane Halford.

Le Conseil d'administration assure un contrôle indépendant de la gestion et des activités de la société dans sept domaines principaux :

- l'intégrité (sur les plans juridique et éthique);
- la planification stratégique et la gestion du risque;
- la durabilité et notre cadre de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG);
- la communication et la diffusion publique de l'information financière;
- le perfectionnement des dirigeants et la planification de la relève;
- les relations et les communications avec le gouvernement;
- la gouvernance d'entreprise.

La haute direction de FAC soutient le Conseil d'administration dans ses efforts de surveillance, d'analyse et de prévision à l'égard de la société. L'Équipe de gestion d'entreprise, à l'exception des quatre vice-présidents, assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration. D'autres hauts dirigeants assistent régulièrement aux réunions du Conseil d'administration et collaborent avec lui afin de maintenir les relations entre le Conseil d'administration et la direction. À chaque réunion, il est également prévu que les membres du Conseil d'administration et de ses comités se rencontrent sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration suit une démarche officielle pour l'établissement des objectifs et l'évaluation du rendement du président-directeur général. Cette démarche est conforme au programme de gestion du rendement établi par le Bureau du Conseil privé. Le Conseil d'administration participe à des activités de formation et d'apprentissage continus afin d'approfondir ses connaissances sur des sujets nouveaux et pertinents. Cette année, il s'agissait notamment de formations officielles, de séminaires interactifs, d'ateliers et de discussions sur des sujets tels que le développement durable, le climat, la diversité, l'équité et l'inclusion.

Chaque année, le Conseil d'administration tient une assemblée publique pour rendre compte des activités de FAC et divulguer les résultats financiers de la société. La réunion d'août 2024 s'est déroulée virtuellement et un enregistrement est accessible sur le site Web public de FAC.

Code de déontologie, éthique et valeurs

À FAC, le maintien de normes d'éthique les plus rigoureuses est une priorité absolue. Dès leur nomination et chaque année de leur mandat, les administrateurs doivent signer une déclaration pour signifier qu'ils se conformeront au *Code de déontologie de FAC* et à la politique d'intégrité du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a établi un processus selon lequel toute infraction au *Code de déontologie* qui pourrait avoir été commise par le président-directeur général ou l'un de ses subordonnés directs doit être signalée directement au Conseil.

Sous-comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte quatre sous-comités : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance d'entreprise, le Comité des ressources humaines et le Comité de la gestion du risque. Les noms des membres de chacun des comités et leurs responsabilités sont précisés à la page suivante.

Comité d'audit

Le Comité d'audit surveille ce qui suit :

- résultats et rapports financiers, y compris les fonctions d'audit;
- contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière de FAC;
- conformité réglementaire;
- informations sur la durabilité.

Le comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance des affaires financières de FAC. Parmi ses responsabilités, le comité supervise et approuve les états et les rapports financiers trimestriels et annuels de FAC et surveille les dépenses d'investissement et les principales dépenses administratives au moyen du plan financier annuel. Le comité est aussi

chargé d'examiner les informations de FAC sur la durabilité (y compris les informations liées au climat) et de formuler des recommandations à cet égard au Conseil d'administration pour approbation.

En plus de tenir des réunions avec la direction, le comité rencontre régulièrement des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et des auditeurs internes de FAC, et ce, sans la présence des membres de la direction. Le Conseil d'administration a pris un engagement à l'égard de la transparence financière. Le BVG audite les états financiers de FAC chaque année et assiste à toutes les réunions du Comité d'audit. Le BVG effectue également un examen spécial au moins tous les dix ans; le dernier en date remonte à 2021. Les examens spéciaux ont pour objet de s'assurer que les mécanismes et les pratiques de FAC offrent une certitude raisonnable que ses actifs sont protégés, que ses ressources sont gérées de manière économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité.

Comité de gouvernance d'entreprise

Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les pratiques de gouvernance de la société et recommande des pratiques saines au Conseil d'administration. Notamment, il examine chaque année le nombre de comités du Conseil d'administration, leur structure et leur mandat. Le comité est aussi chargé de superviser les relations du Conseil d'administration et du président-directeur général avec le gouvernement, l'industrie et d'autres intervenants, ainsi que la répartition adéquate des responsabilités liées au développement durable et au climat entre les comités.

Il dresse aussi un portrait des compétences et de l'expérience de tous les administrateurs afin de formuler des recommandations au gouvernement à l'égard des domaines d'expertise recherchés chez les nouveaux administrateurs et est chargé de concevoir un processus d'évaluation régulière du rendement et de la formation continue des administrateurs.

Le comité surveille en outre le *Code de déontologie* et les politiques en matière d'éthique que doivent respecter les employés et les membres du Conseil d'administration.

Comité d'audit	Comité de gouvernance d'entreprise	Comité des ressources humaines	Comité de gestion du risque
Govert Verstralen	Sylvie Chagnon	Sylvie Cloutier	Michele Hengen
Jane Halford**	James Laws	Rita Achrekar	Rita Achrekar
James Laws	Michael Tees	Jane Halford**	Sylvie Chagnon
Michael Tees	Laura Donaldson*	Michele Hengen	Sylvie Cloutier
Bertha Campbell*		Bertha Campbell*	Govert Verstralen
Laura Donaldson*			

* Jusqu'au 31 janvier 2025 ** Depuis le 1^{er} février 2025

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines examine tous les principaux programmes des ressources humaines. Il est chargé de conseiller le Conseil d'administration sur les qualités et les compétences essentielles au poste de président-directeur général, et sur la façon d'évaluer le rendement de ce dernier. Il travaille aussi avec le président-directeur général à la détermination des objectifs annuels de ce dernier.

Il est chargé d'examiner la structure de rémunération, les régimes de retraite, les plans de relève et les programmes d'apprentissage des employés de la société ainsi que le programme d'avantages indirects des cadres supérieurs.

Comité de gestion du risque

Le Comité de gestion du risque aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion du risque. Il est chargé de surveiller le cadre de gestion du risque d'entreprise, le cadre ESG et le cadre relatif à la propension au risque qui favorisent une culture du risque empreinte d'intégrité et la gestion commune des risques à l'échelle de la société.

Le comité surveille les risques importants de la société, dont le risque financier, le risque stratégique, le risque opérationnel et le risque d'atteinte à la réputation. L'examen et la discussion des résultats des tests de tension de la direction, ainsi que la formulation de conseils sur l'incidence des risques associés aux enjeux stratégiques et émergents et aux nouveaux produits et services sont au cœur de ses fonctions.

Le comité prend connaissance des rapports d'examen des organismes de réglementation. Il veille aussi au respect des politiques de gestion des risques et contrôle l'efficacité des systèmes et des programmes.

Rémunération

Les administrateurs reçoivent une indemnité journalière et des honoraires annuels fixés par le gouverneur en conseil dans les Lignes directrices concernant la rémunération. Les administrateurs sont indemnisés pour toute dépense qu'ils engagent afin de s'acquitter de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et d'hébergement. Ils sont visés par une politique sur les frais de déplacement, qui est essentiellement la même que la politique sur les voyages et les dépenses applicable aux employés de FAC.

Rémunération, présence aux réunions et dépenses des membres du Conseil d'administration en 2024-2025						
Administrateur/ Administratrice	Honoraires annuels (A)	Indemnités journalières (B)	Rémunération totale (A et B)	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions de comité	Frais de déplacement et dépenses connexes
Rita Achrekar	6 200 \$	35 648 \$	41 848 \$	7/7	12/12	8 823 \$
Bertha Campbell	5 198 \$	20 613 \$	25 811 \$	5/5	9/9	9 740 \$
Sylvie Chagnon	7 200 \$	26 190 \$	33 390 \$	7/7	9/9	11 489 \$
Sylvie Cloutier	7 200 \$	24 493 \$	31 693 \$	7/7	10/12	11 285 \$
Laura Donaldson	5 198 \$	15 763 \$	20 961 \$	5/5	7/7	5 075 \$
Jane Halford	12 400 \$	35 163 \$	47 563 \$	7/7	18/21	8 301 \$
Michele Hengen	7 200 \$	25 705 \$	32 905 \$	7/7	12/12	8 823 \$
James Laws	6 200 \$	30 070 \$	36 270 \$	7/7	9/9	15 357 \$
Michael Tees	6 200 \$	18 188 \$	24 388 \$	6/7	7/9	18 265 \$
Govert Verstralen	7 200 \$	41 468 \$	48 668 \$	7/7	10/10	13 352 \$
Total	70 196 \$	273 301 \$	343 497 \$			110 510 \$*

Il y a eu 7 réunions du Conseil d'administration, 5 réunions du Comité d'audit 4 réunions du Comité de gouvernance d'entreprise, 7 réunions du Comité des ressources humaines et 5 réunions du Comité de gestion du risque.

* Contreparties de la fixation du carbone achetées pour tous les voyages par avion.

Équipe de gestion d'entreprise

Pour assurer la gestion efficace de ses activités, FAC a recruté une équipe de cadres dirigeants formée de professionnels à l'expérience et aux talents variés. Les membres de son Équipe de gestion d'entreprise sont reconnus comme des leaders dans leur profession respective et comme bénévoles actifs dans leur collectivité. Chacun est convaincu

qu'une culture axée sur une communication ouverte et sur la confiance favorise la mobilisation des employés qui nouent d'excellentes relations avec les clients. Cette équipe est composée de vice-présidents exécutifs (VPE) et de vice-présidents (VP). Les vice-présidents représentent les domaines clés de la stratégie de FAC et veillent à ce que les points de vue des groupes Relations avec les Autochtones, Durabilité, Audit interne et Services juridiques et secrétaire de la société soient discutés et intégrés dans le processus décisionnel.

L'Équipe de gestion d'entreprise est composée des membres suivants :

- Président-directeur général
- Vice-président exécutif, Stratégie et Impact
- Vice-président exécutif, Marketing et Affaires publiques
- Vice-président exécutif, Croissance et Innovation
- Vice-président exécutif, Agri-production
- Vice-président exécutif, Agroalimentaire, Alliances et FAC Capital
- Vice-président exécutif, Gestion du risque et Services juridiques
- Vice-président exécutif, Habilitation technologique
- Vice-président exécutif, Ressources humaines
- Vice-président exécutif, Finances
- Vice-président, Relations avec les Autochtones
- Vice-président, Durabilité
- Vice-président, Audit interne
- Vice-président, Services juridiques et secrétaire de la société

L'Équipe de gestion d'entreprise est responsable des résultats d'affaires et des décisions de la société, notamment sur le plan de la vision stratégique et de l'intégration des principes de durabilité, de la stratégie relative aux investissements, de l'affectation des ressources d'entreprise et de la résolution des grandes questions stratégiques. Tous les cadres dirigeants, à l'exception du président-directeur général, sont rémunérés selon les politiques et les échelles de rémunération approuvées par le Conseil d'administration de FAC.

Le gouverneur en conseil fixe la rémunération du président-directeur général. En 2024-2025, la fourchette salariale de base de la présidente-directrice générale se situait entre **382 300 et 448 700**, à laquelle s'ajoute une rémunération conditionnelle de l'ordre de **6,5 % à 26 %** du salaire de base.

Le cadre de rémunération totale en argent fondée sur le rendement, établi pour les vice-présidents exécutifs, comprend une fourchette salariale de base, à laquelle s'ajoute une rémunération conditionnelle importante. Ce cadre s'inscrit dans la philosophie de rémunération au rendement. La fourchette salariale et le montant de la rémunération conditionnelle versé dépendent des résultats de la société et de la division du dirigeant ainsi que de son rendement individuel.

En 2024-2025, la fourchette salariale de base des vice-présidents exécutifs se situait entre **230 379 et 435 588**. La rémunération conditionnelle est de l'ordre de **46 % à 66 %** du salaire de base. Le montant de la rémunération conditionnelle versé est discrétionnaire et peut varier de **0 % à 150 %** du pourcentage établi pour la rémunération conditionnelle. Les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise reçoivent un montant qui représente entre 12 % et 18 % du salaire de base à titre d'avantages indirects, appliqués en premier lieu à leurs cotisations de retraite individuelles et ensuite à d'autres fins approuvées.



Cadre de gouvernance d'entreprise

Au cours de l'exercice 2024-2025, FAC a lancé une nouvelle structure de gouvernance d'entreprise pour renforcer la surveillance. Dans le cadre de cette structure, des comités surveillent les questions de durabilité, comme indiqué dans leurs mandats respectifs.

Le rôle du **Comité exécutif** est de faire fonctionner FAC d'une manière cohérente avec les orientations du Conseil d'administration. Le Comité exécutif prend toutes les décisions stratégiques et les décisions d'affaires à l'échelle de l'entité qui ont un impact sur la société dans son ensemble. Notamment, il approuve les activités d'affaires et les aligne sur le cadre relatif à la propension au risque. Le Comité exécutif se compose du président-directeur général et de neuf vice-présidents exécutifs.

Le **Comité d'investissement** supervise les opérations de déploiement des capitaux de FAC (à l'exclusion des prêts consentis dans le cadre du mandat du Comité du financement).

Le **Comité du financement** assure la surveillance du portefeuille de prêts et de la propension au risque de FAC et prend des décisions concernant les programmes, les politiques et les procédures de prêt.

Le **Comité de gestion du risque d'entreprise** supervise la gestion efficace de tous les risques conformément à la propension au risque approuvée par le Conseil d'administration, assure une saine culture de gestion du risque, établit les normes de gestion du risque à l'échelle de l'organisation grâce à l'approbation de politiques de gestion du risque et donne le ton à cet égard.

Le **Comité de gestion de l'actif-passif** assure la surveillance, l'orientation et la prise de décisions liées au rendement financier des actifs et des passifs de FAC, assurant ainsi l'atteinte des objectifs financiers à court terme, la stabilité financière à long terme et le respect de la propension au risque.

Le **Comité de surveillance des initiatives** régit l'exécution de la stratégie de FAC en établissant les priorités, en fixant l'ordre des travaux et en approuvant des affectations de fonds afin d'atteindre le mieux possible les objectifs et les résultats clés de l'entreprise, en s'appuyant au besoin sur les données du système de surveillance du rendement. Le comité prend en compte l'impact sur le développement durable dans les propositions de nouvelles initiatives.

Le **Comité de gestion des régimes de retraite** veille à ce qu'il y ait un contrôle prudent du régime de retraite. Le comité est chargé d'appuyer le Conseil d'administration dans ses responsabilités de promoteur de régime et d'administrateur de régime.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information sur le Conseil d'administration de FAC, les chartes des comités et la rémunération, consultez les sites Web suivants :

- [!\[\]\(896151ec231b70900e969d67696ca48d_img.jpg\) Charte du Conseil d'administration](#)
- [!\[\]\(a852c5461f8be0331350e2cc706daa68_img.jpg\) Lignes directrices concernant la rémunération](#)

Pour en savoir davantage sur les initiatives et les progrès de FAC sur le plan du climat et de la nature, consultez la publication suivante :

- [!\[\]\(569ff5d1aa9137b5defb690d1175fea6_img.jpg\) Rapport sur l'information relative aux changements climatiques 2024-2025](#)

Pour obtenir plus d'information sur le dernier examen spécial du BVG consacré à FAC, consultez le document suivant :

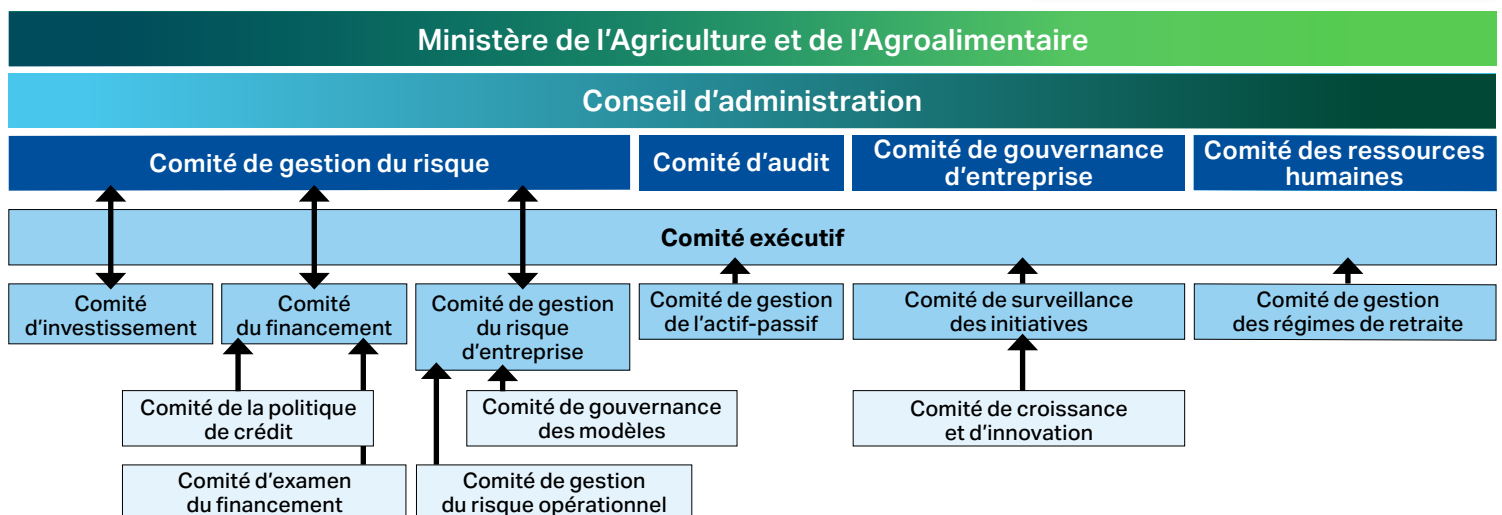
- [!\[\]\(a43b62a38b6e2844e794f4301a08d3ba_img.jpg\) Rapport d'examen spécial 2021](#)

Pour obtenir plus d'information sur les mesures de rendement pour la société, veuillez consulter :

- [!\[\]\(cc0da69b57cc8625c10a850ea917e99a_img.jpg\) Aperçu de la stratégie d'entreprise 2024-2025 et résultats](#)

Pour obtenir plus d'informations financières concernant la rémunération, veuillez consulter les Notes complémentaires aux états financiers consolidés :

- [!\[\]\(693fcb3caaca16f960792dd4ef78f66d_img.jpg\) Note 16 : Opérations entre apparentés](#)



Remarque : Bleu foncé - membres du Conseil, bleu - membres de l'équipe des VPE, bleu clair - membres de l'ÉCS. Trois comités relèvent directement du Comité de gestion du risque du Conseil d'administration (CI, CF et CGRE).



Conseil d'administration

Jane Halford

Présidente du Conseil d'administration
Edmonton (Alberta)

Justine Hendricks

Présidente-directrice générale
Ottawa (Ontario)

Rita Achrekar

Toronto (Ontario)

Bertha Campbell

Grahams Road (Île-du-Prince-Édouard)
(Mandat terminé le 31 janvier 2025)

Sylvie Chagnon

Montréal (Québec)

Sylvie Cloutier

Bromont (Québec)

Laura Donaldson

Qualicum Beach (Colombie-Britannique)
(Mandat terminé le 31 janvier 2025)

Michele Hengen

Regina (Saskatchewan)

James Laws

Ottawa (Ontario)

Michael Tees

Vancouver (Colombie-Britannique)

Govert Verstralen

Scarborough (Ontario)

Équipe de gestion d'entreprise

Justine Hendricks

Présidente-directrice générale
Vice-présidente exécutive, Ressources humaines (*intérim*)

Travis Asmundson

Vice-président exécutif, Habilitation technologique

Darren Baccus

Vice-président exécutif, Agroalimentaire, Alliances et FAC Capital

Marie-Claude Bourgie

Vice-présidente, Durabilité

Megan Dolo

Vice-présidente, Services juridiques et secrétaire de la société

Jean-Philippe Gervais

Vice-président exécutif, Stratégie et Impact

Todd Klink

Vice-président exécutif, Marketing et Affaires publiques

Sameer Madhok

Vice-président exécutif, Gestion du risque et Services juridiques

Corinna Mitchell-Beaudin

Vice-présidente exécutive, Finances

Sophie Perreault

Vice-présidente exécutive, Croissance et Innovation
Vice-présidente exécutive, Agri-production (*intérim*)

Shaun Soonias

Vice-président, Relations avec les Autochtones

Karen Van Slyck

Vice-présidente, Audit interne



Rapport de gestion

Préparation des renseignements financiers

Le rapport de gestion qui suit se veut un résumé de la situation financière et des résultats d'exploitation de FAC pour l'exercice clos le 31 mars 2025, par rapport à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024. Le Conseil d'administration de FAC a examiné le présent rapport de gestion et approuvé sa diffusion lors de la réunion du 10 juin 2025.

Le rapport de gestion s'appuie sur les résultats financiers de la société, dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), comme elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB – Conseil des normes comptables internationales). Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés et audités, les notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi que les documents du plan d'entreprise.⁽¹⁾ Sauf indication contraire, toutes les informations financières sont exprimées en millions de dollars canadiens.

Avertissement relatif aux énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des renseignements financiers prospectifs, fondés sur certaines hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction selon la conjoncture économique la plus probable. Du fait de leur nature, ces hypothèses sont rattachées à des facteurs inhérents de risque et d'incertitude. Il existe donc un risque important que les résultats réels diffèrent des projections et que les écarts soient notables. Au nombre des facteurs qui pourraient causer de tels écarts, il faut inclure l'évolution de la conjoncture générale de l'économie et des marchés, y compris, sans toutefois s'y limiter, les phénomènes météorologiques extrêmes, la pression inflationniste, les taux d'intérêt, les problèmes de chaîne d'approvisionnement et les perturbations commerciales.

Aperçu de la stratégie d'entreprise 2024-2025 et résultats

En tant que prêteur entièrement dédié à l'agriculture et à l'agroalimentaire au Canada, FAC réalise son mandat et met en valeur les régions rurales canadiennes par l'offre de produits, de services et de solutions clients qui répondent aux besoins de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Nous aidons les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires à développer leur exploitation, à accéder à de nouveaux débouchés et à innover. Nous veillons à ce que les exploitations de toute taille aient accès à des capitaux, quel que soit le cycle économique, en nous associant à un vaste système qui englobe des fonds, des accélérateurs et des conseillers afin d'apporter des solutions innovantes à nos clients.

En tant que société d'État fédérale, FAC s'aligne sur les priorités du gouvernement du Canada. Nous avons élaboré notre stratégie pour concrétiser la priorité de notre mandat, qui consiste à renforcer la position du Canada comme chef de file mondial de l'agriculture durable. Notre stratégie repose sur de nombreuses consultations auprès de l'industrie et des intervenants, ainsi que sur les meilleures pratiques du secteur.

Même si bon nombre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont en lien direct avec nos domaines d'intervention, nous nous concentrons sur ceux où nous pouvons avoir le plus d'impact, compte tenu de la nature de nos activités. Nous nous efforçons d'avoir un impact sur l'ODD 2 – Faim « zéro », l'ODD 10 – Inégalités réduites, l'ODD 12 – Consommation et production responsables et l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Nous avons un rôle passionnant à jouer dans notre industrie pour changer l'image de la production alimentaire au Canada. Notre aspiration gagnante alimente et guide notre stratégie d'entreprise renouvelée.

⁽¹⁾ Ces documents sont accessibles sur fac.ca/Rapports.

Aspiration gagnante : Être audacieux et faire du Canada un chef de file mondial de la sécurité alimentaire et de la production alimentaire durable en stimulant l'innovation, en étant un moteur de création de valeur dans l'écosystème et en renforçant l'image de marque du Canada à l'étranger.

Nos intentions stratégiques nous font progresser vers la réalisation de notre aspiration gagnante :

- **Être audacieux** en ayant le courage de faire des choix tout au long de la chaîne de valeur, d'adopter des méthodes innovantes, de rechercher des perspectives sectorielles, de prendre des risques calculés et de proposer de nouvelles idées et solutions.
- **Être un catalyseur de l'industrie** en imaginant l'avenir de l'alimentation, en faisant rayonner le Canada sur la scène mondiale, en concluant des partenariats entre FAC et les acteurs de l'écosystème, en étant un moteur d'innovation, et en soutenant des produits et des processus nouveaux grâce à du crédit traditionnel et à du capital-risque.
- **Favoriser la résilience** en assumant la responsabilité de l'amélioration de l'écosystème alimentaire du Canada en aidant les producteurs à relever les défis liés aux conditions météorologiques, en investissant dans les jeunes agriculteurs et en soutenant les nouveaux arrivants dans le secteur.

Notre aspiration gagnante, notre culture revitalisée et nos intentions stratégiques sont conçues pour avoir un impact à court et à long terme sur l'industrie.

Importance relative de la durabilité

FAC effectue des évaluations de l'importance relative afin de cerner et de prioriser les enjeux susceptibles d'avoir des risques importants pour ses activités, en tenant compte de sa position unique en tant que société d'État entièrement dédiée à l'agriculture et à l'agroalimentaire au Canada. En 2022, nous avons réalisé une évaluation de l'importance relative qui a permis de déterminer et de prioriser les sujets liés à la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) en fonction des impacts financiers potentiels et des risques inhérents à court terme, à moyen terme et à long terme. En 2023-2024, nous avons actualisé notre évaluation de l'importance relative pour l'aligner sur notre aspiration gagnante et sur les six secteurs d'intervention clés de notre stratégie d'entreprise. En conséquence, neuf thèmes importants ont été classés par ordre de priorité selon quatre piliers pour nous aider à agir dans les secteurs d'intervention et à améliorer notre impact global sur l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Cette année, les plans relatifs aux thèmes importants ont été élaborés pour aider les unités d'affaires à atteindre les objectifs fixés.

Normes de présentation de l'information sur la gouvernance et la durabilité

Notre Conseil d'administration supervise notre communication de l'information sur la durabilité. Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration a renforcé sa surveillance de la durabilité pour tenir compte de l'importance croissante qu'elle revêt dans la stratégie d'entreprise de FAC. En 2024-2025, la durabilité a été un point permanent à l'ordre du jour de chacune des cinq réunions (sur sept) du Conseil d'administration, et deux membres du Conseil ont suivi le cours Board Oversight of Climate Change and Resilience in the Face of Climate Risk (Surveillance du changement climatique par le conseil et la résilience face au risque climatique).

Nous examinons régulièrement l'évolution des règlements, des normes et du cadre de présentation de l'information sur la durabilité. Le présent rapport a été préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Ce rapport a fait l'objet d'un examen externe, mais n'a pas été vérifié par un organisme tiers.

Résultats de 2024-2025

Les tableaux suivants présentent les objectifs pour l'exercice 2024-2025 en fonction des six secteurs d'intervention décrits dans notre stratégie d'entreprise. Ces objectifs sont alignés sur notre mandat et sur les priorités du gouvernement du Canada.

Secteur d'intervention :

Innovation, exportations et croissance économique – investir pour accroître l'efficacité, la durabilité et la compétitivité

Nous investissons dans des produits et des processus innovateurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire qui entraîneront une hausse des taux de croissance de la productivité, ce qui améliorera la position concurrentielle mondiale des exploitations agricoles, des transformateurs alimentaires et des agroentreprises, stimulant ainsi les exportations et élargissant l'empreinte économique de l'industrie. Un taux de croissance de la productivité plus élevé permet au Canada de contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de développement durable des Nations Unies consistant à éliminer la faim dans le monde (Faim « zéro »).



Mesure	Enjeu important	Cible de 2024-2025	Résultats de 2024-2025
Accélération de la croissance des nouveaux clients dans le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire*	s.o.	400	566
Variation des prêts*	s.o.	5,1 %	8,9 %
Investissements de capital-risque (FAC Capital) par l'intermédiaire de nouveaux canaux d'investissements directs*	s.o.	50 M\$	170 M\$
Mesure des effets économiques*	s.o.	Établissement des mesures de référence et des cibles fondées sur les tendances	Terminé

* Indique un résultat prévu du Plan d'entreprise

Agroentreprise et agroalimentaire (A et A) :

- L'acquisition nette de nouveaux clients a augmenté dans diverses industries, dont les boulangeries commerciales, la fabrication de produits de boulangerie congelés, les établissements vinicoles et les activités de soutien à la production végétale et animale.
- En 2019, nous avons lancé une stratégie pour renforcer le soutien au secteur de l'A et A. Depuis, nous sommes passés de **3 600** à plus de **6 600** clients, ce qui représente une augmentation de **83,3 %**.

Changement relatif aux prêts :

- Le changement global relatif aux prêts a dépassé les résultats prévus en raison de l'augmentation des décaissements dans tous les secteurs d'activité, les clients ayant profité de la baisse des taux d'intérêt pour investir dans leur entreprise. En outre, la forte demande en terres agricoles, la hausse des coûts de l'équipement agricole et de la main-d'œuvre, ainsi que les prêts élevés pour les intrants agricoles pour la saison d'ensemencement 2024 ont contribué à cette croissance.

FAC Capital :

- Précédemment appelé Capital-risque, FAC Capital a lancé son programme d'investissements directs cette année, élargissant ainsi son offre de solutions en matière de capital afin d'accroître le soutien aux entreprises agricoles et agroalimentaires canadiennes.
- FAC a directement investi **170 M\$** dans **neuf** entreprises. Des investissements ont été réalisés dans des entreprises spécialisées dans l'édition génétique, les produits de consommation emballés, l'agriculture en environnement contrôlé et les technologies agricoles (intelligence artificielle intégrée, logiciels de précision et protection biologique des cultures).
- FAC compte **241** investissements dans **21** fonds et un engagement total en matière de capital de **631,8 M\$**.
- FAC apporte un soutien en matière de programme à hauteur d'environ **5 M\$** par année à cinq programmes axés sur l'agriculture et l'agroalimentaire qui offrent de la formation, du mentorat et la mise en contact avec des investisseurs ou des clients potentiels pour accélérer le développement des entreprises.

Financement Tremplin :

- Déployée en mai 2024, cette initiative vise à favoriser la résilience, l'innovation, la productivité et la durabilité dans la chaîne de valeur agroalimentaire canadienne. Elle accroît la capacité de FAC à soutenir des personnes et des projets qui, par le passé, avaient de la difficulté à obtenir du financement. Elle s'adresse à des organisations à impact élevé et à forte croissance ayant besoin d'approches de financement innovatrices, aux entreprises ayant un accès limité au capital en

raison d'un manque de garantie, de trésorerie ou d'une expérience de gestion insuffisante, ainsi qu'aux groupes traditionnellement sous-représentés au sein de l'industrie.

- Le Financement Tremplin soutient une gamme variée de clients dans l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Voici quelques exemples :

• **Un producteur de champignons exotiques utilisant des technologies de pointe** : Un client existant avait besoin de financer son fonds de roulement et sa croissance en tant que producteur de champignons exotiques utilisant des technologies de pointe, confronté à des risques tels que l'épuisement des liquidités, une croissance rapide et des changements importants par rapport au modèle d'affaires initial. FAC a fourni une facilité de capital-risque souple d'une valeur de **750 000 \$** sans clauses restrictives financières et avec des bons de souscription, souscrite en fonction de la qualité de l'investisseur.

• **Projets menés par des Autochtones dans des réserves** : En raison de la sécheresse qui s'est traduite par une mauvaise récolte et d'un manque de capital, FAC a fourni **500 000 \$** pour la mise en place d'un système d'irrigation destiné à soutenir des projets menés par des Autochtones dans des réserves, en tenant compte des risques comme le financement d'actifs situés dans les réserves et la complexité liée à l'obtention de l'alignement et de l'approbation de plusieurs organismes au sujet de l'installation.

• **Achat d'une étable à vaches laitières** : Un client souhaitait acheter l'étable à vaches laitières qu'il louait à côté de sa maison et devait composer avec des risques comme l'absence de flux de trésorerie historiques et une expérience de gestion limitée. FAC a financé **100 %** du prix d'achat avec un amortissement prolongé (capital patient), en tirant parti de l'excellente cote de crédit du client, de son plan réaliste et de sa solide éthique de travail.

- Depuis sa création, un total de **68,4 M\$** a été versé à **88** clients.

Mesure des effets économiques

- FAC a connu une hausse importante de ses décaissements bruts, enregistrant une augmentation de **16,3 %** au cours de 2024-2025 par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a contribué à une augmentation **18,4 %** du PIB facilitée par FAC, soit un total de **13,65 G\$**. En outre, cette activité économique a contribué à la création de **134 000** emplois, soit une augmentation de **19,1 %** d'une année sur l'autre.
- Cette augmentation peut être attribuable aux investissements des agroentreprises et des transformateurs alimentaires, ainsi qu'à la croissance constante de la demande de capitaux de la part des producteurs primaires.

Secteur d'intervention :

**Productivité, abordabilité et sécurité alimentaire –
accroître la productivité grâce à l'innovation**

Nous contribuons à la sécurité alimentaire au pays et à l'étranger en nous attaquant aux problèmes actuels de sécurité alimentaire et aux défis à long terme. Nous nous efforçons d'accroître la productivité grâce à l'innovation, sachant que la baisse des coûts de production rend les aliments plus abordables pour les Canadiens.



Mesure	Enjeu important	Cible de 2024-2025	Résultats de 2024-2025
En campagne contre la faim**	Sécurité alimentaire	60 millions de repas	514 millions de repas
Engagement lié à l'agriculture intelligente (fermes d'innovation)*	Sécurité alimentaire	Établissement des mesures de référence et des principaux résultats ciblés pour les engagements liés aux fermes d'innovation	Terminé

* Indique un résultat prévu du Plan d'entreprise.

En campagne contre la faim† :

- Lors de l'édition 2024 d'En campagne contre la faim, les employés et les clients de FAC, ainsi que les partenaires de l'industrie dans l'ensemble de la chaîne de valeur, ont fourni **514 millions de repas** à des organismes de bienfaisance œuvrant pour la sécurité alimentaire et à des programmes d'aide alimentaire du Canada. Ce résultat a été obtenu grâce à des dons et à la redistribution d'aliments qui auraient autrement été gaspillés à des personnes dans le besoin. De ce nombre, FAC a fourni près de **5 millions de repas**, et le reste des repas recueillis ont été donnés par **113 partenaires** du secteur agricole et agroalimentaire au pays.
- FAC a versé **1 million de dollars** au programme En contre la faim pour relever les défis en matière de logistique et de transport. Notamment, FAC a versé **500 000 \$** à l'organisme Harvest Manitoba pour renforcer la capacité de récupération alimentaire dans les Prairies, **200 000 \$** à Deuxième Récolte pour soutenir et promouvoir ses services nationaux de récupération alimentaire en ligne et **50 000 \$** pour la conduite d'un programme pilote avec Food Mesh, en Colombie-Britannique, afin de faciliter les dons d'aliments par les partenaires d'En campagne contre la faim dans la province.
- FAC a versé **200 000 \$** pour soutenir des programmes alimentaires dans des écoles autochtones et communautaires partout au pays. En outre, nous avons accordé un financement de **200 000 \$** aux associations provinciales de banques alimentaires pour qu'elles acheminent des fonds vers les communautés rurales et éloignées qui sont moins bien servies.
- Le fonds AgriEsprit de FAC finance des projets d'immobilisations dans les collectivités rurales du Canada. Le fonds attribue entre **5 000 \$** et **25 000 \$** à diverses initiatives d'amélioration communautaire qui soutiennent l'agriculture et l'alimentation, à des projets qui facilitent l'accessibilité et l'inclusion, et à des projets qui favorisent la récupération des aliments et la réduction des déchets alimentaires.

† En campagne contre la faim est une initiative de l'industrie agricole et agroalimentaire visant à distribuer une partie des aliments qu'elle produit aux personnes qui en ont le plus besoin, en fournissant des aliments nutritifs à celles qui en manquent et en réorientant les surplus alimentaires qui, autrement, seraient gaspillés. Le programme soutient la **sécurité alimentaire et la production alimentaire durable** au Canada, contribue à **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et permet de renforcer la confiance de la population à l'égard du système alimentaire.

Fermes d'innovation :

- Dans le cadre de son engagement à soutenir un plus grand nombre d'innovateurs au Canada, FAC a élargi ses partenariats avec des fermes d'innovation dans tout le pays. Cette expansion permettra d'améliorer le Réseau des fermes d'innovation de FAC en le rendant plus représentatif et plus inclusif des différents secteurs de l'agriculture et des divers clients que nous servons.
- FAC a apporté des contributions financières à quatre fermes d'innovation afin d'améliorer l'écosystème agricole dans son ensemble. En soutenant l'essai et la démonstration de nouvelles technologies et de pratiques de production à la ferme, les fermes d'innovation aident à valider les innovations susceptibles d'accroître l'efficacité et la résilience, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire mondiale.
 - **EMILI Innovation Farms Manitoba** soutient des essais menés sur de vastes superficies pour les innovateurs en leur donnant accès à des équipements de pointe et à des terres agricoles dédiées aux essais, à la validation et à la démonstration de nouvelles pratiques et technologies de production.
 - **Innovation Farms Ontario** se concentre sur la robotique agricole et soutient les innovateurs et les nouvelles technologies en mettant à l'essai, en validant et en perfectionnant les robots agricoles. L'organisme conçoit et met au point des outils qui permettent d'améliorer l'efficacité à la ferme.
 - **La ferme intelligente d'Ottawa** constitue une première étape pour les innovateurs dans leur processus d'essai et de validation, en proposant des essais sur de petites parcelles. L'organisme se concentre sur la durabilité et les produits qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
 - **La ferme intelligente du Olds College** offre aux innovateurs diverses options, notamment du bétail, une serre et une terre agricole de grande superficie. L'organisme soutient de nombreux innovateurs chaque saison de croissance en contribuant au développement, à la validation, à la mise à l'échelle et à la démonstration de technologies agricoles innovatrices. Notamment, il a mené à bien un projet de quatre ans qui a permis de démontrer les avantages de l'équipement autonome pour les producteurs.

Secteur d'intervention :

Viabilité à long terme de l'industrie – assurer l'engagement, le soutien et la solidité à long terme

FAC continuera à défendre l'industrie en sensibilisant davantage le public, en soutenant la santé mentale et en proposant des produits et des programmes qui renforcent la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire de demain.



Mesure	Enjeu important	Cible de 2024-2025	Résultats de 2024-2025
Services consultatifs*	s.o.	1 140 séances de consultation avec des clients	1 379 séances de consultation avec des clients
Confiance du public – comment la population canadienne perçoit notre système alimentaire*	Impact social	34 % dans la bonne direction	en cours *voir note ci-dessous
Pourcentage des clients de FAC dans les segments des petites et moyennes entreprises* • Agri-production • Agroentrepreneurs et exploitants d'entreprises agroalimentaires	s.o.	AP : > 90 % A et A : > 90 %	AP : 93,39 % A et A : 98,27 %
Soutenir le bien-être mental de nos employés et de l'industrie que nous servons	Impact social	s.o. – nouvelle cible relative à un sujet important relevée dans le cadre de la stratégie ESG	En cours : 100 % des dirigeants suivront la formation obligatoire de sensibilisation à la santé mentale en 2025

*Indique un résultat prévu du Plan d'entreprise.

Services consultatifs :

- Le programme de services consultatifs en matière de transfert d'exploitation agricole de FAC offre un soutien gratuit aux familles d'agriculteurs dans le cadre de leur transfert intergénérationnel, dont un outil de planification testamentaire et successorale qui aide les producteurs à planifier avec succès l'avenir de leur exploitation. Depuis son lancement, en novembre 2023, plus de **1 006** évaluations ont été réalisées. En outre, les conseillers en affaires de FAC ont effectué **892** consultations en matière de transfert d'entreprise agricole, aidant les familles d'agriculteurs à amorcer le transfert ou à surmonter les obstacles au transfert de leur entreprise.
- Le Campus des leaders FAC, en partenariat avec la Ivey School of Business, propose un programme d'apprentissage avancé de quatre jours à l'intention des jeunes producteurs. Cette année, **78** jeunes agriculteurs ont participé au programme.
- IC Canada accélère le potentiel de croissance des petites et moyennes entreprises en soutenant leurs besoins d'affaires individuels grâce à une expertise et un soutien adaptés, ainsi qu'en apportant un soutien aux entreprises autochtones. Cette année, IC Canada a aidé **108** petites et moyennes entreprises.
- Animés par des experts de l'industrie, les groupes de pairs de FAC du secteur des aliments et boissons rassemblent des personnes qui cherchent à mettre en commun leurs connaissances et leur expertise collectives. Ainsi, **45** producteurs et **48** propriétaires d'entreprises de tout le Canada ont participé au programme des groupes de pairs.
- En partenariat avec IC Canada, le programme de services consultatifs sur les questions de durabilité offre une évaluation initiale des besoins des entreprises et un soutien pratique pour faire progresser les efforts en matière de durabilité.

Investissements à impact stratégiques dans la recherche universitaire :

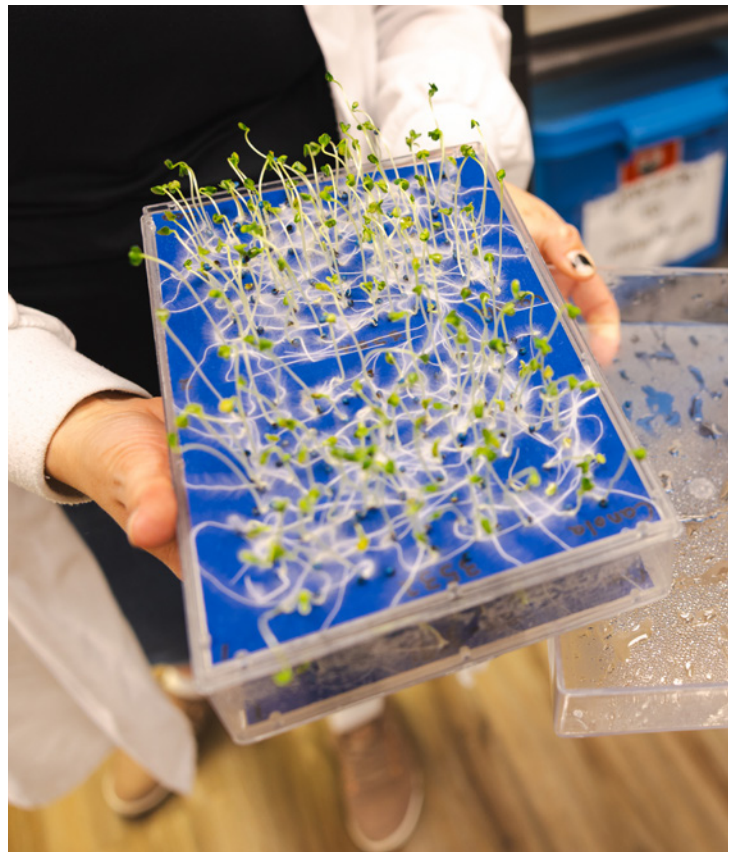
- Dans le cadre de son engagement à renforcer la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire de demain, FAC a effectué des investissements sous forme de dons à des établissements universitaires canadiens qui font progresser la recherche et l'innovation agricoles. Nous avons versé les sommes suivantes :
 - **1,5 million de dollars** à l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval pour contrer l'insécurité alimentaire grandissante et explorer les pratiques de l'économie circulaire ainsi que les innovations technologiques dans la transformation des aliments afin de mettre au point des systèmes alimentaires durables et rentables;
 - **500 000 \$** à l'Institut McKenna de l'Université du Nouveau-Brunswick pour soutenir l'établissement d'une chaire en agriculture numérique qui vise à faire avancer la recherche sur la modélisation de la simulation des cultures, l'intégration de l'Internet des objets (IdO) et l'agriculture de précision;
 - **500 000 \$** au National Centre for Livestock and the Environment de l'Université du Manitoba pour soutenir la création d'une chaire au département des sciences animales qui met l'accent sur l'amélioration de la viabilité économique du secteur de l'élevage de type vache-veau grâce à l'adoption de pratiques de gestion optimales;
 - **250 000 \$** au Honey Bee Research Centre (HBRC) de l'Université de Guelph pour soutenir les efforts de recherche et de sensibilisation visant à mettre au point des acaricides naturels et des suppléments alimentaires biologiques qui améliorent la santé des abeilles mellifères, à renforcer la vitalité des programmes de sélection et à rehausser la formation des apiculteurs;
 - **1 million de dollars** au Dairy Education and Research Centre (DERC) de l'Université de la Colombie-Britannique pour créer un poste de chercheur postdoctoral en gestion de programme afin de mettre en œuvre des intégrations d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle pour le traitement des données liées aux pratiques laitières aux échelons régional, national et mondial;
 - **5 millions de dollars** au Global Institute for Food Security (GIFS) de l'Université de la Saskatchewan pour créer un programme de sélection accélérée.

Confiance du public :

- Le lancement du programme a été reporté au prochain exercice afin d'avoir plus de temps pour mobiliser des associations sectorielles et recruter des partenaires supplémentaires pour soutenir la campagne.
- Des groupes consultatifs composés de représentants de l'ensemble de l'industrie ont été mis en place afin d'apporter leur point de vue et leur contribution. En réaction à l'environnement externe, des travaux préliminaires sur une campagne préalable de moindre envergure sont en cours et seront déployés avant la campagne nationale à multiples facettes.
- FAC a animé **103** consultations externes pour plus de **6 500** clients et intervenants de l'industrie, et a publié **38** billets de blogue et **12** sommaires de l'industrie à l'intention des intervenants. En outre, FAC a fait une présentation lors de la conférence Nourrir l'avenir en février et a profité de l'occasion pour inviter l'industrie à accroître sa participation.

Pourcentage des clients de FAC dans les segments des petites et moyennes entreprises :

- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024-2025, le calcul pour la production primaire a été révisé afin d'inclure les clients ayant des revenus agricoles exclusifs pouvant atteindre **3 millions de dollars**, soit une augmentation par rapport au seuil précédent fixé à **2 millions de dollars**, afin de tenir compte des rajustements liés à l'inflation. L'augmentation du seuil a permis de ramener cet indicateur dans la fourchette cible pour l'Agri-production. Cependant, nous continuons d'observer une tendance à la baisse soutenue d'un mois à l'autre et nous en suivrons l'évolution.



Soutien à la santé et au bien-être mentaux

Soutien à la clientèle :

- Le Fonds Urgence-Clients de FAC apporte un soutien financier aux clients admissibles pour les aider à gérer l'impact d'événements inattendus comme un décès, une blessure, une maladie ou une catastrophe naturelle. Cette année, **253** clients ont reçu du financement grâce à ce programme.
- Lors des Sommets FAC de la relève agricole et des Sommets FAC des femmes entrepreneures, de même que dans les pages du magazine *AgriSuccès* de FAC, des experts en santé mentale et des clients ont proposé des outils, des ressources et des informations sur la gestion du stress, de l'anxiété et de l'équilibre travail-vie personnelle afin d'aider les personnes à surmonter leurs difficultés en matière de santé mentale.
- FAC est devenue un partenaire fondateur du Centre canadien pour le bien-être agricole, qui rassemble des chefs de file nationaux et mondiaux dans le domaine de la santé mentale des agriculteurs. L'organisation mène des recherches afin d'élaborer des formations et des programmes fondés sur des données probantes et éclairés par les agriculteurs qui permettent de relever les défis liés au bien-être des agriculteurs canadiens. Ce partenariat a permis de lancer le Réseau national pour le bien-être des agriculteurs, qui fournit gratuitement des conseils en personne et en ligne aux producteurs des provinces qui ont adhéré au réseau.
- Dans le cadre de ce programme, la Ligne d'écoute nationale pour les agriculteurs (1-866-327-6701) a aussi été activée. Elle offre un soutien gratuit, immédiat et adapté aux besoins des agriculteurs, des familles d'agriculteurs et des travailleurs agricoles partout au Canada, dans les deux langues officielles, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. FAC s'est associée aux organisations suivantes pour soutenir des initiatives et des programmes de santé mentale dans l'industrie :

• Le **Fonds communautaire de la Fondation faire+ en agriculture**, présenté par FAC, offre des séances de formation en personne et virtuelles sur la santé mentale grâce à son programme *Agri-culture* et au Fonds communautaire pour l'éducation à la santé mentale. Ces séances gratuites se tiennent aux quatre coins du pays et visent à réduire la stigmatisation ainsi qu'à soutenir les personnes confrontées à des difficultés. Voici le soutien que les producteurs peuvent obtenir en y participant :

- Soutien aux producteurs agricoles et à leur famille en cas de deuil.
- Le programme **Champ de l'esprit**, qui offre du soutien en santé mentale adapté aux producteurs masculins.
- Le programme **Agri-culture**, qui sensibilise les professionnels de la santé mentale aux facteurs de stress propres au secteur agricole.
- Le programme **Gear Up for Ag de l'Ag Health and Safety Alliance^{MD}**, qui donne de la formation personnalisée sur la santé mentale aux étudiants de niveau postsecondaire dans des domaines liés à l'agriculture.
- Le programme **Travailleurs de rang de l'Union des producteurs agricoles**, un réseau de travailleurs sociaux qui soutient les producteurs du Québec aux prises avec des problèmes de santé mentale.

- Le **portail sur la santé mentale de l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA)**, qui donne accès à des ressources et à des lignes de soutien adaptées aux besoins de l'industrie agricole.

Soutien aux employés :

- FAC a diffusé des ressources et encouragé le dialogue sur la santé et le bien-être mentaux au moyen des canaux de communication internes. Si les Ressources humaines ont mené une grande partie de cet effort, l'Alliance pour la santé mentale de FAC a aussi joué un rôle crucial en organisant des discussions informelles et des présentations sur les stratégies en matière de santé mentale.
- Nous avons soutenu la santé et le bien-être de nos employés grâce à diverses ressources dans le cadre de notre programme de rémunération globale, notamment :
 - Le remboursement (**5 000 \$ par année**) des coûts liés aux services d'un psychologue ou d'un travailleur social, par l'intermédiaire de la Sun Life, pour les employés et leur famille.
 - Le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) de TELUS Santé.
 - Le programme de thérapie guidée de MindBeacon.
 - Les Soins virtuels TELUS Santé, qui permettent aux employés, à leurs conjoints et aux personnes à leur charge de consulter virtuellement des professionnels de la santé canadiens, à tout moment et de n'importe où au Canada. Au 31 mars 2025, **68,1 %** de l'ensemble des employés de FAC inscrits à l'appli avaient utilisé ces services.
 - Le Fonds de soutien aux employés de FAC, cofinancé par FAC et par les cotisations volontaires des employés, permet aux employés admissibles de recevoir jusqu'à 1 000 \$ en période de crise. Cette année, **26** employés ont accédé à ce fonds.



Secteur d'intervention :

Changements climatiques et solutions fondées sur la nature –
protéger notre environnement à l'aide de solutions durables
et fondées sur la nature

Nous trouvons des possibilités de protéger la nature et la biodiversité afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de nous y adapter. Nous aidons l'industrie à mettre au point et à adopter des solutions et des pratiques de production durables visant à accroître la résilience et à protéger l'environnement. Nous soutenons de manière délibérée les investissements nécessaires pour obtenir un impact rapide, en particulier pour accélérer l'innovation et favoriser l'adoption de technologies.



Mesure	Enjeu important	Cible de 2024-2025	Résultats de 2024-2025
Mesure de l'adoption du Programme d'incitatifs aux pratiques durables*	Climat, nature et biodiversité	Hausse de 15 % de l'adoption des programmes sur le marché par rapport à l'exercice précédent	Hausse de 27 % de l'adoption des programmes sur le marché par rapport à l'exercice précédent

*Indique un résultat prévu du Plan d'entreprise

Mesure de l'adoption du Programme d'incitatifs aux pratiques durables :

- Ce programme offre des incitatifs financiers aux clients qui adoptent des pratiques de gestion bénéfiques. Parmi les programmes qui existaient l'année dernière, mentionnons ceux mis en place en collaboration avec la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD), McCain, Cargill, les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et Lactanet, et Canards Illimités Canada (CIC), tandis qu'un programme de gérance des nutriments 4B de Fertilisants Canada a reçu ses premières demandes de participation en 2024-2025. Cette année, le programme a été élargi de manière à inclure des incitatifs supplémentaires fournis par PepsiCo Canada et Starbucks Canada afin de soutenir les programmes mis en place avec CIC, ainsi que PLC et Lactanet, respectivement.
- L'adoption des programmes a augmenté de **27 %** par rapport à l'année précédente, et **641** demandes ont été acceptées dans le cadre des programmes existants (contre 506 en 2023-2024), pour un total de **675** demandes acceptées pour l'année.
- En mars 2024, FAC a lancé la version pilote du **Programme d'investissement axé sur la durabilité (PID)**, qui offre un incitatif financier unique à certains clients du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire afin qu'ils investissent dans des pratiques durables. Les incitatifs sont liés au financement de projets axés sur la durabilité et doivent satisfaire aux exigences du Cadre de financement pour la durabilité de FAC. Ce programme vise à réduire les obstacles financiers pour les clients qui investissent dans des projets axés sur la durabilité comme l'installation de panneaux solaires, l'achat de véhicules électriques et la mise en place de lampes horticoles à DEL. FAC envisage d'élargir davantage la portée du programme pilote en 2025-2026 et d'augmenter le montant des incitatifs financiers en fonction des essais effectués auprès de la clientèle et des commentaires recueillis lors du projet pilote initial.

AgExpert :

- Cette année, **25 519** utilisateurs ont géré près de **6,39 millions** d'acres à l'aide d'AgExpert.
- Les utilisateurs d'AgExpert peuvent désormais profiter des données météorologiques de **METOS** au moyen de ConnecteMaFerme. Les agriculteurs ont ainsi accès à des informations météorologiques leur permettant d'améliorer la gestion des cultures, de renforcer leurs activités et de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales. METOS, un fournisseur de données provenant de stations météorologiques, fournit aux agriculteurs des informations météorologiques afin d'améliorer la gestion des cultures, de renforcer la résilience des exploitations et d'assurer la capacité de s'adapter à des conditions environnementales changeantes. Les données historiques aident les agriculteurs à analyser les activités et les résultats passés, tandis que les données prévisionnelles les aident à prévoir les changements météorologiques et à adapter leurs plans en conséquence.
- **L'outil d'estimation de la durabilité d'AgExpert** est une solution numérique conçue pour aider les producteurs canadiens à raconter leur histoire en matière de gérance environnementale en analysant la performance environnementale de leur exploitation agricole. En recueillant et en évaluant les données de l'exploitation agricole, l'outil établit une note globale sur les émissions de carbone qui tient compte des émissions associées à l'utilisation de carburant, des émissions d'oxyde d'azote provenant de l'épandage d'engrais, des émissions de méthane issues du bétail, ainsi que de la séquestration du carbone grâce aux pratiques de gestion des terres. Ces données exploitables permettent aux agriculteurs de prendre des décisions conformes aux pratiques de durabilité, tout en leur donnant la possibilité de partager ces données avec leurs partenaires. Dans le cadre de l'écosystème numérique élargi de FAC, l'outil facilite la communication d'information relative à la durabilité tout au long de la chaîne de valeur agricole.

Secteur d'intervention :

Autochtones et agriculteurs sous-représentés – créer un espace et atténuer les obstacles au sein de la chaîne de valeur agroalimentaire canadienne

Nous renforçons les relations avec les peuples autochtones dans une optique de réconciliation. Nous créons un espace pour faire progresser l'économie autochtone émergente et accroître la participation à l'industrie en aidant les producteurs agricoles autochtones à établir des entreprises et à les faire croître au sein de la chaîne de valeur agroalimentaire canadienne. Nous aidons l'industrie et nos clients à prospérer en nous attaquant aux obstacles qui nuisent aux groupes sous-représentés, en mettant d'abord l'accent sur les entrepreneures et les jeunes agriculteurs.



Mesure	Enjeu important	Cible de 2024-2025	Résultats de 2024-2025
Nombre de clients actuels appartenant à des groupes sous-représentés			
Nombre de clients autochtones actuels servis par FAC*	Inclusion financière des groupes sous-représentés	740	880
Nombre de clients actuels âgés de moins de 40 ans servis par FAC*	Inclusion financière des groupes sous-représentés	21 600	20 545
Nombre de clientes emprunteuses actuelles*	Inclusion financière des groupes sous-représentés	24 950	24 986
Établissement des cibles et mise en œuvre des plans requis pour présenter une demande dans le cadre du Programme d'attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA)	Réconciliation avec les Autochtones	Établissement des cibles et mise en œuvre des plans	Terminé
En partenariat avec le Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones (CNAAA), élaboration d'un plan visant à obtenir des investissements en vue d'assurer la durabilité à long terme	Réconciliation avec les Autochtones	Élaboration et lancement d'un plan visant à obtenir des investissements	Terminé

* Indique un résultat prévu du Plan d'entreprise.

Clients appartenant à des groupes sous-représentés :

Autochtones :

- FAC et son équipe dédiée au financement aux Autochtones s'engagent à donner aux entrepreneurs autochtones, aux sociétés de développement économique et aux communautés des Premières Nations les moyens d'agir grâce à des solutions de capital et à des ressources sur mesure, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci.
- Nous avons amélioré notre approche en actualisant notre directive de crédit sur le financement accordé aux Autochtones et notre propension au risque afin de garantir une approche cohérente et adaptée à l'égard des occasions de financement aux clients autochtones. En 2024-2025, **880** des clients de FAC se sont déclarés Autochtones, et FAC a prêté **66,8 millions de dollars** à des clients autochtones.

Moins de 40 ans :

- FAC s'est engagée à favoriser la croissance et le perfectionnement des jeunes producteurs et entrepreneurs dans l'industrie agricole et agroalimentaire. Grâce à diverses initiatives, FAC offre du soutien financier, des occasions de formation et l'accès à des ressources pour aider la prochaine génération à prospérer.
 - **4-H Canada** – FAC a fourni **275 000 \$** à 4-H Canada en 2024-2025, dont **125 000 \$** pour soutenir **201** cercles au Canada par le biais du Fonds FAC pour les cercles 4-H.
 - **Avantage FAC** – Ce produit a été lancé pour donner aux groupes sous-représentés un accès équitable aux solutions de FAC non liées au capital, comme les services consultatifs, les groupes de pairs et le contenu informatif, grâce à une évaluation en ligne qui permet de jumeler les jeunes agriculteurs et entrepreneurs avec des partenaires et des services appropriés.
 - **AgExpert** – FAC a effectué une tournée universitaire visant à déployer AgExpert dans des établissements postsecondaires, à établir des liens avec des étudiants dans des disciplines non liées à l'agriculture et à promouvoir les carrières dans l'industrie agricole et agroalimentaire.
 - **Sommet de la relève agricole** – **Sept** événements, dont un événement virtuel national, ont été offerts gratuitement aux quatre coins du Canada. Les sujets abordés comprenaient la résilience, le transfert d'exploitation agricole, l'agrotechnologie et la gestion financière. En tout, **1 321** jeunes producteurs ont assisté à un sommet ou en ont visualisé un.



Femmes :

- FAC s'est engagée à soutenir l'autonomie des productrices et des entrepreneures en offrant un soutien financier ciblé et des programmes spécialisés. Cette année, FAC a prêté **224,1 millions de dollars** à des agricultrices et à des entrepreneures.
- Depuis le lancement du programme Femme entrepreneure de FAC, en 2019, FAC a approuvé **4 722** prêts Femme entrepreneure totalisant plus de **3,6 milliards de dollars**.

Relations avec les Autochtones :

La stratégie renouvelée en matière de relations avec les Autochtones offre une approche holistique pour orienter les efforts de FAC à l'égard des relations avec les populations autochtones. Une initiative essentielle dans le cadre de cette stratégie est notre participation au programme Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA), qui réaffirme l'engagement de FAC à l'égard de la réconciliation et renforce ses liens avec les communautés autochtones. Les facteurs qui sous-tendent l'APRA favorisent l'établissement de liens significatifs au moyen de mesures de leadership, d'investissements communautaires, d'initiatives en matière d'emploi et du développement d'entreprises.

- Talents autochtones et recrutement : Des programmes ont été mis en place pour soutenir les étudiants autochtones de niveau postsecondaire, notamment le financement de stages. L'équipe Relations avec les Autochtones travaille avec des établissements postsecondaires ciblés afin de recueillir de la rétroaction et d'élaborer un nouveau cadre de programme qui mettra l'accent sur le renforcement des relations entre FAC, les établissements d'enseignement et les étudiants bénéficiaires. Le programme devrait être lancé au cours de l'année scolaire 2026.
- Mobilisation des communautés autochtones : Dans le but de renforcer la capacité de FAC en matière de relations externes avec les Autochtones, nous avons fait appel à une société d'experts-conseils autochtone pour obtenir des orientations et un soutien dans le cadre de nos efforts de mobilisation communautaire à court terme. Cette collaboration a notamment consisté à travailler avec des clients et des organisations autochtones nationales afin de recueillir des commentaires sur les progrès réalisés par FAC en matière de réconciliation et d'actualiser la stratégie de FAC en matière de relations avec les Autochtones. Les enseignements tirés de ce travail orienteront les efforts de mobilisation permanents et les possibilités d'établir des relations et guideront ainsi l'approche de FAC.
 - Dans le cadre du fonds AgriEsprit de FAC, 25 projets ont reçu **484 000 \$** au profit de communautés et d'organisations autochtones.
 - En outre, **56 399** jeunes Métis, Inuits et membres des Premières Nations ont participé à des expériences inclusives sur le plan culturel dans le domaine des STIM dans le cadre du programme national Jeunes autochtones en STIM d'Actua, soutenu par FAC et d'autres partenaires.

- **Certification APRA :** Pour l'année 2024-2025, nous avons maintenu le niveau Engagé alors que nous travaillons à l'obtention de la certification. Nous avons mis l'accent sur l'avancement de ses plans d'action, l'établissement de cibles et la mise en œuvre de processus de suivi des données afin d'obtenir la certification.
 - Nous avons fixé des cibles APRA et mis en place des processus de suivi des données afin de viser ultimement l'obtention de la certification Or. Aperçu des mesures prises :
 - Le comité de travail de l'APRA a fait avancer les critères établis par le CCEA pour la demande de recertification en avril 2025 dans le but d'obtenir la certification Argent au cours du prochain exercice. Une feuille de route triennale sera élaborée afin d'obtenir la certification Or d'ici 2028.
 - FAC emboîte le pas au gouvernement fédéral, dont l'objectif est de consacrer 5 % de ses dépenses totales à des fournisseurs autochtones. Nous avons augmenté nos dépenses relatives à des services fournis par des entreprises, des communautés et des peuples autochtones. Nos dépenses auprès des entreprises autochtones ont augmenté au cours des trois derniers exercices, passant de **0,18 % (209 445 \$)** en 2021-2022 à **0,41 % (575 724 \$)** en 2022-2023, et de **1,51 % (2 426 485 \$)** en 2023-2024 à **1,51 % (3 519 636 \$)** en 2024-2025.
- **Formation des employés : 2 594 (95 %) employés de FAC ont suivi la formation de base sur la sensibilisation à la culture autochtone depuis son lancement en 2020. L'année dernière, 242 employés ont suivi la formation.**
- **Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones (CNAAA) :** Cette organisation sans but lucratif dirigée par des Autochtones fait progresser la réconciliation dans l'industrie agricole en favorisant le dialogue national, en supprimant les obstacles et en mettant en relation les communautés autochtones avec l'industrie, le gouvernement et les gardiens du savoir. L'organisation suscite des changements positifs par l'accélération des affaires, la sensibilisation et l'amélioration de l'accès au capital, tout en soutenant le secteur agricole non autochtone dans la mise en œuvre d'initiatives de réconciliation. Les investissements dans des initiatives dirigées par des Autochtones, comme le CNAAA, améliorent le développement économique et la collaboration au sein du secteur.
 - Cette année, FAC a renforcé son partenariat avec le CNAAA grâce à une collaboration stratégique et à des contributions directes. Deux employés de FAC ont été détachés auprès du CNAAA en tant qu'ambassadeurs chargés de favoriser les relations avec l'industrie et de soutenir la croissance mutuelle. Des discussions mensuelles ont eu lieu afin de maintenir des relations solides, de promouvoir la transparence des relations financières et de renforcer la collaboration. Les principales initiatives ont consisté à déterminer les possibilités de simplification des recommandations, de soutien consultatif et d'alignement sur la directive renouvelée de FAC en matière de crédit et de risque.



Secteur d'intervention :

Résilience de FAC – s'efforcer de s'améliorer quotidiennement pour mieux servir l'industrie agricole d'ici

Pour maximiser l'impact sur les clients et l'industrie, FAC doit être solide et résiliente à long terme. En investissant dans ses propres fondements d'entreprise, FAC pourra continuer d'offrir des services et des produits exceptionnels aux producteurs agricoles et agroalimentaires canadiens, ce qui permettra à ses employés d'être productifs et mobilisés, et de s'acquitter de son mandat aujourd'hui et à l'avenir.



Mesure	Enjeu important	Cible de 2024-2025	Résultats de 2024-2025
Pourcentage des employés embauchés faisant partie d'un groupe visé par l'équité en matière d'emploi*	Diversité, équité et inclusion	29 %	36,3 %
Pointage Net Promoter Score ^{MD*}	s.o.	Fourchette ciblée : entre 69 et 73	69
Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités internes*	Climat, nature et biodiversité	Nouvelle référence et nouvelle cible fondée sur la science à l'étude (ci-dessous)	Terminé : Réduction de 6 % par rapport à la référence de 2023-2024
<i>Loi canadienne sur l'accessibilité : FAC sera une organisation plus accessible grâce à la mise en œuvre du Plan d'accessibilité de FAC</i>	Diversité, équité et inclusion	D'ici au 31 décembre 2024	

* Indique un résultat prévu du Plan d'entreprise.

Pourcentage des employés embauchés faisant partie d'un groupe visé par l'équité en matière d'emploi :

FAC s'est engagée à favoriser un milieu de travail inclusif et équitable en encourageant l'autodéclaration, en offrant de nombreuses possibilités d'apprentissage, en mettant en œuvre des pratiques équitables de recrutement de talents, en soutenant les groupes de ressources dirigés par les employés et en promouvant la diversité linguistique.

- **Autodéclaration** : En 2024, nous avons mené une campagne de trois semaines sur l'inclusion à l'issue de laquelle plus de 90 % des employés ont communiqué leurs informations liées à la diversité, ce qui nous a permis de mieux comprendre la composition de notre effectif.
- **Apprentissage des employés** : Nous accordons la priorité au perfectionnement et à la formation de nos employés afin que notre main-d'œuvre demeure polyvalente et dotée des compétences nécessaires pour assurer le succès de l'organisation. Nous avons organisé plus de **36** événements d'apprentissage sur l'équité et l'inclusion, diffusé de nombreux articles et proposé des ateliers sur l'inclusion intentionnelle, la représentation, l'enseignement bienveillant et la neurodiversité en milieu de travail.

- **Recrutement équitable des talents** : Des rapports trimestriels sont fournis aux gestionnaires pour leur transmettre des informations clés.
 - Nous avons comparé les résultats liés au recrutement aux cibles de l'organisation en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et à la composition de l'équipe afin d'identifier les talents disponibles issus des groupes sous-représentés. En outre, nous avons collaboré avec **25** organisations au service de la diversité, dont des centres de carrière pour les Autochtones, des centres pour les nouveaux arrivants et des organismes qui fournissent des services aux personnes en situation de handicap afin d'attirer des talents diversifiés.
 - Des **57** étudiants embauchés dans le cadre de notre programme d'emploi d'été pour étudiants 2024, **18** étudiants (**31,6 %**) ont déclaré appartenir à un groupe visé par l'équité en matière d'emploi.
- **Groupes de ressources dirigés par les employés (GRE)** : plus de **400** employés se sont inscrits à ces groupes, qui sont dirigés par une présidente ou un président qui représente les employés et parrainés par un VPE désigné à titre de cadre bénévole.
- **Diversité linguistique** : **248** employés sont inscrits à un programme d'apprentissage d'une langue seconde de FAC. **197** employés ont participé à des cours de formation linguistique, que ce soit une formation intensive ou des cercles d'encadrement d'une heure par semaine, et **51** employés ont commencé à apprendre une deuxième langue grâce à la nouvelle plateforme d'autoapprentissage de FAC.

Pointage Net Promoter Score^{MD} (NPS) :

Le pointage NPS est utilisé pour évaluer la fidélité, la satisfaction et l'enthousiasme des clients à l'égard d'une entreprise. Il s'agit d'une mesure importante qui nous aide à garantir que FAC demeure résiliente et bâtie de manière à assurer sa viabilité à long terme. Étant donné que FAC a élaboré la mesure de l'indicateur NPS à l'interne à l'aide de ses propres processus et méthodologies, la société n'est pas en mesure de le comparer directement à celui d'autres organisations. Toutefois, la fourchette de 69 à 73 serait considérée comme faisant partie des pointages NPS les plus élevés rapportés publiquement parmi les sociétés d'État et les institutions financières.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre :

FAC s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'est fixé des objectifs ambitieux pour y parvenir. Une nouvelle cible de réduction des émissions de **42 %** d'ici 2030-2031, par rapport à l'année de référence de 2023-2024, a été approuvée. Cette nouvelle cible remplace l'objectif précédent qui consistait à réduire les émissions de 40 % d'ici 2025, lequel a été abandonné un an plus tôt après l'atteinte d'une réduction de 36,4 % en 2023-2024.

- Progression par rapport à la nouvelle cible :
 - 2024-2025 : FAC a atteint 6 % de cette cible. Nous avons acheté pour **5 403** tonnes d'équivalent CO₂ de crédits de carbone et de certificats verts pour compenser notre empreinte carbone opérationnelle, qui comprend les émissions de portée 1 et 2, ainsi que les émissions de portée 3 relatives aux voyages aériens.
 - 2028-2029 : on prévoit d'atteindre 30 % de cette cible.



Accessibilité :

- En 2022, FAC a dévoilé son Plan d'accessibilité triennal (de 2023 à 2025), conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Ce plan détermine les lacunes en matière d'accessibilité et décrit les mesures que FAC prendra pour y remédier. L'un des principaux objectifs du plan est d'améliorer le maintien en poste des employés en situation de handicap en veillant à ce qu'ils bénéficient du soutien et des ressources nécessaires pour s'épanouir au sein de l'organisation.
- En 2024, FAC a élaboré et lancé un parcours de formation pour les partenaires d'affaires des Ressources humaines afin de s'assurer qu'ils ont une compréhension cohérente et efficace des questions et de la terminologie en matière d'accessibilité et de handicap. Les partenaires d'affaires des Ressources humaines pourront ainsi mieux soutenir les gestionnaires et les employés.
- FAC a effectué une évaluation de la conformité à l'accessibilité des pages Web afin de classer le niveau d'accessibilité dans les applications par rapport aux règles actuelles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG).
- Un nouveau guide sur l'adaptation en milieu de travail et les mesures d'adaptation à l'intention des employés et des gestionnaires a été publié. Ce guide axé sur l'employé décrit le processus d'adaptation en milieu de travail, ainsi que les rôles et les responsabilités des employés, des gestionnaires, des Ressources humaines, du conseiller en mieux-être de FAC et de notre partenaire tiers en gestion de la santé. Le guide fournit également des explications sur de nombreux types et des scénarios précis d'adaptation en milieu de travail.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus de renseignements sur l'information relative aux changements climatiques, consultez la publication suivante :

 [Rapport sur l'information relative aux changements climatiques 2024-2025](#)

Pour obtenir plus d'informations sur nos efforts en matière de durabilité, envoyez un courriel à l'adresse :

 sustainability@fac.ca

Pour obtenir les indices de la GRI et du SASB pour 2024-2025, consultez le site Web suivant :

 fac.ca/Rapports

Pour obtenir plus d'information sur notre stratégie pour le prochain exercice, consultez :

 [Stratégie d'entreprise pour 2025-2026](#)

Pour de plus amples renseignements sur la composition de l'effectif de FAC, consultez :

 [Annexe 2024-2025](#)

Pour obtenir plus d'informations sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, visitez le site :

 [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)





Stratégie d'entreprise pour 2025-2026

L'industrie agricole et agroalimentaire est un secteur complexe et en constante évolution. Les clients de FAC doivent relever le défi colossal de nourrir une population mondiale grandissante, qui devrait augmenter de plus de 20 % d'ici 2050. L'industrie est particulièrement bien placée pour saisir cette occasion unique : améliorer la santé mondiale, combattre l'insécurité alimentaire, aborder les changements climatiques et favoriser la prospérité économique, tout cela en même temps. En exploitant les importantes ressources agricoles du Canada, FAC est prête à aider notre industrie à tirer le meilleur parti de cette occasion grâce à l'innovation et à la durabilité.

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est un atout stratégique qui apporte une contribution annuelle de plus de **150 milliards de dollars** au produit intérieur brut (PIB) du Canada et fournit un emploi sur neuf au pays. Il s'agit de l'un des secteurs présentant le plus fort potentiel de croissance économique au Canada; en effet, l'augmentation de la productivité agricole canadienne est estimée à **30 milliards de dollars** au cours des dix prochaines années.

FAC est résolue à servir l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Pour l'exercice 2025-2026 et les suivants, notre stratégie d'entreprise est centrée sur notre aspiration à faire preuve d'audace pour faire du Canada un chef de file de la production alimentaire durable en encourageant l'innovation et en renforçant la réputation mondiale de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Cette stratégie jette les bases du rendement de FAC au cours des 10 prochaines années. Elle comprend la prise proactive de plus de risques calculés pour stimuler la croissance et l'innovation dans l'industrie afin que les clients, y compris ceux qui sont sous-représentés, aient accès au capital dont ils ont besoin.

La stratégie nous amène aussi à investir dans nos secteurs d'intervention pour maintenir notre position de chef de file en ce qui concerne l'offre de solutions en matière de capitaux et le soutien à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Nous investissons dans des technologies innovantes, finançons la production alimentaire durable, et formons de nouveaux partenariats pour mettre en relation les bonnes personnes avec les bons clients afin que ceux-ci puissent innover et croître. Nous exploitons également la technologie d'intelligence artificielle (IA) à l'interne pour améliorer l'efficacité opérationnelle et stimuler l'innovation.



Résilience de FAC

S'efforcer de s'améliorer quotidiennement pour mieux servir l'industrie agricole d'ici

Innovation

Investir pour améliorer l'efficacité, la durabilité et la compétitivité

Viabilité de l'industrie

Assurer l'engagement, le soutien et la solidité à long terme

Productivité, abordabilité, sécurité alimentaire

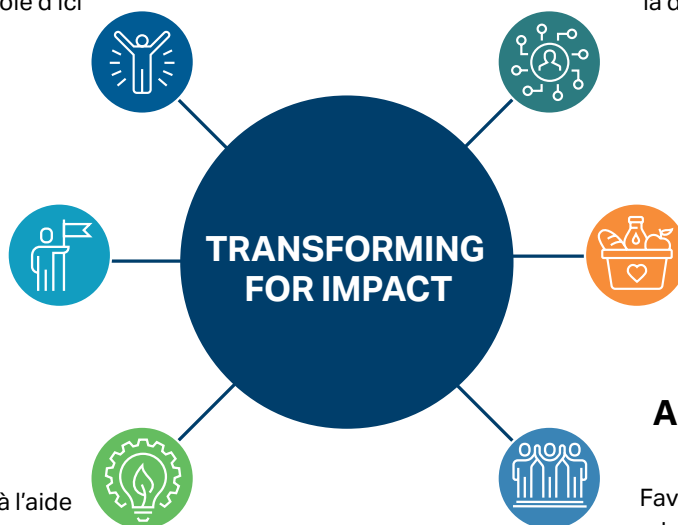
Accroître la productivité grâce à l'innovation

Climat

Protéger notre environnement à l'aide de solutions durables

Autochtones et groupes sous-représentés

Favoriser leur participation à l'industrie et s'attaquer aux obstacles au sein de la chaîne de valeur agroalimentaire canadienne



**TRANSFORMING
FOR IMPACT**

Secteurs d'intervention :

La stratégie de FAC décrit les six principaux secteurs d'intervention que nous avons priorisés afin de maximiser notre impact sur le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire au cours de la période visée par le plan. La productivité a aussi été intégrée dans trois des secteurs d'intervention clés : l'innovation, les exportations et la croissance économique; la productivité, l'abordabilité et la sécurité alimentaire; les changements climatiques et les solutions fondées sur la nature.

Innovation, exportations et croissance économique

Les innovations en matière de produits et de processus tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire entraîneront des taux de croissance de la productivité plus élevés, améliorant la position concurrentielle mondiale des exploitations agricoles, des transformateurs alimentaires et des agroentreprises, stimulant les exportations et élargissant l'empreinte économique de l'industrie. Une croissance plus forte de la productivité permet au Canada de contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de développement durable des Nations Unies, à savoir l'élimination de la faim dans le monde, et de nos engagements en matière d'élaboration de cibles fondées sur des données scientifiques.

Productivité, abordabilité et sécurité alimentaire

Soutenir les efforts du gouvernement du Canada pour assurer la disponibilité des aliments, lutter contre l'insécurité alimentaire et faire face à l'inflation des prix des aliments, en mettant d'abord l'accent sur l'augmentation de la productivité au moyen de l'innovation. La baisse des coûts de production rend les aliments plus abordables pour la population canadienne.

Relations avec les Autochtones et groupes sous-représentés

Renforcer les relations avec les peuples autochtones dans une optique de réconciliation. Créer un espace pour faire progresser l'économie autochtone émergente et accroître la participation à l'industrie en aidant les agriculteurs autochtones à établir des entreprises et à les faire croître au sein de la chaîne de valeur agroalimentaire canadienne. Aider l'industrie et nos clients à prospérer en s'attaquant aux obstacles qui nuisent aux groupes sous-représentés, en mettant d'abord l'accent sur les entrepreneures, les jeunes agriculteurs et les nouveaux agriculteurs et entrepreneurs.

Changements climatiques et solutions fondées sur la nature

Libérer les possibilités de protéger la nature et la biodiversité afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Aider l'industrie à mettre au point et à adopter des solutions et des pratiques de production durables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à protéger l'environnement. Des investissements ciblés sont nécessaires pour obtenir un impact rapide, en particulier pour accélérer l'innovation et favoriser l'adoption de technologies.

Viabilité à long terme de l'industrie

FAC continuera de se faire l'ambassadeur de l'industrie en sensibilisant davantage le public, en soutenant la santé mentale et en proposant des produits et des programmes susceptibles de favoriser la diversité et de renforcer la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire de demain.

FAC résiliente et forte

Pour maximiser l'impact sur les clients et l'industrie, FAC doit être solide et résiliente à long terme. Grâce à un investissement dans les fondements d'entreprise de FAC, cette dernière pourra étendre la gamme de services et de produits exceptionnels qu'elle offre aux producteurs agricoles et agroalimentaires canadiens, ce qui permettra à ses employés d'être productifs et mobilisés, et de respecter son mandat aujourd'hui et à l'avenir.

Renforcer nos principes d'entreprise responsable

Les principes d'entreprise responsable de FAC sont au cœur de la façon dont nous exerçons nos activités et contribuent à la résilience de nos activités. Ces principes aident nos employés à offrir à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne les services et les produits exceptionnels pour lesquels ils sont réputés. Nous voulons miser sur nos employés mobilisés pour remplir notre mandat, aujourd'hui et à l'avenir. Nous agissons avec intégrité, maintenons des normes d'éthique élevées et protégeons les données. Nous favorisons la réalisation du plein potentiel de nos employés en créant un environnement inclusif et équitable, et en renforçant la mobilisation grâce à notre raison d'être et à notre culture axée sur nos valeurs.



Mesure	Enjeu important	Cible de 2024-2025	Résultats de 2024-2025
Les employés de FAC respectent le <i>Code de déontologie</i>	Éthique des affaires	100 % des employés actifs suivent la formation obligatoire	99 % des employés actifs suivent la formation obligatoire
Mobilisation des employés	Talents et rendement	Fourchette acceptable de 7,5 et plus avec un objectif de maintien ou d'augmentation	Pointage lié à la mobilisation de 7,7 (septembre 2024)
Stade de maturité du programme de cybersécurité (normes NIST)	Sécurité des données	> 3,0/4,0	3,03/4,0
Programme de protection des renseignements personnels (normes NIST)	Sécurité des données	3,0/4,0	3,0/4,0

Code de déontologie :

- FAC est résolue à maintenir les normes d'éthiques les plus rigoureuses et à veiller au respect de son *code de déontologie*, qui guide le comportement des employés et les pratiques commerciales.
- En 2025, **99 %** des employés ont soumis leur attestation annuelle dans laquelle ils s'engagent à respecter le *Code de déontologie*, en plus d'avoir suivi la formation de révision en ligne sur le *Code de déontologie de FAC*.
- Aucun** signalement au titre de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* n'a révélé un acte répréhensible fondé au sens de la *Loi*, ni de risque important lié à la corruption ou de plainte relative aux droits de la personne, ni aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement.

Mobilisation des employés :

- La mobilisation des employés de FAC en 2024-2025, selon un sondage mené en septembre 2024, a obtenu un pointage moyen de **7,7**, et un taux de réponse de **82 %**. Les employés ont participé activement en formulant des commentaires, qui ont permis d'éclairer la prise de décisions et ont directement influencé les domaines d'intervention de notre plan d'action d'entreprise.

Stade de maturité du programme de cybersécurité (normes NIST)

- FAC continue d'atteindre l'objectif de maturité en matière de cybersécurité, soit le niveau **3**, fixé par le National Institute of Standards and Technology (NIST). Les efforts visent à maintenir et à améliorer ces résultats dans un environnement de menaces complexe et dynamique. En outre, **100 %** des employés permanents actifs de FAC ont achevé la formation sur la gestion de l'information et la protection des renseignements personnels.

Programme de protection des renseignements personnels (normes NIST)

- En 2024-2025, nous nous sommes attachés à mettre en place les éléments d'un programme de protection des renseignements personnels fondé sur la conformité. Parmi les activités menées à bien, mentionnons :
 - gouvernance, méthode d'évaluation du risque et modèles;
 - configuration d'un module axé sur la protection des renseignements personnels à l'intérieur du système de gouvernance, de gestion du risque et de conformité de FAC.
- FAC n'a pas subi d'atteinte à la confidentialité des données résultant de l'intrusion de tiers dans ses systèmes de TI; toutefois, certains de nos tiers contractuels ont subi une atteinte à la confidentialité des renseignements personnels de leurs clients et de leurs employés. Au cours de cet exercice, aucune atteinte à la vie privée n'a donné lieu à l'application des exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de signalement des violations, et aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Éthique et intégrité

Code de déontologie

Notre *Code de déontologie* oriente la façon dont nous nous comportons en tant que représentants de FAC, y compris dans nos relations d'affaires. Le *Code* aborde les attentes envers FAC sur plusieurs sujets. Il comporte des renseignements relatifs aux thèmes suivants :

- agir avec intégrité
- protéger les actifs de FAC
- éviter les conflits d'intérêts
- donner ou recevoir des cadeaux d'affaires, des marques d'hospitalité et d'autres avantages
- participer à des activités politiques autorisées en période électorale.

Le *Code de déontologie de FAC* fait l'objet d'un examen tous les deux ans, conformément à la charte du Conseil d'administration. L'examen de 2024-2025 comportait des mises à jour mineures, compte tenu de la refonte substantielle effectuée à la suite de l'examen précédent. Le respect de notre *Code de déontologie* et du *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* est une condition d'emploi. Tous les nouveaux employés suivent des activités de formation pour se familiariser avec les attentes définies dans le *Code*. Chaque année, les employés sont tenus de suivre une formation obligatoire sur le *Code* et d'attester qu'ils le comprennent et s'y conforment.

Conflits d'intérêts

En 2024-2025, **365** gestionnaires (représentant **91 %** de la direction) ont participé à un atelier interactif sur les conflits d'intérêts. Ils étaient tenus de transmettre la formation aux employés.

Le Bureau de l'éthique de FAC est chargé d'examiner les déclarations relatives aux conflits d'intérêts et de formuler des recommandations sur la manière d'atténuer les risques liés aux conflits d'intérêts. Les mesures d'atténuation peuvent varier considérablement selon les circonstances entourant chaque déclaration. Le Bureau de l'éthique continue d'étendre le suivi de ces mesures et applique un processus normalisé pour garantir la cohérence et l'objectivité de ses recommandations. En 2024-2025, un processus de déclaration simplifié a été mis en place et intégré dans notre système de gestion des ressources humaines, ce qui a permis d'améliorer la qualité des déclarations. Depuis

la mise en œuvre de ce nouveau processus, le 1^{er} octobre 2024, le Bureau de l'éthique a reçu **815** déclarations d'employés à tous les échelons.

Dénonciation

Il incombe aux employés de signaler les manquements potentiels ou réels au *Code de déontologie* à leur gestionnaire, à l'agente de l'éthique de FAC, à la LigneConfidentielle (qui est en service 24 heures sur 24) ou au Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada.

FAC est assujettie à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPFDAR). La LPFDAR contient des dispositions visant à protéger contre les représailles les employés qui divulguent une violation ainsi que toutes les personnes participant à la gestion d'une divulgation. La protection de l'identité de toutes les personnes concernées par une divulgation, dans la mesure du possible, est une obligation légale. La LPFDAR contient aussi des dispositions strictes en matière de confidentialité qui empêchent FAC de divulguer plus d'informations que celles qui sont accessibles au public dans le cadre du rapport annuel au Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Canada.

Culture en matière d'éthique

Un sondage sur l'évaluation de la culture en matière d'éthique a été mené en novembre 2024 et a obtenu un taux de participation des employés de **50 %**. Ce sondage anonyme, administré à l'externe par l'organisation tierce Ethisphere, a permis de mettre au jour les points forts de FAC et les possibilités qui s'offrent à elle, ainsi que de déterminer et de mettre en œuvre un plan d'action qui maintiendra et renforcera notre culture en matière d'éthique. Les résultats du sondage indiquent un quotient culturel global de **82,4 %**, ce qui reflète la perception positive globale à l'égard d'une culture en matière d'éthique à FAC.

Normes à l'égard des clients

Tous les clients doivent attester qu'ils respectent la déclaration d'intégrité de FAC, ce qui suppose de garantir qu'ils ne participent pas ou ne sont pas associés à des activités illégales et qu'ils ne négligent pas volontairement les lois et les règlements en vigueur.

Conformément à la législation sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le contournement de sanctions, FAC recueille des informations sur

ses clients et exerce une diligence raisonnable fondée sur le risque afin de s'assurer de l'exactitude et de la validité des informations fournies. Nous nous assurons que tous les risques découverts sont conformes à la propension au risque et à l'engagement de FAC à l'égard de la durabilité, et en cas de non-conformité, la demande de prêt est refusée.

Gestion de l'information et gouvernance

FAC dispose de quatre politiques (étayées par des procédures, des guides, des formations et des normes techniques) qui régissent la protection et l'utilisation des renseignements confidentiels et personnels :

- La politique sur la sécurité de l'information, qui fournit des directives sur la gestion des risques liés à la protection des actifs technologiques et informationnels de FAC contre tous les types de menaces, qu'elles soient internes ou externes, délibérées ou accidentelles, afin de maintenir la confidentialité, l'intégrité et l'accessibilité de l'information.
- La politique sur la gestion de l'information fournit des directives sur la gestion de toute l'information.
- La politique sur la protection des renseignements personnels fournit des directives supplémentaires sur la gestion des renseignements personnels des clients, des employés et des tiers.
- La politique sur l'usage acceptable des appareils et des logiciels de FAC fournit des directives sur la protection des appareils, des systèmes et des applications de FAC contre toute utilisation ou tout accès non autorisé.

Nous adhérons à des cadres établissant des normes de l'industrie, comme ceux élaborés par le National Institute of Standards and Technology (NIST), afin que des capacités et des contrôles efficaces soient en place pour protéger l'information.

Le programme de protection des renseignements personnels de FAC aide les employés à repérer et à gérer les risques liés à la protection des renseignements personnels et à assurer le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des instruments connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les préoccupations et les plaintes au sujet des pratiques de confidentialité de FAC ou de la conformité de FAC avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels* peuvent être communiquées au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. La

politique de confidentialité au niveau du programme a été approuvée en 2023-2024.

L'infrastructure informatique de FAC comporte des contrats avec des prestataires de services tiers, et nous respectons les normes de sécurité grâce à des audits réguliers intégrés dans le processus contractuel.

Capacités d'exploitation à l'appui des résultats

Améliorer la gestion des risques en simplifiant les procédures de prêt

Alors que nous continuons à simplifier nos procédures de prêt et à renforcer nos pratiques de gestion des risques, nous procédons à un examen complet et à une refonte de notre cadre de prêt, en mettant nettement l'accent sur l'automatisation. Un élément clé de cette transformation est la segmentation de notre portefeuille, fondée sur l'exposition aux risques et la complexité, en deux secteurs d'activité distincts : Prêt aux petites entreprises (PPE) et Financement corporatif et commercial (C et C).

Chaque segment disposera de ses propres modèles d'évaluation des risques, ce qui permettra d'effectuer des évaluations plus précises reflétant la complexité des clients et des prêts individuels. Pour le nouveau modèle de classement du risque, nous évaluerons les clients au moment de la demande de prêt en utilisant deux évaluations distinctes pour améliorer la précision. En outre, nous effectuerons désormais un suivi régulier. La mise en place de ces modèles renforcera notre capacité à surveiller et à gérer efficacement les risques.

Ces améliorations nous permettront de rendre compte des risques liés au portefeuille avec plus de précision et de rapidité. Un suivi régulier nous permettra également de peaufiner sans cesse nos modèles et nos seuils de risque en fonction des tendances du secteur, de la conjoncture économique et des changements de comportement des clients.

De plus, nous intégrons la conception du contrôle des risques directement dans la refonte de nos solutions et dans nos efforts d'automatisation des processus, afin de garantir dès le départ une approche fondée sur les risques. Cela comprend :

- l'automatisation des contrôles pour atténuer les expositions aux risques plus élevés;

- la mise en place d'arrêts automatiques dans les systèmes afin de respecter les seuils de risque critiques;
- l'amélioration de la surveillance grâce à des données en temps réel et à des rajustements proactifs des risques.

En intégrant les informations sur les risques dans nos processus et en tirant parti de l'automatisation, nous améliorons non seulement notre efficacité, mais nous renforçons également la résilience et la souplesse de nos opérations de prêt.

À mesure que nous simplifions nos processus de prêt et que nous améliorons nos pratiques de gestion du risque, nous examinerons et repenserons nos processus de prêt en mettant l'accent sur l'automatisation. Nous continuons d'accroître notre capacité à générer des analyses et des renseignements sur le risque afin de surveiller notre portefeuille et le risque en constante évolution, en plus de renforcer la résilience de nos activités.

Gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs

La chaîne d'approvisionnement de FAC est typique d'une institution financière, principalement en ce qui a trait au matériel informatique, aux logiciels, aux services professionnels, aux baux et aux améliorations locatives, aux fournitures de bureau, à l'équipement et au mobilier de bureau. FAC utilise des pratiques solides en matière de gestion des risques liés à l'approvisionnement et aux fournisseurs, qui sont conformes aux exigences réglementaires. Il est essentiel que les fournisseurs de FAC adhèrent à ses valeurs et respectent ses normes.

Les clients, les partenaires et les fournisseurs jouent un rôle dans la protection de l'intégrité de FAC, soutenue par ses politiques et ses processus. Nous collaborons avec des personnes ou des entreprises qui respectent les règlements municipaux ainsi que les lois et règlements fédéraux et provinciaux applicables, qui détiennent toutes les licences et tous les permis requis et dont les activités respectent l'environnement, le bien-être des animaux et les normes du travail.

Nos pratiques en matière d'approvisionnement favorisent un traitement équitable des fournisseurs, une gestion appropriée du risque pour FAC et son actionnaire, et suivent les recommandations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le Code de déontologie des fournisseurs décrit les attentes de FAC à l'égard des fournisseurs et aide les employés à

veiller à ce que ces derniers aient des pratiques commerciales éthiques.

Gestion du risque lié aux tiers

Le programme de gestion des risques liés aux tiers de FAC est guidé par une politique qui définit les exigences et les attentes à l'égard des intervenants afin de protéger l'organisation, notre actionnaire et nos clients contre ces risques. La politique est aussi soutenue par un cadre qui fournit des lignes directrices détaillées et des pratiques en matière de risque, permettant le suivi et la communication des risques liés aux tiers à la direction, conformément aux meilleures pratiques du secteur. Le programme de gestion des risques liés aux tiers est intégré dans le processus général d'approvisionnement et permet à FAC de remplir ses obligations législatives, notamment ses responsabilités au titre de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

FAC s'appuie sur un programme de diligence raisonnable fondé sur le risque afin de déterminer, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler les risques lorsqu'elle fait appel à des tiers. Une formation sur le programme est accessible à tous les employés et aux tiers, y compris les titulaires de contrats qui gèrent les relations avec les tiers. Des experts à l'échelle de FAC sont chargés d'effectuer une évaluation générale des tiers, y compris une analyse des contrôles et des processus opérationnels en place pour gérer les risques. Cette façon de faire permet à FAC de collaborer en toute confiance avec des tiers, de gérer les risques tout au long des relations et de prendre des décisions fondées sur les risques pour déterminer la pertinence et l'adéquation des partenariats pour atteindre les objectifs stratégiques.

Respect de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

En plus des mesures prises au cours de l'exercice précédent, FAC a pris les mesures supplémentaires suivantes pour réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement :

- Élaboration et mise en œuvre d'une approche progressive concernant la formation continue des employés chargés des achats et de la gestion des fournisseurs pour tous les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$. Le programme de formation porte sur les problèmes

persistants de l'esclavage moderne et du travail forcé dans de nombreux marchés mondiaux et souligne l'importance du respect des droits de la personne pour les entreprises œuvrant au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. La formation aborde aussi la réponse de FAC à la Loi et le rôle essentiel que jouent les employés pour soutenir les initiatives de FAC.

- Établissement de procédures que les membres de la direction doivent suivre s'ils soupçonnent ou découvrent tout travail forcé ou tout travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de FAC.

Santé et sécurité au travail

Conformément à la partie II du *Code canadien du travail*, FAC est tenue de mettre en place un comité d'orientation sur la santé et la sécurité au travail (SST), des comités en milieu de travail sur la SST pour les bureaux comptant plus de 20 employés et des représentants en SST pour chaque bureau et chaque étage. Chaque comité en milieu de travail doit se réunir neuf fois par année et est composé d'une personne qui représente la direction et d'une autre qui représente les employés. Le comité d'orientation se réunit tous les trimestres et est composé de membres de la direction et de membres du personnel. Les comités jouent un rôle consultatif et relèvent de l'Équipe de gestion d'entreprise (ÉGE) par l'entremise du vice-président exécutif, Habilitation technologique. Ils sont chargés de traiter (ou de diriger aux personnes compétentes) toute plainte relative à la santé et à la sécurité des employés. Ils participent aussi à la mise en œuvre du programme de prévention des risques et aux changements susceptibles d'influer sur la santé et la sécurité au travail, y compris les processus et procédures de travail.

FAC a collaboré avec un tiers pour évaluer les risques de harcèlement et de violence auxquels les employés peuvent être confrontés dans l'exercice de leur travail. Cette évaluation comprenait un sondage exhaustif mené auprès de tous les employés et des groupes de discussion à participation volontaire. Les données recueillies grâce à cette évaluation permettront d'orienter les prochaines mesures que FAC prendra pour faire face à ces risques.

De plus, FAC a amélioré les pratiques accessibles de gestion des urgences en fournissant des ressources supplémentaires pour aider les employés et les gestionnaires à élaborer le plan d'évacuation le plus approprié en fonction de leurs besoins. Des babillards de santé et de sécurité actualisés, contenant des

informations plus accessibles et des parcours d'évacuation en cas d'urgence, sont affichés dans l'ensemble des bureaux de FAC.

Des améliorations ont été apportées à la formation annuelle en matière de santé et de sécurité destinée à tous les employés, en fonction de la rétroaction des employés. Ces améliorations comprennent l'ajout d'une formation sur le programme de premiers soins et des conseils supplémentaires en matière d'évacuation d'urgence. Un sondage post-formation a été lancé pour évaluer les connaissances des employés sur le programme de SST de FAC et les pratiques de gestion des urgences; les résultats seront utilisés à des fins d'amélioration continue.

En tout, **2 787** employés ont suivi la formation sur la santé et la sécurité au travail, la gestion des urgences et la sécurité physique. Parmi les **1 178** employés qui ont répondu au sondage de suivi, **87 %** étaient « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils comprenaient leurs responsabilités en vertu de la partie II du Code du travail, et **91 %** étaient « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils savaient ce qu'il fallait faire en cas d'urgence. En 2024-2025, **100 %** des employés nouvellement affectés à un rôle de SST et **96 %** des nouveaux gestionnaires ont suivi une formation obligatoire sur la partie II du Code du travail, et **377** employés ont obtenu une certification de secouristes.

Mobilisation des employés

La stratégie de FAC sur la mobilisation des employés vise à écouter et à comprendre continuellement les expériences des employés afin de relever rapidement les défis et de déterminer les possibilités permettant d'accroître la mobilisation des employés. Cette stratégie contribue à renforcer les comportements à rendement élevé à tous les échelons de l'organisation et à atteindre les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Cette année, nous avons lancé un sondage sur la mobilisation afin de créer une nouvelle mesure de référence concernant 14 facteurs de mobilisation, dont la charge de travail, l'environnement, un travail valorisant et les possibilités de perfectionnement. Notre pointage de 7,7/10 pour la mobilisation des employés fait ressortir des points forts, en particulier en ce qui concerne le soutien de la direction et le travail valorisant. En fonction de ces résultats, nous avons élaboré un plan d'action général qui met l'accent sur des initiatives supplémentaires visant à améliorer la compréhension de notre stratégie par les employés, à soutenir le perfectionnement en leadership et à aider les employés à s'adapter au changement.

FAC réalise aussi des sondages éclair trimestriels afin de suivre en permanence l'évolution des priorités et l'alignement sur sa stratégie générale. Ces sondages permettent de garantir que les commentaires des employés sont pris en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques et contribuent à améliorer la mobilisation globale des employés et le rendement de l'organisation afin d'atteindre nos objectifs d'affaires. En février 2025, nous avons lancé un sondage éclair visant à mesurer le sentiment lié à la mobilisation et à évaluer les progrès réalisés par les employés dans la compréhension de notre stratégie. Nous poursuivrons nos efforts pour sensibiliser davantage les employés à la stratégie, les aider à la comprendre et les accompagner dans la transformation.

Apprentissage et perfectionnement des employés

FAC soutient le perfectionnement des employés au moyen d'un agencement de formations obligatoires et de programmes de formation élaborés et dispensés en interne, adaptés aux rôles particuliers des employés. Nous proposons une vaste gamme de solutions d'apprentissage fondées sur les compétences, d'évaluations et de cours grâce à nos partenariats avec Precipio-Skillsoft et Udemy. FAC offre aussi une formation en langue seconde aux employés qui doivent améliorer ou maintenir leurs compétences en langue seconde afin que la société puisse répondre aux besoins d'affaires dans les deux langues ou pour aider les employés à se préparer à de futures possibilités de carrière à FAC.

On attend des gestionnaires et des employés qu'ils aient des conversations régulières sur le rendement et le perfectionnement. Tous les gestionnaires disposent d'un budget pour couvrir les coûts associés aux possibilités d'apprentissage externes, y compris les conférences, les séminaires et l'apprentissage virtuel qui sont liés aux objectifs et aux besoins de perfectionnement des employés. Les employés peuvent se prévaloir des journées de formation prévues pour suivre une formation obligatoire ou pour se concentrer sur des activités qui améliorent leur rendement dans leurs fonctions actuelles ou qui favorisent leur avancement professionnel.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

La stratégie de FAC est axée sur l'engagement à soutenir une industrie agricole et agroalimentaire en constante évolution en encourageant l'innovation. À FAC, nous sommes convaincus que cette innovation naît d'un effectif enrichi par la diversité, stimulé par

l'inclusion et soutenu par l'assurance d'un milieu de travail équitable et accessible.

En 2024-2025, nous avons actualisé nos priorités stratégiques en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (DEIA) en nous concentrant sur l'amélioration de l'intégrité des données, le renforcement de la responsabilité personnelle et la production de résultats. Des tableaux de bord trimestriels sur la DEI contenant des indicateurs clés, comme des critères de référence et des informations relatives à la diversité et à la force de notre bassin de talents, ont été fournis aux cadres supérieurs. Nous avons aussi mené une campagne de trois semaines sur l'inclusion à l'issue de laquelle plus de **90 %** des employés ont communiqué leurs informations liées à la diversité, ce qui nous a permis de mieux comprendre la composition de notre effectif. Nous avons organisé **15** groupes de discussion avec plus de **90** employés et pris connaissance de leurs expériences et de leurs défis au travail. Cette recherche consultative est intégrée dans notre stratégie de 2025-2028 en matière de DEI, qui est axée sur les principes d'équité, d'inclusion, d'accès et de représentation.

Notre nouveau portail d'information sur la DEIA fournit aux employés des informations relatives à nos priorités stratégiques ainsi qu'un accès à des ressources d'apprentissage, comme des guides sur l'inclusion intentionnelle. Nos employés sont aussi encouragés à jouer un rôle actif dans la création d'un environnement de travail plus inclusif et plus équitable en participant à nos groupes de ressources pour les employés (GRE).

Les GRE jouent un rôle important dans la création d'espaces sûrs permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations, de communiquer leurs expériences et de développer un sentiment d'appartenance à la collectivité avec des pairs qui ont des antécédents ou des intérêts similaires. Depuis le lancement des GRE, au début de l'année 2024, le nombre total de membres a dépassé les 400, et les GRE offrent aux membres des équipes plusieurs occasions d'interagir, d'apprendre et de se soutenir mutuellement. Nos six GRE sont les suivants :

- Alliance des professionnels noirs
- Alliance – Personnes en situation de handicap et accessibilité
- Groupe d'affinité avec les Autochtones
- Alliance pour la santé mentale
- Alliance multiculturelle
- Alliance des femmes

FAC est résolue à contribuer à faire du Canada un pays sans obstacle d'ici 2040, et elle s'efforce d'intégrer des considérations relatives à l'accessibilité dans la conception des espaces physiques, des appareils, des produits, des services, de la technologie, des communications et des pratiques en milieu de travail. Pour accélérer nos progrès, nous avons renforcé notre gouvernance et notre surveillance en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) en développant les capacités internes et en apportant intentionnellement des améliorations systémiques. Nous avons aussi lancé une évaluation de l'accessibilité pour soutenir l'élaboration de notre plan de 2026-2028 relatif à la LCA.

Outre l'amélioration de l'accessibilité, FAC continue de faire des progrès en matière de bilinguisme pour ses employés, ses clients, l'industrie et le public. Notre équipe responsable des langues officielles nous aide à créer un environnement de travail qui promeut les deux langues officielles du Canada afin que tous les employés puissent travailler dans la langue de leur choix et contribuer pleinement. Pour s'adapter à la *Loi sur les langues officielles* modernisée, FAC a pris les mesures suivantes pour créer un environnement de travail plus inclusif sur le plan linguistique :

- Donner de la formation aux gestionnaires pour les aider à mieux comprendre les responsabilités de FAC en matière de langues officielles et leur rôle dans la promotion de l'inclusion linguistique à FAC.
- Les événements et réunions bilingues permettent à chacun de profiter des réunions et d'y participer. Cette année, nous avons soutenu **110** réunions bilingues avec services d'interprétation : **77** réunions avec interprétation humaine et **33** réunions utilisant un nouvel outil d'interprétation généré par l'intelligence artificielle que nous avons lancé en janvier 2025.
- Nous avons célébré la Journée des langues officielles et le Mois de la francophonie en organisant plusieurs événements visant à encourager les employés à utiliser leur deuxième langue officielle au travail et à promouvoir notre offre de service aux clients de langue minoritaire. Nous avons également organisé une séance de discussion avec des gestionnaires afin de créer un milieu de travail plus bilingue et plus inclusif à FAC.

Pour mieux servir ses clients et ses communautés bilingues, FAC a révisé la désignation linguistique de ses bureaux. En conséquence, **82** bureaux sont maintenant

désignés bilingues, et les employés de ces bureaux ont suivi une formation linguistique. Le Fonds de la dualité linguistique de FAC a soutenu quatre projets qui favorisent l'utilisation du français dans les communautés linguistiques en situation minoritaire à l'échelle nationale. Nous avons également consulté des établissements d'enseignement et des clients francophones en situation minoritaire pour savoir comment FAC peut interagir plus efficacement avec leurs communautés et recruter des employés bilingues. Le fait d'être à l'écoute des communautés que nous servons nous permettra de répondre à leurs besoins et d'améliorer notre image de marque en tant qu'employeur bilingue.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour consulter notre plan d'accessibilité, consultez le site Web suivant :

 [Accessibilité](#)

Pour obtenir plus d'information sur le Code de déontologie de FAC, consultez la publication suivante :

 [Code de déontologie](#)

Pour obtenir plus d'information sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, consultez la publication suivante :

 [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#)



Environnement économique

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial est restée faible en 2024, car les taux d'intérêt étaient toujours élevés dans les principales économies. Ce facteur a pesé sur les prix des produits agricoles et a eu un impact sur l'économie canadienne. Pour la deuxième année consécutive, le PIB réel du Canada n'a augmenté que de 1,5 % en 2024, ce qui est inférieur au taux de croissance potentiel estimé de l'économie. Une grande partie de la croissance provient des dépenses publiques, qui ont contribué à hauteur d'un point de pourcentage au taux de croissance annuel. Autrement dit, l'année 2024 s'est avérée particulièrement difficile pour le secteur privé.

Les dépenses de consommation, qui représentent environ **60 %** de l'économie canadienne, ont connu une nouvelle année de faible croissance, en grande partie à cause de l'endettement élevé des ménages – environ **15 %** du revenu disponible a été consacré au service de la dette. Les investissements des entreprises et les investissements dans le secteur du logement, qui représentent ensemble environ **20 %** du PIB du Canada, se sont contractés l'année dernière, ce qui a freiné la croissance économique. Le commerce international n'a ni stimulé ni freiné l'économie en 2024, car les hausses des exportations et des importations se sont contrebalancées mutuellement.

La faiblesse globale de l'économie a fait reculer l'inflation de **3,4 %** à la fin de 2023 à **2,6 %** en février 2025, ce qui a permis à la banque centrale de prendre des mesures de stimulation en abaissant son taux du financement à un jour d'un sommet de **5,00 %** en mai 2024 à **2,75 %** en mars 2025. Et comme la Réserve fédérale américaine n'a pas abaissé ses taux d'intérêt de manière aussi dynamique, l'écart entre les taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada s'est encore creusé, ce qui a nui au dollar canadien. Le huard, qui avait commencé l'année 2024 aux alentours de 75 cents US, s'échangeait à près de 70 cents US à la fin du mois de mars 2025.

À l'horizon 2025, les réductions antérieures des taux d'intérêt devraient contribuer à soutenir les dépenses de consommation, les investissements dans le secteur du logement et les investissements des entreprises, quoique l'imposition de droits de douane réciproques le 3 avril 2025 par les États-Unis entraîne une incertitude et une augmentation des coûts. Bien que l'application des droits de douane demeure incertaine, cette situation pourrait faire perdurer la tendance à la baisse de la part des investissements dans le PIB, qui dure depuis deux décennies, et compromettre la relance de la faible croissance de la productivité au Canada. Le dollar canadien restera probablement sous pression, en raison d'un important différentiel de taux d'intérêt avec les États-Unis et des incertitudes persistantes concernant la politique commerciale américaine.





Survol de l'industrie agricole

En raison de la baisse des prix des produits agricoles, les recettes monétaires agricoles ont diminué l'année dernière pour la première fois depuis 2010 (-2,1 milliards de dollars), mais il y a eu des variations importantes d'un secteur à l'autre. Les recettes des cultures ont diminué (-4,0 milliards de dollars) tandis que les recettes tirées du bétail ont augmenté (+2,6 milliards de dollars), car les éleveurs de bovins ont profité de la vague de prix historiquement élevés et les prix des porcs se sont redressés. Les paiements de programme ont aussi diminué légèrement (-0,7 milliard de dollars).

La production totale de cultures canadiennes a augmenté pour atteindre **94,6 millions de tonnes** en 2024, soit **3,3 %** de plus que la moyenne des cinq années précédentes (de 2019 à 2023). L'augmentation de la production est largement attribuable à la reprise de la production de blé dur, de lentilles et de légumineuses après la sécheresse de 2023. Malgré l'augmentation de la production, la part de la maigre récolte de 2023 vendue en 2024, conjuguée à la baisse des prix des produits agricoles, explique la diminution des recettes globales tirées des cultures.



Il est important de noter que les recettes monétaires agricoles mesurent les revenus bruts et ne prennent pas en compte les coûts des intrants, qui ont de nouveau augmenté en 2024 (et ont crû de plus de **30 %** depuis 2019). Cette augmentation de coûts est la raison pour laquelle les marges bénéficiaires sont restées serrées dans plusieurs secteurs en 2024.

Les marchés des céréales et des oléagineux ont été influencés par les importantes récoltes américaines produites en 2024 et par l'abondance de l'offre mondiale de soya, qui a fait baisser les prix. Les marges dans l'Ouest canadien pour la campagne agricole 2024-2025, qui s'étend du 1er août au 31 juillet de l'année suivante pour la plupart des cultures, devraient donc demeurer serrées. Dans l'Est du Canada, on s'attend aussi à ce que les marges soient serrées en 2024-2025, mais ce sont les coûts fonciers qui détermineront la rentabilité de chaque producteur. Pendant la campagne agricole 2025-2026, les marges seront sous pression en raison des perturbations commerciales mondiales. Les droits de douane imposés par la Chine sur les produits canadiens à base de canola et les petits pois pèseront sur les prix des cultures canadiennes. Les marges projetées en 2025-2026 devraient chuter de façon marquée dans l'Ouest canadien. Parallèlement, dans l'Est du Canada, la baisse des rendements attendue par rapport à l'an dernier devrait peser sur la rentabilité.

Dans le secteur porcin, les marges des exploitations de naissance-finition et des éleveurs de porcelets sevrés en isolement du Canada ont subi des pressions l'année dernière et étaient inférieures au seuil de rentabilité en raison de la faiblesse de la demande et de la surabondance de l'offre à l'échelle mondiale. Toutefois, à la fin de l'année 2024, les prix des porcs ont augmenté et les coûts de l'alimentation ont continué à baisser, ce qui a amélioré la rentabilité. Cette tendance devrait se maintenir en 2025. Cependant, les bénéfices des éleveurs de porcelets sevrés en isolement sont toujours susceptibles de s'établir juste en dessous du seuil de rentabilité.

La rentabilité du secteur des bovins de boucherie a été forte en 2024 et de nombreuses régions touchées par la sécheresse en 2023 se sont rétablies, ce qui a amélioré la disponibilité des pâturages et des aliments pour animaux. Malgré la rentabilité élevée, le cheptel bovin canadien a atteint en 2024 son niveau le plus bas en trente ans, tandis que le nombre de génisses de remplacement avoisinait un plancher historique. La tendance à la baisse des stocks a commencé en 2006 en raison de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui a touché le Canada, et le cheptel a diminué de 30 % depuis. Il faudra plusieurs années de bonnes conditions météorologiques et de prix élevés pour voir toute reconstitution du cheptel. La rentabilité des parcs d'engraissement s'est améliorée grâce à la baisse des coûts des céréales fourragères, mais elle est restée sous pression en raison de l'augmentation des coûts des bovins d'engraissement pour la plupart des exploitants de parcs d'engraissement. En 2025, les marges des parcs d'engraissement

devraient s'améliorer légèrement par rapport à 2024, car les coûts des aliments pour animaux s'amoindrissent et les prix des bouillons gras s'apprécient par rapport à ceux des veaux d'engraissement.

L'industrie laitière a connu une bonne année 2024. La demande de produits laitiers a continué d'augmenter, et ce, grâce à la croissance démographique. La baisse des prix du maïs a rendu les aliments pour animaux plus abordables dans l'Est, tandis que dans l'Ouest, l'humidité printanière abondante s'est traduite par une meilleure production de foin, de luzerne et d'orge. Les prix élevés des vaches et des veaux de réforme ont aussi eu un effet bénéfique sur la rentabilité des producteurs. Toutefois, le prix du lait à la ferme devrait diminuer légèrement, ce qui entraînera une légère baisse de la rentabilité en 2025, mais il demeurera supérieur à la moyenne sur cinq ans.

Le secteur de la volaille a accompli un travail remarquable pour relever les défis posés par les éclosions d'influenza aviaire ces dernières années. Compte tenu des défis posés par l'influenza aviaire, la production totale de poulets à griller en 2023 a été étonnamment forte (**croissance de 3,3 %**). Toutefois, l'influenza aviaire a fait sa réapparition en Amérique du Nord vers la fin de l'année 2024. En 2024, la production de poulets à griller est restée stable et a affiché une baisse légère de **0,4 %**; il s'agit du taux de croissance le plus faible depuis 2014 (si l'on exclut l'année 2020 et le début de la pandémie). Au Canada, on comptait (en date du 31 janvier 2025) **47 sites touchés**, et la plupart des cas ont été recensés dans des troupeaux de la Colombie-Britannique. En novembre 2024, le nombre de pondeuses a diminué de **10 %**. Cette baisse sur un mois, la plus importante depuis février 2023, découle des diverses éclosions qui ont eu lieu récemment. La bonne nouvelle est qu'en novembre 2024, les producteurs d'œufs canadiens avaient produit plus de **820 millions** de douzaines d'œufs au cours des douze mois précédents, ce qui constitue un record. La période des Fêtes – moment où la demande en œufs est élevée – se trouve maintenant derrière nous. En janvier 2025, les stocks d'œufs avoisinent leur niveau le plus bas en cinq ans, ce qui témoigne de la forte demande et de la nécessité de reconstituer les stocks.

Les prix des intrants agricoles ont continué à augmenter en 2024, mais les prix des engrais, à l'exception du phosphate, ont suivi une tendance à la baisse tout au long de l'année. L'offre mondiale de phosphate demeure limitée, ce qui devrait maintenir les prix à un niveau élevé en 2025. Les prix de l'azote et de la potasse devraient diminuer mais rester volatils, car les pressions sur la rentabilité réduisent la demande mondiale.

La valeur des terres agricoles continue d'afficher une tendance à la hausse

La forte demande et la faible disponibilité des terres agricoles ont permis à la valeur des terres agricoles de continuer à s'apprécier l'année dernière, dans une proportion de **9,3 %** à l'échelle nationale. Toutefois, l'appréciation de la valeur des terres devrait ralentir en 2025, car l'abordabilité des terres agricoles atteint un plancher historique, ou s'en approche, dans plusieurs provinces.

Les taux d'intérêt élevés et l'incertitude commerciale freinent les investissements

La dette agricole aurait crû de **7,2 %** au Canada en 2024. Les investissements dans les exploitations agricoles canadiennes ont ralenti sous l'effet des taux d'intérêt élevés. Malgré la réduction des investissements dans l'équipement et les bâtiments, la demande de terres agricoles demeure vigoureuse de la part des producteurs qui ont un bilan solide et qui voient des possibilités d'améliorer l'efficacité de leurs activités. Un sondage récent auprès du groupe consultatif Vision FAC indique que les producteurs agricoles, les exploitants d'entreprises

agroalimentaires et les agroentrepreneurs sont prudents lorsqu'il s'agit d'effectuer des investissements en capital.

Les dépenses en immobilisations dans le secteur des aliments et des boissons, en pourcentage du revenu, ont augmenté à **3,0 %** en 2024, comparativement à **2,8 %** en 2023. Les investissements dans la technologie sont plus importants que jamais en raison de la pénurie de main-d'œuvre et de l'évolution démographique à long terme liée au vieillissement de la population. On ne sait pas si les dépenses en immobilisations dans le secteur des aliments et des boissons continueront d'augmenter en proportion des recettes en 2025, surtout dans le contexte des incertitudes liées aux perturbations commerciales.

Les marges des fabricants de produits alimentaires et de boissons

Les fabricants canadiens de produits alimentaires et de boissons ont connu une année difficile en 2024, les coûts de main-d'œuvre ayant pesé sur les marges. Bien que les fabricants soient susceptibles de profiter d'un allègement des coûts des matières premières en 2025, les coûts de la main-d'œuvre devraient à nouveau augmenter, et ce, même si le nombre de postes vacants diminue. Cela témoigne des problèmes structurels du marché du travail qui continuent d'exercer une pression sur l'offre de main-d'œuvre à long terme.

L'inflation des prix des aliments a reculé en 2024, augmentant à un rythme plus lent (2,7 %) par rapport à 2023 (7,5 %); il s'agit d'une évolution positive pour les consommateurs qui composent avec des budgets plus serrés ces dernières années. Les fabricants de produits alimentaires ont enregistré une légère baisse des prix reçus pour leurs produits l'année dernière, mais une augmentation de la demande s'est traduite par une croissance des ventes de 0,4 %. En revanche, les prix dans le secteur de la fabrication de boissons ont augmenté, mais la demande a diminué davantage en raison de la tendance de la consommation d'alcool, ce qui s'est traduit par une baisse des ventes de 1,7 % en 2024.

Les prix devraient renouer avec une croissance stable en 2025, ce qui soutiendra les ventes globales, tandis que les ventes réelles (c.-à-d. les ventes rajustées en fonction de l'inflation) dépendront de la demande d'aliments sur le marché intérieur et le marché d'exportation et, dans le cas des boissons, de la capacité des entreprises à profiter de nouveaux marchés des boissons non alcoolisées. La demande sur le marché d'exportation sera mise à mal par les perturbations commerciales, ce qui fera grimper les prix des produits canadiens par rapport aux produits américains. Pour les secteurs dont les ventes dépendent fortement du marché américain, il s'agit d'un risque financier supplémentaire en 2025.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, consultez les sites Web suivants :

 [Rapport Valeur des terres agricoles](#)

 [Perspectives sectorielles de FAC](#)



Résultats financiers et principales mesures utilisées

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025	2024	2023
Intérêts créditeurs nets	1 456	1 365	1 354
Charge pour pertes sur prêts	(211)	(77)	(108)
Produits autres que d'intérêt (charges)	12	(6)	24
Frais d'administration	(668)	(605)	(548)
Bénéfice net	589	677	722
Croissance du portefeuille			
Nombre de prêts	163 503	160 919	160 354
Total des prêts	55 520	50 995	47 881
Taux de croissance des prêts (%) ⁽¹⁾	8,9	6,5	7,6
Investissements ⁽²⁾	456	225	193
Rentabilité			
Marge d'intérêt nette (%) ⁽³⁾	2,64	2,66	2,76
Qualité du crédit			
Prêts douteux	1 231	957	814
Provision pour pertes sur prêts	319	195	165
Efficience			
Ratio d'efficience (%) ⁽³⁾	45,5	43,8	40,1
Gestion du capital			
Ratio de capital total (%) ⁽⁴⁾	15,8	17,4	15,9
Ratio de levier ⁽⁵⁾	5,7	5,1	4,9
Dividendes versés à l'actionnaire			
Rendement des capitaux propres (%) ⁽⁶⁾	6,8	7,8	8,4
Dividendes ⁽⁷⁾	690	210	471

⁽¹⁾ La croissance des prêts est calculée comme étant la variation du total des prêts comparativement à la période précédente.

⁽²⁾ Inclut les investissements et les participations dans des entreprises associées.

⁽³⁾ Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

⁽⁴⁾ Cette mesure est calculée selon les normes de fonds propres définies par le Bureau du surintendant des institutions financières.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est calculé comme étant le passif total en pourcentage du total des capitaux propres.

⁽⁶⁾ Le rendement des capitaux propres est calculé comme étant le bénéfice net en pourcentage des capitaux propres moyens pour la période.

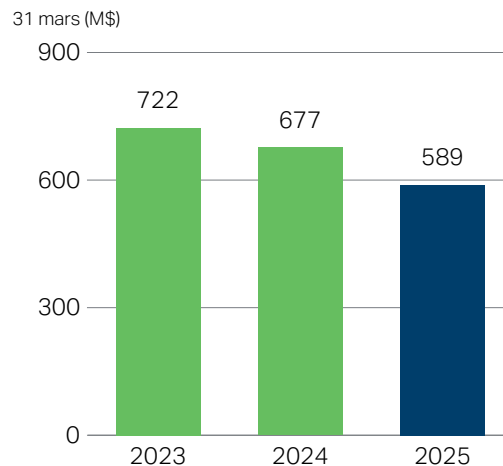
⁽⁷⁾ Les dividendes ont été versés à partir des bénéfices non répartis.

Bénéfice net

Le bénéfice net a diminué de 88 millions de dollars en 2024-2025, ce qui représente une réduction de 13 % par rapport à l'exercice 2023-2024. Les clients ont connu des difficultés financières plus importantes en 2024-2025, les perturbations commerciales persistantes ajoutant à la pression. Cette situation a entraîné une augmentation des soldes en souffrance, des modifications de prêts et des estimations de pertes, ce qui s'est traduit par une hausse de 134 millions de dollars de notre charge pour pertes sur prêts par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons également constaté une augmentation de 63 millions de dollars des frais d'administration en raison d'un accroissement du nombre d'employés, de l'effectif imparti et des coûts liés aux technologies de l'information nécessaires pour soutenir la croissance opérationnelle et faire progresser notre stratégie. Cette augmentation a été compensée par une hausse des intérêts créditeurs nets de 91 millions de dollars, principalement attribuable à la croissance du portefeuille, et par une hausse des produits autres que d'intérêt de 18 millions de dollars, car nous avons constaté moins de pertes nettes non réalisées sur les investissements par rapport à l'exercice 2023-2024.

Bénéfice net



Intérêts créditeurs nets, croissance du portefeuille et rentabilité

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets sont composés des revenus en intérêts tirés des actifs productifs d'intérêts (les prêts, les espèces et les placements à court terme, ainsi que les autres prêts), contrebalancés par les intérêts débiteurs sur les emprunts portant intérêt utilisés pour mener nos activités.

En 2024-2025, les intérêts créditeurs nets se sont élevés à 1 456 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 91 millions comparativement aux 1 365 millions en 2023-2024. La solide croissance du portefeuille enregistrée a contribué à une hausse de 116 millions de dollars des intérêts créditeurs nets en 2024-2025. Cependant, les pressions exercées sur la tarification dans un contexte de baisse des taux d'intérêt ont fait baisser notre marge d'intérêt nette de deux points de base, ce qui a entraîné une diminution de 25 millions de dollars de la marge d'intérêt nette.

Au 31 mars (en millions de dollars)

	2025			2024		
	Solde moyen	Intérêt ⁽¹⁾	Taux (%) ⁽¹⁾	Solde moyen	Intérêt ⁽¹⁾	Taux (%) ⁽¹⁾
Total des prêts	52 978	2 896	5,47	49 255	2 694	5,47
Espèces et placements à court terme	2 105	96	4,57	2 024	108	5,34
Autres prêts	10	3	29,17	86	5	5,81
Total de l'actif productif d'intérêt	55 093	2 995	5,44	51 365	2 807	5,46
Total du passif portant intérêt	46 515	1 539	3,31	43 694	1 442	3,30
Total du différentiel de taux d'intérêt			2,13			2,16
Effet des capitaux propres	8 578		0,51	7 671		0,50
Total des intérêts créditeurs nets sur l'actif productif d'intérêt	55 093	1 456	2,64	51 365	1 365	2,66
Variation des intérêts créditeurs nets sur 12 mois attribuable aux :						
Augmentations du volume		116			53	
Variations de la marge		(25)			(42)	
Variation totale des intérêts créditeurs nets		91			11	

⁽¹⁾ Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Prêts et croissance du portefeuille

Au 31 mars 2025, les prêts affichaient une hausse de 4 532 millions de dollars (8,9 %) par rapport au 31 mars 2024.

Répartition des prêts par secteur d'activité

Au 31 mars (en millions de dollars)	Total des prêts		
	2025	2024 ⁽¹⁾	Écart
Prêts⁽²⁾			
Production primaire			
Céréales et oléagineux	17 501	16 194	1 307
Produits laitiers	7 684	7 368	316
Bœuf	4 678	4 318	360
Autres	4 527	4 289	238
Volaille	3 619	3 341	278
Serres	2 638	2 373	265
Alliances	2 254	1 764	490
Porc	1 626	1 659	(33)
Fruits	1 573	1 499	74
Total de la production primaire	46 100	42 805	3 295
Agroentreprise	5 739	5 186	553
Agroalimentaire	3 721	3 037	684
Répartition des prêts par secteur d'activité	55 560	51 028	4 532

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la [note 4](#).

⁽²⁾ Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Les prêts au titre de la production primaire ont augmenté de 3 295 millions de dollars et représentent 83 % du total de nos prêts.

Le secteur des céréales et oléagineux a crû de 1 307 millions de dollars, ce qui représente la hausse annuelle la plus forte. Les prêts dans ce secteur ont été stimulés par la forte demande de terres agricoles et la hausse des prix des équipements agricoles, les provinces de l'Ouest ayant connu la croissance la plus importante.

Les Alliances ont progressé de 27,8 % d'une année sur l'autre, soit le taux de croissance annuel le plus élevé de notre portefeuille de la production primaire. Les prêts saisonniers dans les Alliances ont contribué à la croissance de ce secteur, grâce à l'augmentation du financement dans le secteur du bétail ainsi qu'à la hausse des achats d'intrants de culture pour la saison d'ensemencement 2024 en raison des prix élevés. L'augmentation des prêts pour intrants de culture en retard, qui doivent généralement être remboursés à la mi-mars, a également contribué à l'augmentation globale par rapport à l'exercice précédent. Ces prêts en retard sont dus à des difficultés liées à la vente des produits en raison des conditions météorologiques et de la capacité des silos, ainsi qu'à des problèmes de rentabilité découlant de la sécheresse de l'année dernière et de la baisse des prix des produits de base.

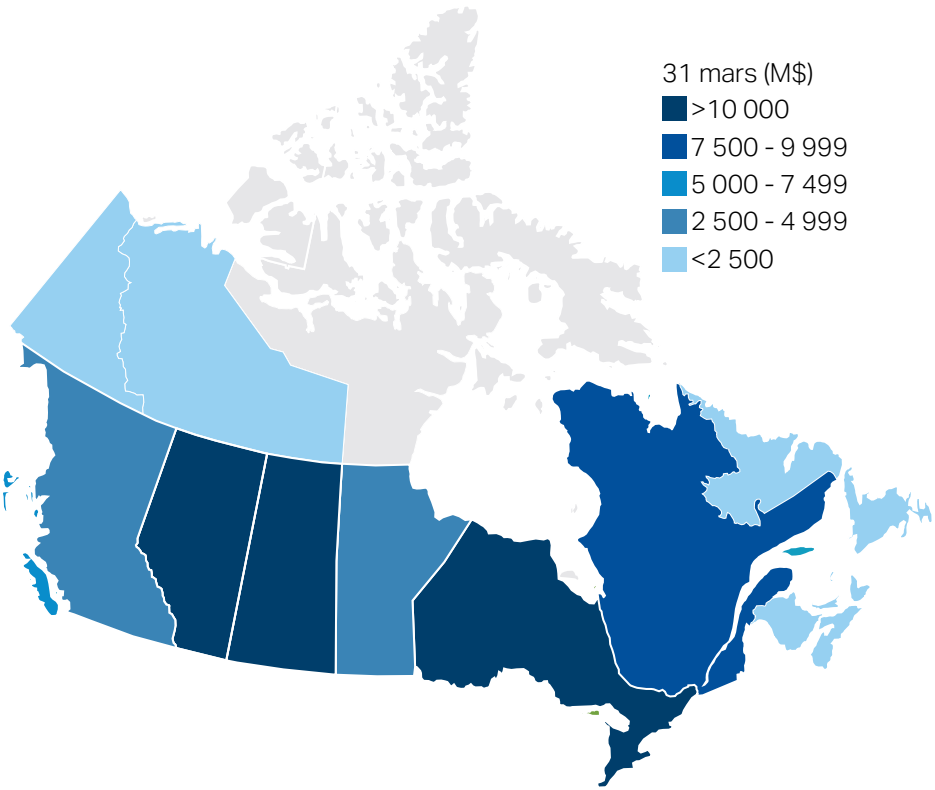
Les prêts consentis dans le secteur porcin ont diminué de 33 millions de dollars d'une année à l'autre en raison des défis persistants en matière de rentabilité, tels que la capacité d'abattage, les marges serrées et la faiblesse de la demande mondiale. Ces facteurs ont contribué à retarder les investissements, en particulier en Ontario, par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2025, les prêts de l'Agroentreprise et agroalimentaire ont augmenté respectivement de 553 millions et de 684 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les prix et les coûts élevés pour les agroentreprises ont stimulé la croissance. L'augmentation des prêts dans le secteur agroalimentaire a été stimulée par les investissements en capital, ainsi que par les coûts élevés de la main-d'œuvre et des intrants. En outre, nous avons constaté une croissance dans les deux secteurs, en raison de prêts présentant un risque plus élevé, afin de promouvoir l'innovation, les exportations et la croissance de la productivité.

Prêts selon la répartition géographique

Au 31 mars (en millions de dollars)	Total des prêts		
	2025	2024	Écart
Prêts⁽¹⁾			
Ontario	16 918	15 601	1 317
Saskatchewan	10 408	9 179	1 229
Alberta	10 022	9 176	846
Québec	7 613	7 262	351
Colombie-Britannique ⁽²⁾	4 831	4 433	398
Manitoba	4 085	3 781	304
Atlantique	1 683	1 596	87
Prêts selon la répartition géographique	55 560	51 028	4 532

⁽¹⁾ Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.
⁽²⁾ Inclut le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest avec 24 millions de dollars au 31 mars 2025 (2024 – 25 millions de dollars).



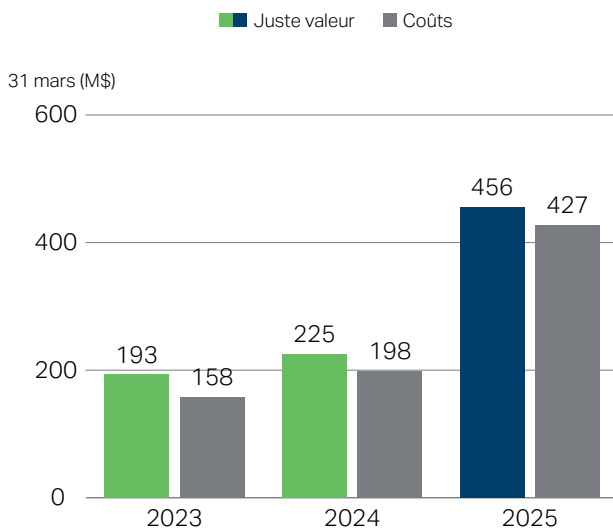
Investissements

Le portefeuille d'investissements de FAC contribue à renforcer l'innovation et la productivité au sein de l'industrie agricole et agroalimentaire par le biais de diverses solutions en matière de capital. Le portefeuille comprend les investissements dans des fonds gérés à l'externe et les investissements détenus directement par FAC.

La stratégie d'entreprise de FAC comprend l'expansion de son portefeuille d'investissements, dans le but d'attirer des capitaux et d'avoir un effet catalyseur au sein de l'industrie afin de faire progresser l'innovation. Cela s'est traduit par une augmentation des investissements de 231 millions de dollars au cours du présent exercice. L'augmentation se compose principalement de 190 millions de dollars en nouveaux capitaux-investissement et investissements dans des fonds et de 39 millions de dollars en investissements subséquents dans fonds existants.

La juste valeur de ces investissements a toujours été supérieure à leur coût, ce qui témoigne de la force des entrepreneurs et de la création de valeur qu'offre FAC grâce à ses diverses mesures de soutien non financières et écosystémiques. Au 31 mars 2025, FAC avait un engagement de capital non financé de 130 millions de dollars en ce qui concerne ses investissements dans les fonds existants.

Portefeuille d'investissements



Charge pour pertes sur prêts et qualité du crédit

En tant que fournisseur de services financiers et commerciaux qui se consacre à la croissance de l'industrie canadienne de l'agriculture et de l'agroalimentaire, nous offrons des solutions de financement et des services spécifiquement adaptés aux besoins de l'industrie. Nous surveillons continuellement notre portefeuille et l'industrie afin de trouver et de concevoir, de façon proactive, des solutions dans le but d'aider nos clients à surmonter des périodes difficiles. Par exemple, au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons mis en place un programme de soutien pour aider l'industrie à faire face aux perturbations commerciales. Nos programmes personnalisés et nos offres de produits apportent la souplesse et le soutien dont les clients ont besoin, qu'ils soient confrontés à des défis ou qu'ils cherchent à saisir des occasions, garantissant ainsi la réussite à long terme de l'industrie.

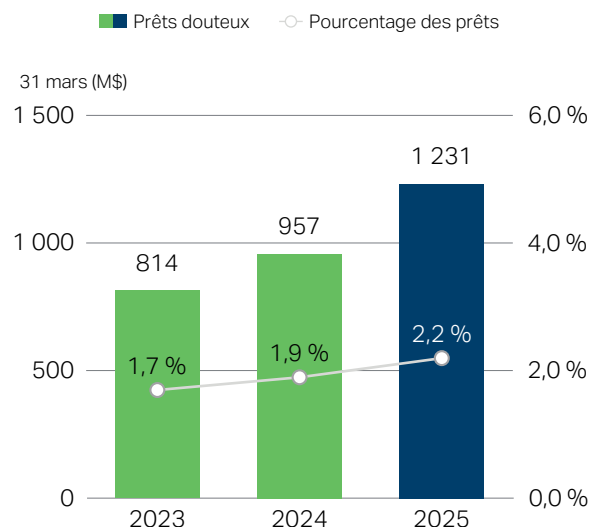
Nous avons recours à de saines pratiques commerciales pour analyser la qualité du crédit et surveiller les prêts dont les clients éprouvent des difficultés financières. À partir de cette analyse, nous sommes davantage en mesure d'évaluer avec précision le montant de la provision pour pertes sur prêts dont nous avons besoin et de déterminer si les risques auxquels nous nous exposons se situent à l'intérieur des seuils de tolérance énoncés dans les politiques de gestion du risque approuvées par notre Conseil d'administration.

Prêts douteux

À chaque date de clôture, nous évaluons notre portefeuille au moyen de mesures internes permettant d'évaluer le risque de défaut et la capacité du client à satisfaire aux exigences relatives aux flux de trésorerie contractuels. Les prêts sont classés comme douteux lorsque nous n'avons plus l'assurance raisonnable de pouvoir percevoir le montant total du capital et des intérêts en temps voulu.

Au 31 mars 2025, le solde des prêts douteux avait augmenté de 274 millions de dollars par rapport au 31 mars 2024. Cette augmentation est due à un plus grand nombre de clients demandant des modifications de prêts et à la hausse du nombre de prêts en retard. La conjoncture de l'économie et de l'industrie, notamment les coûts de production élevés, la baisse des prix des produits et les taux d'intérêt élevés, ont contribué à l'augmentation des difficultés de remboursement. Nous avons également constaté une augmentation des reports liés à un programme lancé l'année dernière pour aider les producteurs de fruits de la Colombie-Britannique touchés par des conditions météorologiques défavorables.

Prêts douteux



Répartition des prêts douteux par secteur d'activité⁽¹⁾

Au 31 mars (en millions de dollars)	Prêts douteux			Pourcentage de prêts douteux par secteur		
	2025	2024	Variance	2025	2024	Variance
Production primaire						
Céréales et oléagineux	211	150	61	1,2 %	0,9 %	0,3 %
Produits laitiers	106	50	56	1,4 %	0,7 %	0,7 %
Bœuf	83	103	(20)	1,8 %	2,4 %	(0,6 %)
Volaille	119	91	28	2,6 %	2,1 %	0,5 %
Autres	27	45	(18)	0,7 %	1,3 %	(0,6 %)
Serres	194	89	105	7,4 %	3,8 %	3,6 %
Alliances	19	14	5	0,8 %	0,8 %	0,0 %
Porc	88	27	61	5,4 %	1,6 %	3,8 %
Fruits	106	89	17	6,7 %	5,9 %	0,8 %
Total de la production primaire	953	658	295	2,1 %	1,5 %	0,6 %
Agroentreprise	140	127	13	2,4 %	2,4 %	(0,0 %)
Agroalimentaire	138	172	(34)	3,7 %	5,7 %	(2,0 %)
Répartition des prêts douteux par secteur	1,231	957	274	2,2 %	1,9 %	0,3 %

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la [note 4](#).

Les prêts douteux dans le secteur de la production primaire représentent 77,4 % de l'ensemble des prêts douteux. Les prêts douteux dans le secteur des serres ont augmenté de 105 millions de dollars, ce qui représente la plus forte variation en dollars de notre portefeuille de production primaire, les prêts en Colombie-Britannique et au Québec contribuant le plus à cette augmentation. Les exploitants de serres ont composé avec des difficultés liées à des marges étroites en raison de la pression inflationniste sur les intrants et des coûts élevés de la main-d'œuvre, en plus des maladies.

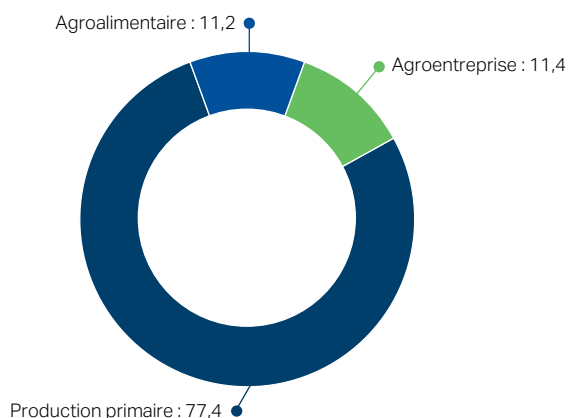
Les prêts douteux dans le secteur des céréales et oléagineux et dans le secteur porcin ont chacun augmenté de 61 millions de dollars. Dans le secteur canadien des céréales et des oléagineux, les prêts douteux ont augmenté en raison de conditions de croissance défavorables et de l'augmentation des coûts, ce qui a accru les pressions financières sur les producteurs, en particulier au Manitoba et en Ontario. Dans le secteur porcin, les prêts douteux ont augmenté principalement en raison des clients de l'Ontario qui ont dû faire face à des problèmes de rentabilité, notamment des contraintes de capacité d'abattage et des marges serrées.

Les prêts douteux dans les secteurs du bœuf et de la volaille ont augmenté respectivement de 20 millions de dollars et de 18 millions de dollars. Les prix élevés du bétail et la réduction des coûts pour l'alimentation des animaux ont entraîné une réduction des prêts douteux dans le secteur bovin. La diminution des prêts douteux dans le secteur de la volaille est principalement due au retour au statut productif de prêts de clients de la Colombie-Britannique et du Québec.

Nous avons constaté dans le secteur de l'agroentreprise une augmentation de 13 millions de dollars des prêts douteux, ce qui représente 11,4 % de l'ensemble des prêts douteux, tandis que le secteur de l'agroalimentaire a connu une diminution de 34 millions de dollars, soit 11,2 % de l'ensemble des prêts douteux. L'augmentation des prêts douteux dans le secteur de l'agroentreprise est attribuable principalement aux clients en Ontario qui ont des prêts en retard et qui sont confrontés à des difficultés financières. La diminution des prêts douteux dans le secteur agroalimentaire s'explique par le fait que des clients ont vu leurs prêts retourner à un statut productif, en particulier en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. En outre, les radiations, comme l'aborde la section Provision pour pertes sur prêts ci-dessous, ont contribué à cette diminution.

Répartition des prêts douteux par secteur

31 mars 2025 (%)



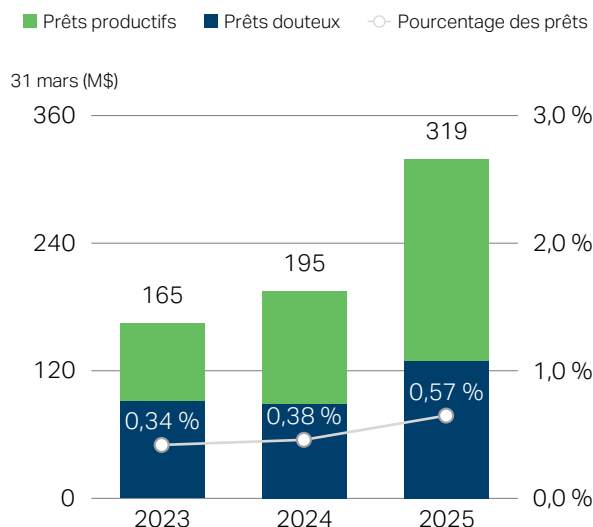
Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts reflète notre meilleure estimation des pertes sur prêts potentielles. En 2024-2025, notre provision pour pertes sur prêts a augmenté de 124 millions de dollars pour s'établir à 319 millions de dollars, ce qui représente 57 points de base de nos prêts, soit une augmentation de 19 points de base par rapport à l'exercice 2023-2024.

Notre provision pour pertes sur prêts sur les prêts productifs a augmenté de 84 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du portefeuille et l'augmentation des pertes sur prêts prévues, pour tenir des impacts réalisés et potentiels des perturbations commerciales.

Notre provision pour pertes sur prêts sur les prêts douteux a augmenté de 40 millions de dollars en raison des difficultés rencontrées par des clients de différents secteurs et de différentes régions, ce qui entraîne une augmentation des soldes en souffrance et des demandes de modification des prêts. Cette augmentation a été partiellement compensée par des radiations au cours du second semestre, principalement dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agroentreprise et des serres. Au cours de l'exercice 2024-2025, les radiations ont augmenté de 48 millions de dollars pour atteindre 106 millions de dollars, ce qui représente 19 points de base des prêts, par rapport à 11 points de base lors de l'exercice 2023-2024. Malgré cette augmentation, nos pratiques en matière de gestion du risque de crédit ont permis de maintenir les radiations en pourcentage des prêts à un faible niveau comparativement à d'autres institutions financières, ce qui témoigne de l'efficacité de nos stratégies pour atténuer les pertes sur prêts et aider les clients à surmonter les difficultés.

Provision pour pertes sur prêts



Charge pour pertes sur prêts

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Prêts douteux (stade 3)	(127)	(43)
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(84)	(34)
Total de la charge pour pertes sur prêts	(211)	(77)

La charge pour pertes sur prêts représente le montant nécessaire pour ajuster notre provision pour pertes sur prêts à un niveau qui tient compte des pertes sur prêts potentielles. Pour obtenir plus d'informations, voir la section précédente Provision pour pertes sur prêts.

Produits autres que d'intérêts

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Revenu tiré de l'assurance	18	17
Perte nette tirée des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(4)	(19)
Autres charges	(2)	(4)
Total des produits (pertes) autres que d'intérêt	12	(6)

En 2024-2025, l'augmentation des produits autres que d'intérêt est attribuable principalement à une diminution de 15 millions de dollars des pertes nettes non réalisées liées à des instruments financiers désignés à la juste valeur. Bien que des pertes globales aient été subies, FAC a constaté des améliorations d'un exercice à l'autre pour bon nombre de ses investissements, alors qu'au cours de l'exercice 2023-2024, presque tous les investissements ont connu une diminution de leur juste valeur en raison de conditions de marché défavorables.

Frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Rémunération et avantages sociaux des employés	385	343
Effectif imparti	107	90
Technologie et communications, y compris l'amortissement et la dépréciation	75	68
Occupation, y compris la dotation aux amortissements	32	32
Marketing et soutien à l'industrie	31	27
Services professionnels	18	25
Déplacements	8	9
Autres	12	11
Total des frais d'administration	668	605

Les frais d'administration représentent les coûts liés à l'exécution de notre mandat et de notre stratégie d'entreprise, laquelle a été élaborée pour que nous puissions nous adapter aux attentes changeantes des clients et à l'évolution des normes de l'industrie. Dans l'ensemble, les frais d'administration ont augmenté en raison de la croissance et des investissements stratégiques dans de nouvelles capacités visant à renforcer le succès du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Nous gérons activement les frais d'administration afin de respecter notre plan et de garantir l'efficacité de nos activités et la création de valeur.

La rémunération et les avantages sociaux des employés ainsi que l'effectif imparti constituent nos principaux frais d'administration. Les augmentations en 2024-2025 étaient nécessaires pour soutenir notre croissance opérationnelle et notre transformation stratégique.

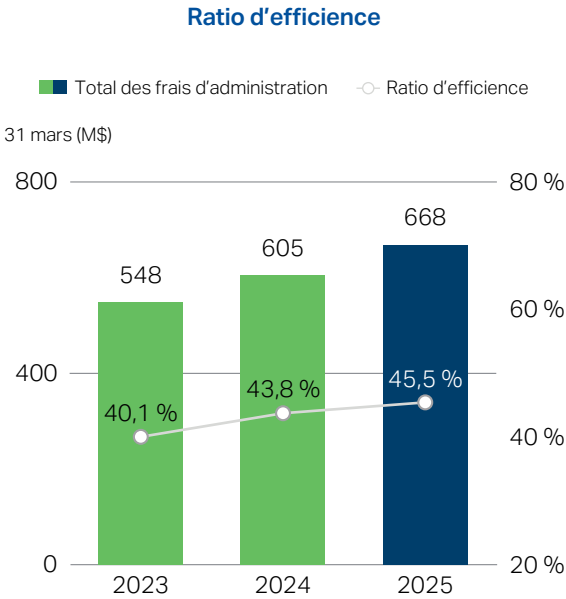
Les dépenses en matière de technologie et de communications ont augmenté au cours de l'exercice 2024-2025 en raison des dépenses liées aux logiciels et du déploiement de nouvelles technologies pour faire progresser la gestion des données ainsi que de l'amélioration de la capacité du réseau.

Nous avons recours aux services professionnels pour soutenir des domaines essentiels de l'investissement stratégique, de la mobilisation de la clientèle et des programmes de l'industrie. En ce qui concerne les frais de déplacements, la diminution de 8 millions de dollars en 2024-2025 illustre notre engagement à réduire les frais de services professionnels et de déplacements, comme l'exige le budget fédéral 2023.

Ratio d'efficience

Notre ratio d'efficience mesure l'efficacité avec laquelle nos activités commerciales génèrent des revenus. En 2024-2025, notre ratio d'efficience a augmenté pour atteindre 45,5 %, ce qui correspond à notre objectif stratégique d'investir dans de nouvelles offres de produits et services et de transformer FAC pour qu'elle ait un plus grand impact sur l'industrie canadienne de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sections précédentes sur les intérêts créditeurs nets et les frais d'administration.

Notre calcul est une mesure non conforme aux PCGR qui exclut les éléments susceptibles de masquer les tendances dans les résultats d'affaires et de réduire la comparabilité avec des périodes précédentes. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section sur les mesures non conformes aux PCGR ci-dessous.



Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa Politique de gestion du capital approuvée par son Conseil d'administration. Cette politique et le cadre qui l'appuie décrivent la méthode employée par FAC pour évaluer ses besoins de capital en fonction des risques énoncés dans son cadre et sa politique de gestion du risque d'entreprise. Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir une situation de capital saine et sécuritaire permettant d'exécuter notre stratégie et de faire face aux ralentissements économiques, aux incertitudes liées aux changements climatiques et aux périodes de pertes prolongées.

Lorsqu'elle évalue la suffisance de son capital actuelle et future, FAC compare son capital total au capital minimal réglementaire et au capital cible. FAC a recours à la ligne directrice Normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières pour mesurer le capital total, les exigences en matière de capital minimal et les actifs pondérés en fonction des risques. Le processus d'évaluation de la suffisance du capital interne de FAC repose sur les évaluations réglementaires et internes des risques importants, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque stratégique, ainsi que des considérations liées aux tests de tension, au développement des affaires, à la portée opérationnelle, aux incertitudes et aux modifications d'ordre réglementaire.

Dans le cadre du Budget de 2024, le gouvernement du Canada a apporté des modifications au Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière. Conformément à ces modifications, nous avons fixé notre ratio de capital cible à 14 % des actifs pondérés en fonction des risques. Cela représente une baisse de 1 %, due au rajustement de notre cote de solvabilité cible, qui est passée de AA à A. En outre, ce changement s'appuie sur une analyse comparative avec des pairs internationaux et sur une évaluation de nos besoins en capital d'exploitation.

Nous avons également établi un plan d'injection de capitaux en nous appuyant sur notre expérience cumulée au titre de notre programme de tests de tension pour cerner les scénarios possibles et les délais prévus pour l'injection de capitaux par le gouvernement.

Ces changements ont permis de dégager environ 500 millions de dollars de capital supplémentaire, que nous investirons pour soutenir les groupes sous-représentés et aider l'industrie à gérer les risques, à renforcer sa résilience et à accroître la productivité.

Adéquation des fonds propres

En 2024-2025, nous avons dépassé notre ratio de capital cible requis de 1,8 %. Ce dépassement est attribuable principalement au capital qui a été dégagé, comme décrit ci-dessus, ainsi qu'au capital excédentaire établi au cours des exercices précédents, qui est détenu pour soutenir de nouveaux prêts présentant un risque plus élevé, les groupes sous-représentés, l'innovation, la croissance et la productivité.

Évolution du ratio de capital total

Ratio de capital en 2024	17,4 %
Génération de capital	1,3 %
Hausse des actifs pondérés en fonction des risques	(1,5 %)
Dividende versé	(1,4 %)
Ratio de capital en 2025	15,8 %

Ratio de capital total

Le ratio de capital total a diminué de 1,6 % entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, en raison d'une croissance plus élevée des actifs et de notre versement d'un dividende, partiellement compensés par la génération de capital. La croissance des actifs a été stimulée par une croissance du portefeuille de prêts de 4 473 millions de dollars et une augmentation des investissements. La génération de capital a été alimentée par le bénéfice net et l'augmentation des bénéfices non répartis qui en a résulté. L'énoncé relatif au versement des dividendes précisé dans la Politique de gestion du capital de FAC est aligné sur les exigences du Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière, qui a été modifié en 2024 par le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce cadre nous permet de distribuer les capitaux excédentaires durant la période de planification du Plan d'entreprise.

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la *Loi sur Financement agricole Canada*, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2025, le total du passif réel et du passif éventuel de FAC représentait 5,7 fois les capitaux propres de l'actionnaire (5,1 fois les capitaux propres de l'actionnaire en 2024).

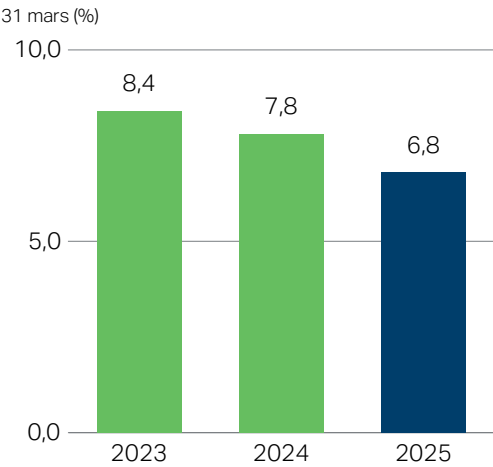
Nous fonctionnons bien au-dessus de la limite législative, ce qui démontre notre équilibre sain entre le passif et les capitaux propres, tout en maintenant la capacité de faire face à tout défi financier potentiel qui pourrait survenir. En outre, notre ratio de capital total a dépassé notre objectif, ce qui montre non seulement que nous sommes bien capitalisés, mais aussi que nous disposons de fonds excédentaires pour verser un dividende tout en continuant à mettre en œuvre notre stratégie.

Dividendes versés à l'actionnaire

Rendement des capitaux propres

Notre rendement des capitaux propres mesure l'efficacité avec laquelle nous utilisons nos capitaux propres pour générer des revenus. En 2024-2025, les perturbations commerciales et les défis auxquels l'industrie est confrontée ont considérablement augmenté notre charge pour pertes sur prêts. Cette augmentation, combinée à la hausse des frais d'administration, a entraîné une diminution du bénéfice net et de notre rendement des capitaux propres, et ce, malgré une diminution du total des capitaux propres découlant du versement d'un dividende de 690 millions de dollars au gouvernement du Canada.

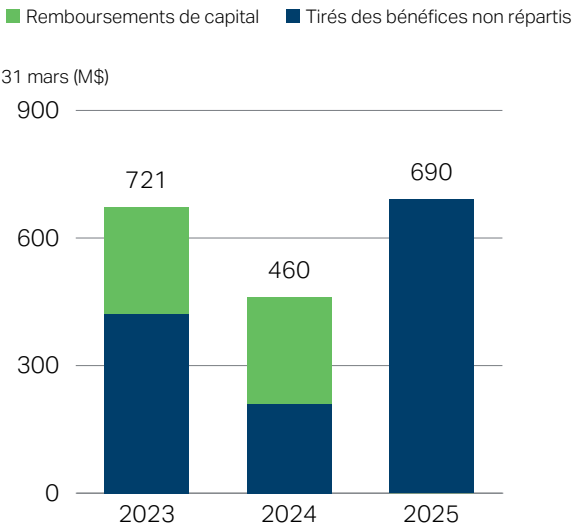
Rendement des capitaux propres



Dividendes

En 2024-2025, nous avons versé un dividende de 690 millions de dollars au gouvernement du Canada à partir des bénéfices non répartis. Ce montant est supérieur au dividende de 460 millions de dollars versé en 2023-2024, qui comprenait un montant de 250 millions de dollars pour rembourser un apport de capital du gouvernement fédéral. Au cours de l'exercice précédent, une nouvelle méthode de mesure du capital pour le risque de crédit a permis de réduire le montant en dollars du capital nécessaire pour couvrir les risques déterminés, ce qui a réduit nos exigences en matière de capital de 1 000 millions de dollars. La moitié du capital excédentaire a fait l'objet d'un remboursement versé au gouvernement du Canada sous la forme d'un dividende spécial de 500 millions de dollars, en plus d'un dividende de 190 millions de dollars provenant des bénéfices ordinaires. En juin 2025, un dividende de 50 millions de dollars a été déclaré en fonction des résultats de l'exercice 2024-2025.

Dividendes





Situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024 ⁽¹⁾
Espèces et quasi-espèces	1 514	1 559
Placements à court terme	485	446
Total des prêts	55 520	50 995
Provision pour pertes sur prêt – prêts	(319)	(195)
Investissements ⁽²⁾	456	225
Autres	499	491
Total de l'actif	58 155	53 521
Emprunts	48 942	44 246
Autre	563	539
Total du passif	49 505	44 785
Capitaux propres	8 650	8 736

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de la présentation de la période en cours.

⁽²⁾ Inclut les investissements et les participations dans des entreprises associées.

Espèces et quasi-espèces

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(3 758)	(2 296)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	(269)	(273)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	3 982	2 338
Variation des espèces et des quasi-espèces	(45)	(231)

Les sorties de fonds liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 1 462 millions de dollars en 2024-2025, principalement en raison de l'augmentation des décaissements de prêts et des frais d'administration.

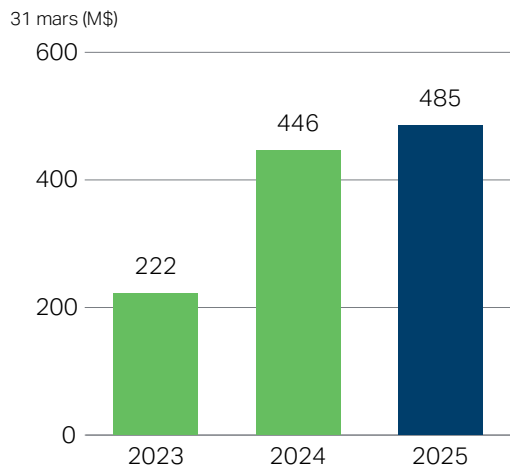
Les sorties de fonds liées aux activités d'investissement sont restées relativement stables par rapport à l'exercice précédent, avec une diminution de 4 millions de dollars. Moins de fonds ont été utilisés pour gérer les besoins de liquidités à court terme par rapport à l'exercice 2023-2024, mais plus de fonds ont été investis dans en nouveaux capitaux-investissements et investissements dans des fonds.

En 2024-2025, les rentrées de fonds liées aux activités de financement ont augmenté de 1 644 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par une hausse des emprunts nets détenus pour financer notre portefeuille de prêts en croissance, compensée par une augmentation du dividende versé au gouvernement du Canada.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont de grande qualité, alors que les placements liquides sont assortis d'une échéance comprise entre 91 et 365 jours. Ils sont utilisés parallèlement aux espèces et aux quasi-espèces pour soutenir notre gestion globale des liquidités. En 2024-2025, les placements à court terme ont augmenté de 39 millions de dollars pour soutenir la croissance du portefeuille de prêts et répondre aux besoins d'affaires à court terme. La répartition entre les placements à court terme et les espèces et quasi-espèces peut varier en fonction de la conjoncture du marché et/ou du moment où les besoins de liquidités sont prévus au cours de l'exercice.

Placements à court terme



Prêts et emprunts

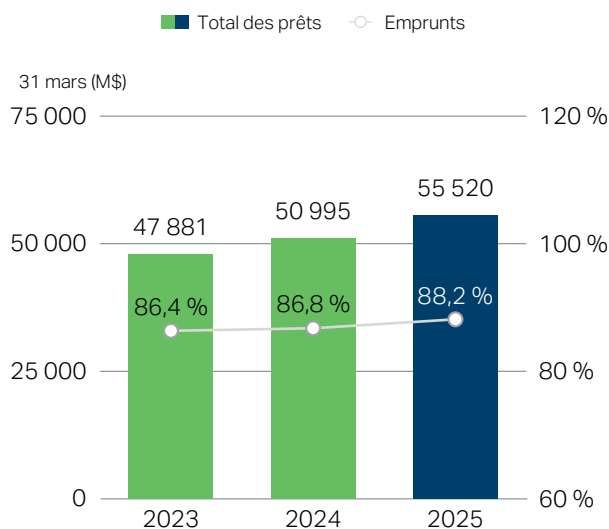
Les prêts ont augmenté en 2024-2025, ce qui a entraîné une augmentation des emprunts pour financer la croissance du portefeuille. Pour obtenir plus de détails sur les prêts, consultez la section précédente portant sur les prêts et la croissance du portefeuille.

Emprunts

Les activités d'emprunt de FAC sont régies par l'article 12 de la *Loi sur le Financement agricole Canada* et par l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Nos activités de financement doivent aussi être menées conformément aux Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État. Les emprunts sont utilisés dans le cours normal des affaires pour financer les activités et combler les besoins de liquidités. Le fait de disposer de liquidités suffisantes nous permet de satisfaire à nos exigences d'exploitation quotidiennes dans l'éventualité où un besoin imprévu de liquidités ou une interruption des activités nous empêcherait d'effectuer des emprunts dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Bien que le Programme d'emprunt des sociétés d'État soit une source de financement stable, nous maintenons aussi une protection de découvert par le biais d'une marge de crédit d'exploitation à vue et un portefeuille composé de suffisamment de placements liquides de grande qualité pour combler nos besoins de liquidités projetés pendant une durée minimale de 30 jours.

Nous gérons notre programme d'emprunt de manière à répondre aux besoins de l'entreprise et à gérer les risques. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent entraîner des changements en ce qui concerne les préférences des clients ou le risque de taux d'intérêt au bilan. Compte tenu d'un environnement marqué par la baisse des taux d'intérêt et des prévisions de nouvelles réductions de taux tout au long de l'exercice 2024-2025, les clients ont continué d'afficher une préférence pour les produits à taux variable et ont privilégié des termes d'un an plutôt que des termes de cinq ans au cours de la deuxième moitié de l'année. L'augmentation des emprunts est cohérente avec la croissance du portefeuille de prêts.

Total des prêts et emprunts



Dettes à court terme

La dette à court terme est constituée d'emprunts dont l'échéance est d'un an ou moins, ce qui comprend les emprunts à taux fixe et à taux variable. Les taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable se rajustent en fonction des taux des bons du Trésor. Au 31 mars 2025, le solde de la dette à court terme s'élevait à 10 933 millions de dollars, comparativement au montant de 8 314 millions constaté au 31 mars 2024. Du solde total de la dette à court terme, 9 708 millions de dollars sont des fonds en dollars canadiens obtenus par le biais du Programme d'emprunt des sociétés d'État et 1 225 millions de dollars sont des fonds en dollars américains contractés auprès des marchés financiers.

Dettes à long terme

La dette à long terme est constituée d'emprunts dont l'échéance est supérieure à un an, ce qui comprend les emprunts à taux fixe et à taux variable. Les taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable se rajustent en fonction des taux des bons du Trésor. Au 31 mars 2025, le solde de la dette à long terme s'élevait à 38 009 millions de dollars, comparativement au montant de 35 932 millions constaté au 31 mars 2024. En 2024-2025, tous les emprunts à long terme ont été obtenus par le biais du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Cotes de crédit

Les dettes nouvelles et en cours contractées par FAC auprès des marchés financiers constituent des obligations directes et inconditionnelles du gouvernement du Canada. Moody's Investors Service et Standard & Poor's n'ont pas modifié les cotes de crédit de FAC au cours de l'exercice. Les cotes de crédit de FAC au 31 mars 2025 étaient :

	Long terme	Court terme
Moody's Investors Service	Aaa	P-1
Standard & Poor's	AAA	A-1+

Investissements

Les investissements ont augmenté de manière importante au cours de l'exercice 2024-2025. Pour obtenir plus de détails sur les investissements, consultez la section précédente Investissements.

Autres actifs

L'augmentation de 8 millions de dollars des autres actifs au 31 mars 2025 est principalement attribuable à l'impact net des gains découlant des réévaluations constatées au titre des autres éléments du résultat global sur nos actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, compensé par des remboursements au titre de nos autres prêts.

Autres passifs

L'augmentation de 24 millions de dollars des autres passifs au cours de l'exercice est l'impact net des augmentations de nos passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi et de nos passifs des prêts Transfert, compensées par une diminution des passifs liés aux contrats de location.



Rendement par rapport au plan

Résultats financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2026 Plan ⁽¹⁾	2025 Réalizations	2025 Plan
Intérêts créditeurs nets	1 554	1 456	1 473
Charge pour pertes sur prêts	(65)	(211)	(52)
Produits autres que d'intérêts	19	12	19
Frais d'administration	(750)	(668)	(705)
Bénéfice net	758	589	735

⁽¹⁾ Les chiffres figurant sous Plan pour 2026 reflètent le Plan d'entreprise de FAC qui a été approuvé avant les récentes perturbations commerciales et qui sera rendu public à l'automne.

Le bénéfice net est inférieur de 146 millions de dollars au plan pour 2024-2025, principalement en raison de la hausse de la charge pour pertes sur prêts, qui est partiellement contrebalancée par une diminution des frais d'administration. La mise en place d'un programme de soutien à la clientèle en réponse aux récentes perturbations commerciales ainsi que des pertes plus élevées que prévu au titre de certains comptes d'envergure ont entraîné l'augmentation de la charge pour pertes sur prêts. Les frais d'administration ont été inférieurs aux prévisions principalement en raison du nombre moins élevé de nouveaux postes, qui s'explique par une approche graduelle et réfléchie concernant le recrutement et l'accueil et l'intégration pour ce qui est des nouveaux postes et des postes vacants. En outre, un rythme plus progressif des dépenses liées aux initiatives stratégiques, attribuable à une approche plus rigoureuse sur les plans du développement, de la planification et de l'affectation des ressources, a également permis de réduire la croissance des frais d'administration.

En 2025-2026, il est projeté que le bénéfice net augmentera de 169 millions de dollars, sous l'effet d'une hausse des intérêts créditeurs nets et d'une baisse de la charge pour pertes sur prêts, qui seront partiellement compensées par une augmentation des frais d'administration. Les intérêts créditeurs nets devraient augmenter de 98 millions de dollars, principalement en raison de la croissance du portefeuille, qui contribue à l'augmentation des actifs productifs, et d'une hausse de la marge d'intérêt nette à mesure que les taux d'intérêt se stabilisent. Selon les projections, les frais d'administration devraient augmenter de 82 millions de dollars en raison de l'augmentation de la rémunération et avantages sociaux des employés et de l'effectif imparti pour répondre aux besoins d'investissements stratégiques dans des secteurs d'intervention clés. En outre, l'impact pour toute l'année des nouveaux postes ajoutés tout au long de l'année 2025 contribuera à l'augmentation. Malgré ces augmentations, nous continuerons à répondre aux exigences de réduction des coûts du gouvernement fédéral établies dans le budget de 2023.

Situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2026 Plan ⁽¹⁾	2025 Réalizations	2025 Plan ⁽²⁾
Espèces, quasi-espèces	1 550	1 514	1 320
Placements à court terme	550	485	580
Total des prêts	56 708	55 520	53 322
Provision pour pertes sur prêt – prêts	(261)	(319)	(181)
Investissements ⁽³⁾	423	456	311
Autres actifs	543	499	512
Total de l'actif	59 513	58 155	55 864
Emprunts	49 716	48 942	46 624
Autres passifs	564	563	554
Capitaux propres	9 233	8 650	8 686
Total du passif et des capitaux propres	59 513	58 155	55 864

⁽¹⁾ Les chiffres figurant sous Plan pour 2026 reflètent le Plan d'entreprise de FAC qui a été approuvé avant les récentes perturbations commerciales et qui sera rendu public à l'automne.

⁽²⁾ Les chiffres figurant sous Plan pour 2025 ont été retraités retraités pour tenir compte de la présentation de la période en cours.

⁽³⁾ Inclut les investissements et les participations dans des entreprises associées.

La croissance des prêts pour 2024-2025 a été plus élevée que prévu d'un montant de 2 198 millions de dollars en raison des volumes élevés de décaissements. La forte demande de terres agricoles et les coûts de production élevés ont accru les besoins de financement, tandis qu'un environnement caractérisé par la baisse des taux d'intérêt par rapport à l'exercice 2023-2024 a incité les clients à investir dans leur entreprise.

La charge pour pertes sur prêts a été de 138 millions de dollars supérieure au plan, principalement en raison de l'augmentation des pertes prévues découlant des perturbations commerciales et du programme de soutien à la clientèle connexe. En outre, nos prêts douteux ont augmenté de 335 millions de dollars par rapport au plan, ce qui a également contribué à l'augmentation de la provision pour pertes sur prêts.

En 2025-2026, nous prévoyons que la croissance des prêts se poursuivra, mais à un rythme plus lent qu'en 2024-2025. Une croissance est projetée dans tous les secteurs d'activité, avec une croissance supplémentaire attendue dans le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire, ce

qui reflète notre intention stratégique de servir plus de clients au moyen d'activités de prêt présentant un risque plus élevé. Cette croissance prévue crée un accès supplémentaire au capital pour soutenir les groupes sous-représentés, l'innovation et la productivité, ce qui favorise la croissance économique au Canada.

La provision pour pertes sur prêts devrait diminuer à partir de 2024-2025, tout en restant à un niveau assez élevé en raison de la croissance du portefeuille et d'une modification des profils de risque de notre portefeuille et de nos clients.

Les activités d'investissement ont dépassé les niveaux prévus en 2024-2025 et devrait dépasser les attentes du plan pour 2025-2026 en raison de notre engagement axé sur le déploiement de capital présentant un risque plus élevé dans l'industrie, permettant aux producteurs et aux exploitants d'agroentreprises et d'entreprises agroalimentaires de développer et d'adopter des technologies, des pratiques et des modèles d'affaires innovants.

Principales mesures financières

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026 Plan ⁽¹⁾	2025 Réalisations	2025 Plan
Taux de croissance des prêts (%)	5,1	8,9	5,1
Marge d'intérêt nette (%)	2,70	2,64	2,72
Ratio d'efficacité (%)	48,1	45,5	47,5
Ratio de capital total (%)	16,3	15,8	16,6
Ratio de levier	5,4	5,7	5,4
Rendement des capitaux propres (%)	8,4	6,8	8,4

⁽¹⁾ Les chiffres figurant sous Plan pour 2026 reflètent le Plan d'entreprise de FAC qui a été approuvé avant les récentes perturbations commerciales et qui sera rendu public à l'automne.

La croissance des prêts a été supérieure au plan pour 2024-2025 en raison de l'augmentation des volumes de décaissements, la demande de financement des clients ayant augmenté et les taux d'intérêt ayant favorisé l'investissement dans les entreprises. Selon les projections, les prêts devraient augmenter dans tous les secteurs d'activité en 2025-2026, mais à un rythme plus lent qu'en 2024-2025, conformément aux estimations de croissance à long terme.

La marge d'intérêt nette a été inférieure au plan pour 2024-2025 en raison d'un environnement caractérisé par des taux d'intérêt plus faibles, ce qui exerce une pression sur la tarification. Un environnement caractérisé par des taux d'intérêt moins élevés a également réduit les avantages financiers que nous tirons du financement de notre portefeuille par des fonds capitaux, ce qui réduit encore davantage notre marge d'intérêt nette. Selon les projections, la marge d'intérêt nette devrait croître de 0,06 % en 2025-2026 à mesure que les taux d'intérêt se stabilisent.

Notre ratio d'efficacité a été inférieur de 2,0 % au plan pour 2024-2025 en raison de la baisse des frais d'administration, partiellement compensée par la baisse des intérêts créditeurs nets. En 2025-2026, le ratio d'efficacité devrait passer à 48,1 %, en raison de l'augmentation des dépenses consacrées aux initiatives stratégiques dans les secteurs d'intervention clés et de l'ajout de nouveaux postes tout au long de l'exercice. Cette augmentation des dépenses sera partiellement compensée par l'augmentation des bénéfices découlant des prêts par le biais des intérêts créditeurs nets.

Notre ratio de capital total était inférieur de 0,8 % au plan pour 2024-2025, principalement en raison de la croissance supplémentaire des prêts et des investissements dans notre portefeuille, et de la réduction des bénéfices due à l'augmentation des provisions pour pertes sur prêts. Selon les projections, le ratio de capital total devrait passer à 16,3 % en 2025-2026, principalement en raison de la croissance des bénéfices non distribués attribuable au bénéfice net, partiellement compensée par la croissance du portefeuille d'investissements et l'augmentation des prêts présentant un risque plus élevé.

Le ratio de levier est supérieur au plan pour 2024-2025 en raison de l'augmentation des besoins de financement pour financer le portefeuille. On projette que le ratio de levier diminuera en 2025-2026 en raison d'une diminution des besoins de financement pour financer la croissance du portefeuille par rapport à la hausse des bénéfices non répartis.

Le rendement des capitaux propres est inférieur de 1,6 % au plan pour 2024-2025 en raison principalement d'une charge pour pertes sur prêts plus élevée, compensée en partie par la baisse des frais d'administration. Le rendement des capitaux propres devrait augmenter en 2025-2026 en raison de la diminution de la charge pour pertes sur prêts et de l'augmentation des intérêts créditeurs nets, partiellement compensées par l'augmentation des frais d'administration.



Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR)

Nous mesurons et évaluons les résultats à l'aide de certaines mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée selon les principes comptables généralement acceptés (PCGR). Nous estimons que certaines mesures non conformes aux PCGR fournissent des renseignements supplémentaires sur notre rendement continu et permettent aux lecteurs de mieux comprendre les perspectives de la direction. Ces mesures facilitent la comparaison de nos résultats financiers dans le temps, mais elles ne sont pas nécessairement comparables à des mesures similaires publiées dans le secteur financier.

Ratio d'efficience

Notre ratio d'efficience exprime les frais d'administration en pourcentage du revenu total ajusté (voir le tableau ci-dessous concernant le calcul du revenu total ajusté). Ce ratio aide à rendre compte de notre efficacité opérationnelle. Si un ratio faible indique que les activités de l'entreprise sont plus efficaces, un ratio d'efficacité trop faible peut signaler un sous-investissement dans la stratégie d'entreprise et d'impact et dans le rendement au chapitre de la durabilité.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)

	2025	2024
Total des revenus	1 468	1 359
Perte nette tirée des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4	19
(Gain de change net) perte de change nette	(3)	2
Revenu total ajusté	1 469	1 380

Marge d'intérêt nette

Notre marge d'intérêt nette est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs d'intérêts, moins le coût des emprunts. Ce ratio représente les intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage du solde moyen pondéré des actifs productifs d'intérêts. Nous calculons les soldes moyens comme la moyenne des soldes quotidiens à la fermeture (des soldes mensuels pour les investissements). Il s'agit de mesures financières non conformes aux PCGR. Les soldes utilisés sont indiqués dans la section précédente portant sur les intérêts créditeurs nets, la croissance du portefeuille et la rentabilité.



Gestion du risque d'entreprise

Le statut d'institution financière de FAC fait en sorte que toutes ses activités comportent une part de risque. À cet effet, nous tenons compte des risques lorsque nous accordons du financement aux clients, offrons des services, déterminons nos priorités et élaborons des stratégies et des initiatives commerciales. Nous améliorons constamment nos pratiques de gestion du risque d'entreprise et nous évaluons nos activités en fonction d'un cadre relatif à la propension au risque qui définit et mesure ce qui constitue un niveau acceptable de risque.

Nos objectifs en matière de gestion du risque et les priorités que nous avons établies pour les atteindre ont comme principal objectif d'assurer un brillant avenir pour l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.



Gouvernance du risque

Sous la supervision du Conseil d'administration, les cadres et les politiques de gestion du risque de FAC offrent un aperçu des pratiques de gestion du risque appliquées à l'échelle de la société. Ces pratiques comprennent la détermination, l'évaluation, l'atténuation, la surveillance et la communication des risques importants auxquels FAC fait face.

Cadre et politique de gestion du risque d'entreprise : Ce cadre établit la structure de gouvernance pour gérer le risque, d'une part, et d'autre part, le processus utilisé pour déterminer, évaluer, mesurer, gérer, atténuer et surveiller le risque et en faire rapport. Il soutient également la propension au risque et l'élaboration d'une culture de gestion du risque réfléchie. Le Conseil d'administration approuve ce cadre afin de s'assurer que la gestion du risque est intégrée dans les plans stratégiques, financiers et opérationnels de la société.

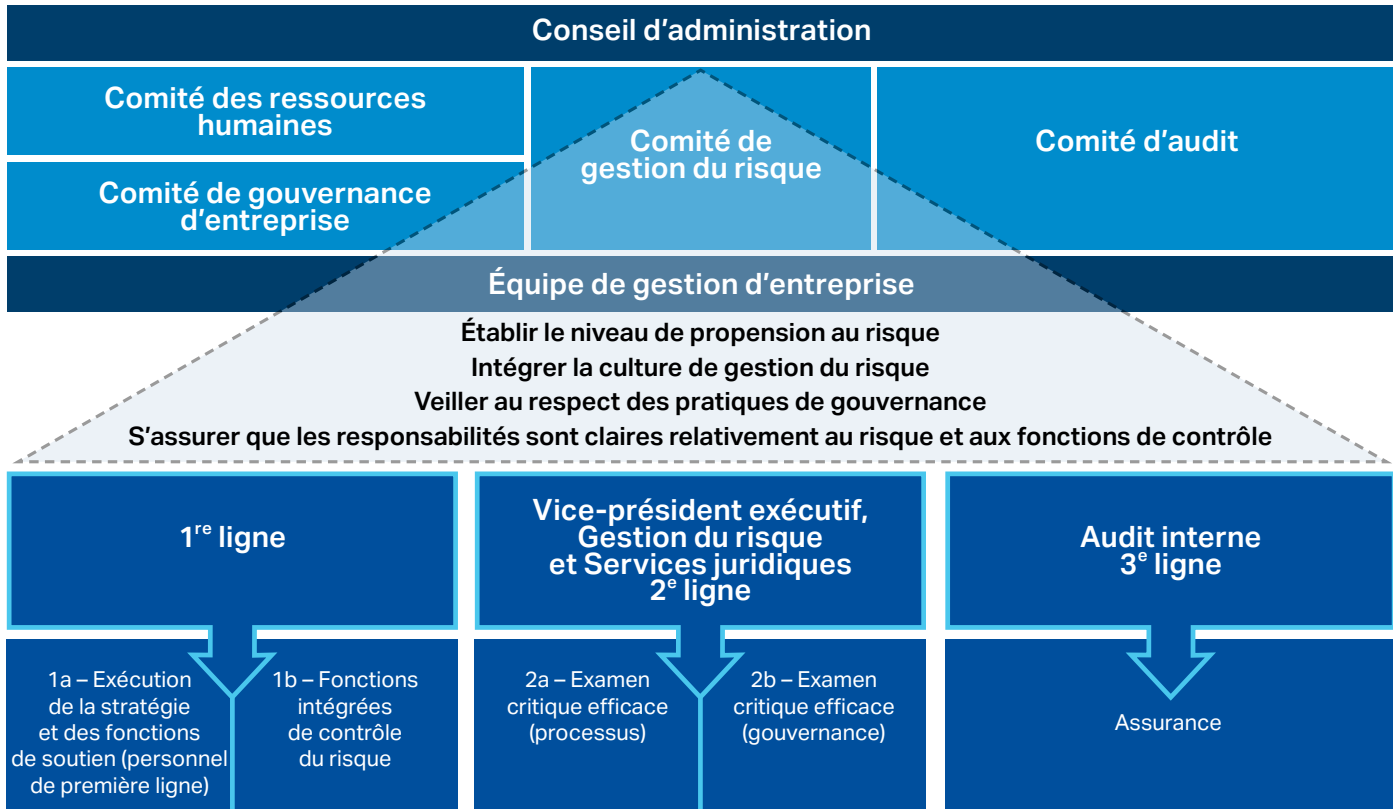
Cadre et politique relatifs à la propension au risque : Ce cadre décrit le niveau et le type de risque que FAC est disposée à accepter pour réaliser sa stratégie, ses objectifs et son mandat. Il garantit que les considérations essentielles en matière de prise de risques sont bien comprises et intégrées dans les mécanismes de protection contre les risques afin de favoriser le bon équilibre entre la prise de risques et la recherche d'occasions à saisir lors de la prise d'importantes décisions d'affaires. Il prévoit toutes les limites et les seuils. Le Conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque d'entreprise.

Cadres de travail propres à des catégories de risques : Ces cadres décrivent en détail les processus utilisés pour déterminer, évaluer, gérer, atténuer et surveiller la catégorie de risque et en faire rapport. Ils soutiennent l'exécution du cadre de gestion du risque d'entreprise et sont approuvés par la direction.

Politiques sur les catégories de risque d'entreprise : Ces politiques énoncent, pour chaque catégorie de risque, les exigences minimales auxquelles les employés et les unités d'affaires doivent satisfaire. Elles sont approuvées par le Conseil d'administration.

Pouvoirs et limites : Les pouvoirs et les limites applicables sont précisés dans chaque politique.

Mesures et communication de l'information : Des rapports trimestriels sur les paramètres de propension au risque, les principaux risques et l'analyse des risques émergents sont présentés à l'Équipe de gestion d'entreprise, au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration à des fins de discussion. Le rapport donne une vue d'ensemble du profil de risque de FAC par rapport aux seuils de tolérance au risque et aux limites de risque, afin que des mesures adéquates soient prises pour régler tout écart par rapport aux seuils de tolérance définis et pour empêcher que le risque ne dépasse la propension au risque de FAC.



Comités de gestion de FAC

Un certain nombre de comités de FAC orientent le processus décisionnel de la société. Ils sont chargés d'élaborer et de surveiller les processus et les pratiques de gestion du risque, comme indiqué précédemment dans la section Cadre de gouvernance d'entreprise du présent rapport.

Fonctions opérationnelles et de direction de FAC

La gestion des risques inhérents aux principaux processus d'affaires de FAC se fonde sur un modèle articulé autour de trois lignes de gestion du risque. Les politiques définissent les fonctions de prise de risque et de gestion des risques. Elles décrivent également les pouvoirs de gestion des risques qui sont délégués aux diverses unités opérationnelles, conformément aux pouvoirs conférés au président-directeur général, au vice-président exécutif, Gestion du risque et Services juridiques, et au vice-président, Audit interne; il s'agit de trois lignes de gestion du risque distinctes et indépendantes.

La **première ligne de gestion du risque** élabore et met en œuvre la stratégie d'affaires de FAC. Cela comprend l'octroi de prêts, le financement du portefeuille, le développement de produits, la prospection de marchés et la prise d'autres décisions en matière de prise de risque. Nous prenons ces décisions dans le respect de l'Énoncé relatif à la propension au risque. La première ligne de gestion du risque comprend des fonctions intégrées de contrôle ayant trait aux activités des intervenants de la première ligne.

La **deuxième ligne de gestion du risque** effectue un examen critique efficace du bien-fondé des décisions prises par les intervenants de la première ligne par rapport à l'Énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'établissement des politiques et des normes en matière de risques, la surveillance de la conformité avec les politiques, ainsi que la communication des risques à la direction et au Conseil

d'administration. Le vice-président exécutif, Gestion du risque et Services juridiques, conserve son indépendance en relevant directement du Comité de gestion du risque du Conseil d'administration; il dirige une division chargée de la gestion du risque et des services juridiques qui est indépendante des activités de FAC.

La **troisième ligne de gestion du risque** fournit au Conseil d'administration et à la haute direction l'assurance indépendante et objective du caractère adéquat et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes de FAC. Cela comprend l'assurance de la pertinence et de l'efficacité des interventions des première et deuxième lignes de gestion du risque. Elle assume aussi un rôle de conseil en ce qui a trait à la coordination des assurances fournies, en plus de recommander des moyens efficaces d'améliorer les processus existants. Ces responsabilités sont assumées par l'Audit interne, qui met à exécution le plan d'audit approuvé par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

Propension au risque de FAC

La capacité de FAC d'assumer des risques est définie en fonction de la *Loi sur le Financement agricole Canada*, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de diverses directives données par son actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le Conseil d'administration de FAC a élaboré un énoncé relatif à la propension au risque qu'il confirme chaque année au moyen du cadre de propension au risque, qui comprend une série de seuils de tolérance et de limites. Nous revoyons annuellement ces seuils de tolérance et ces limites pour nous assurer qu'ils tiennent compte adéquatement de la stratégie, de l'évolution du contexte d'exploitation et des changements apportés aux lignes directrices pour les sociétés d'État à vocation financière.

Compte tenu de la nouvelle stratégie de FAC, notre propension au risque est en cours d'actualisation afin de refléter un environnement de prise de risque propice à la réalisation de nos objectifs stratégiques et à la concrétisation de notre vision, que nous définissons comme notre aspiration gagnante. Parallèlement à l'actualisation de la propension au risque, la culture de gestion du risque réfléchi de FAC sera réexaminée afin de renforcer la nouvelle stratégie et la propension au risque.

Catégories de risque de FAC

Les catégories de risque tiennent compte du rôle de FAC à titre d'institution financière et de société d'État. FAC formule sa propension au risque et ses seuils de tolérance en classant le risque selon les catégories suivantes : risque stratégique, risque financier, risque opérationnel et risque d'atteinte à la réputation.

Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque lié au contexte externe et à la capacité de FAC d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'entreprise efficaces ainsi que de demeurer pertinente sur le marché. Le Conseil d'administration se penche sur les principaux risques dans le cadre du cycle de planification stratégique de la société.

Registre des risques d'entreprise : Les principaux risques auxquels la société est exposée sont évalués et classés en ordre de priorité conformément au cadre et à la politique de gestion du risque d'entreprise. Le Conseil d'administration approuve le registre et la hiérarchisation des risques, en portant une attention particulière aux risques les plus importants. Les membres de l'ÉGE sont chargés d'élaborer des plans d'atténuation du risque et de communiquer au Conseil des rapports sur les progrès réalisés chaque trimestre. Les risques consignés dans le registre des risques d'entreprise font partie intégrante du programme de tests de tension. La direction crée des mises en situation exceptionnelles, mais plausibles, afin de mettre à l'épreuve notre résilience opérationnelle et notre capacité de demeurer dans les limites de notre propension au risque durant un événement perturbateur.

Risques financiers

Les risques financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Le **risque de crédit** s'entend de la possibilité de subir une perte financière si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières à l'égard de FAC. Nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos prêts, de nos investissements et de notre participation dans des fonds de capital-risque. Nous évaluons le risque de crédit au niveau de la transaction et du portefeuille à la lumière des pratiques exemplaires des institutions financières.

Des outils et des modèles d'évaluation du crédit sont en place pour quantifier les risques de manière continue, ce qui nous permet d'établir la provision pour pertes sur prêts requise et de surveiller la suffisance du capital. Nous surveillons aussi étroitement le contexte d'exploitation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour nous assurer que nos politiques, nos activités et nos pratiques de financement tiennent suffisamment compte des risques et des possibilités que présente le marché.

Le **risque de marché** correspond à la possibilité de pertes attribuables à une évolution négative des taux d'intérêt et des taux de change sur le marché. Le risque de marché existe dans nos instruments financiers, comme les prêts, la dette et les investissements. Le risque de taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur les intérêts créditeurs nets et la

valeur économique de FAC. Le risque de change est lié aux prêts et dépenses libellés en dollars américains et en euros. Nos politiques concernant le risque de marché et nos pratiques de gestion du risque visent à repérer, mesurer, limiter, gérer et surveiller en temps opportun les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change.

Le **risque de liquidité** correspond au risque que nous ne disposions pas des fonds suffisants pour respecter nos obligations de paiement. Grâce à l'approche de FAC et aux fonds facilement disponibles dont nous disposons par le biais du Cadre d'emprunt des sociétés d'État et d'autres outils, notre risque global de liquidité est négligeable et ne se reflète pas dans nos exigences en matière de capital. Nous continuons de mettre l'accent sur le financement responsable et une saine gestion du capital afin de préserver notre solidité financière.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de perte directe ou indirecte lié à des événements externes, des systèmes, des personnes ou des processus internes inadéquats ou défaillants. Les événements liés au risque opérationnel peuvent nuire à notre capacité d'exécuter notre stratégie et d'atteindre nos objectifs en raison d'occasions perdues et d'inefficacités, de l'interruption des activités, de répercussions sur les clients ou de pertes financières.

Nous portons une grande attention à la résilience organisationnelle et élaborons des pratiques de gestion du risque adaptées pour l'avenir qui s'alignent sur le mandat, la propension au risque et les priorités de l'expérience client de FAC. Nous améliorons constamment nos politiques de gestion du risque opérationnel afin de soutenir l'application cohérente, efficace et opportune des pratiques à cet égard dans toutes les activités courantes.

Nous effectuons des audits internes afin d'évaluer l'efficacité de l'environnement de contrôle et de fournir au Conseil d'administration l'assurance que les risques opérationnels sont gérés efficacement.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation désigne le risque que des intervenants clés ou des membres du public aient une perception négative de FAC, ce qui pourrait porter atteinte à sa réputation et nuire à sa capacité d'attirer et de fidéliser des clients, des partenaires d'affaires et des employés. Notre exposition au risque d'atteinte à la réputation est souvent fonction de notre capacité à gérer d'autres risques et à y réagir.

Nous établissons des relations avec des clients et des partenaires qui respectent nos normes d'intégrité élevées. Notre structure nous permet de guider la conduite des employés dans leurs interactions avec les collègues, les clients, les partenaires de l'industrie, les fournisseurs, les médias et le public afin d'éviter les dommages à la réputation associés à des actions qui dévient de notre mandat, de notre stratégie ou de nos valeurs. Nous évaluons tout événement de risque qui dépasse les seuils de propension au risque de FAC pour tenir compte des conséquences potentielles sur sa réputation.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information sur les comités de gestion de FAC, veuillez consulter :

 la section Cadre de gouvernance d'entreprise du présent rapport, sous [Gouvernance d'entreprise](#).



Survol de l'information relative aux changements climatiques et à la nature

Aperçu des rapports sur le climat et la nature

Conformément aux exigences du gouvernement du Canada, FAC produit chaque année un rapport sur l'information relative aux changements climatiques et à la nature qui s'aligne sur les pratiques de l'industrie. Ce rapport, qui est accessible sur notre site Web, tient compte des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière.

L'évolution des attentes en matière de communication de l'information est un élément important à prendre en compte lorsqu'il s'agit de faire progresser nos rapports sur l'information relative aux changements climatiques. Le GIFCC a permis au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) de créer une base de référence mondiale pour la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises en publiant les normes internationales d'information financière (IFRS) S1 et S2. En 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a adopté ces normes volontaires et s'est doté d'une approche consistant à les mettre en œuvre progressivement au cours des cinq prochains cycles de production de rapports annuels. La norme IFRS S1 porte sur la durabilité au sens large, au-delà du climat, et l'ISSB travaille à l'intégration de la nature, en s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature (TNFD). Même si nous ne sommes pas tenus de respecter ces normes, nous suivons ces tendances afin d'étayer nos informations.

Le climat et la nature dans l'industrie agricole et agroalimentaire

L'agriculture est étroitement liée au climat et à la nature. Les systèmes naturels sont essentiels à la production alimentaire, et la production alimentaire a un impact sur les systèmes naturels. Étant donné que la population mondiale devrait atteindre 9,8 milliards d'habitants d'ici 2050, l'industrie agricole et agroalimentaire devrait accroître la production d'aliments, ce qui nécessitera de la résilience et de l'adaptation. Parallèlement, on attend de plus en plus de l'industrie qu'elle gère sa dépendance à l'égard des systèmes naturels et son impact sur ceux-ci. Cette corrélation fait partie de l'occasion unique que le secteur est particulièrement bien placé pour saisir et que la stratégie de FAC est conçue pour soutenir.

Faits saillants sur les progrès – climat et nature

FAC est résolue à concrétiser la priorité de son mandat, qui consiste à renforcer la position du Canada comme chef de file mondial de l'agriculture durable. En conséquence, la durabilité a été intégrée dans nos processus de gouvernance et de gestion du risque, ainsi que dans nos processus stratégiques. Vous trouverez ci-dessous les faits saillants du point de vue du climat et de la nature, qui sont résumés dans notre Rapport 2024-2025 sur l'information relative aux changements climatiques.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour en savoir davantage sur les initiatives et les progrès de FAC sur le plan du climat et de la nature, consultez la publication suivante :

 [Rapport sur l'information relative aux changements climatiques pour 2024-2025](#)

Facteurs importants	Progrès
Gouvernance	Les thèmes liés au climat et à la nature ont été inclus dans cinq réunions du Conseil d'administration, de deux réunions du Comité d'audit du Conseil d'administration, et de quatre réunions du Comité de gestion du risque du Conseil d'administration. Les comités de gouvernance actualisés de FAC tiennent maintenant compte des risques et des possibilités liés au climat et à la nature.
Gestion du risque	Les risques liés au climat et à la nature ont été cernés dans le cadre de notre processus de détermination des risques majeurs et émergents, ce qui a donné lieu à un plan d'atténuation des risques et à des rapports trimestriels présentés au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration. Le ratio de capital cible de FAC comprend aussi une disposition pour les risques liés au climat afin de maintenir un capital suffisant.
Stratégie	La durabilité fait partie intégrante de la stratégie de FAC, le climat et la nature étant représentés comme l'un de ses six secteurs d'intervention axés sur la transformation et intégrés dans d'autres secteurs d'intervention, comme indiqué dans la section précédente Résultats de 2024-2025.
Mesures et cibles	FAC a approuvé une nouvelle cible de réduction des émissions opérationnelles de 42 % d'ici 2030-2031, par rapport à l'année de référence de 2023-2024. Nous avons enregistré une réduction de 6 % par rapport à cette cible.

Émissions de GES de FAC	Unité	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Émissions totales générées par nos activités internes en fonction de l'emplacement	t d'éq. CO₂	5 403	5 142	4 687
Réduction des émissions générées par nos activités internes grâce aux crédits carbone et aux CER	t d'éq. CO ₂	5 403	5 142	177
Émissions nettes générées par nos activités internes⁽¹⁾	t d'éq. CO₂	0	0	4 510
Émissions financées (portée 3, catégorie 15)	Mt d'éq. CO₂	9,0	8,4	8,0
Intensité des émissions financées associées aux activités économiques	t. d'éq. CO ₂ /M\$ en prêts	161	165	167

⁽¹⁾ Les émissions de l'année précédente sont rajustées aux fins de comparaison avec la portée redéfinie par FAC des émissions de 2024-2025 générées par ses activités internes.



Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est présentée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et, par conséquent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont constatés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects des activités d'exploitation de FAC.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de FAC. Le Comité d'audit se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité d'audit. Il incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre d'auditeur externe indépendant, de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de FAC et de faire rapport de ses constatations.

La présidente-directrice générale,

Justine Hendricks, MBA

Regina, Canada
Le 11 juin 2025

La vice-présidente exécutive et cheffe des finances,

Corinna Mitchell-Beaudin, CPA, CA, CFA



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Financement agricole Canada et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur Financement agricole Canada*, les règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

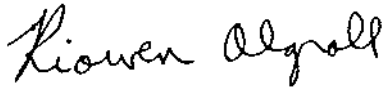
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Financement agricole Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Financement agricole Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, reading "Riowen Abgrall". The signature is fluid and cursive, with the first name "Riowen" being more prominent than the last name "Abgrall".

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 11 juin 2025

Bilan consolidé

Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Note	2025	2024
Actif			
Espèces et quasi-espèces	<u>5</u>	1 514	1 559
Placements à court terme	<u>6</u>	485	446
Créances et charges payées d'avance		43	34
Prêts			
Total des prêts	<u>7</u>	55 520	50 995
Provision pour pertes sur prêts	<u>9</u>	(319)	(195)
Prêts nets		55 201	50 800
Autres prêts nets	<u>8, 9</u>	8	21
Investissements	<u>8, 10</u>	449	225
Participation dans des entreprises associées	<u>8</u>	7	-
Actifs au titre du droit d'utilisation	<u>11</u>	147	154
Immobilisations corporelles		21	24
Actifs incorporels		6	9
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	<u>12</u>	267	245
Autres actifs		7	4
Total de l'actif		58 155	53 521
Passif			
Créditeurs et charges à payer		111	105
Emprunts			
Dettes à court terme	<u>13</u>	10 933	8 314
Dettes à long terme	<u>13</u>	38 009	35 932
Total des emprunts		48 942	44 246
Passifs des prêts Transfert		186	177
Passifs liés aux contrats de location	<u>11</u>	153	158
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	<u>12</u>	104	91
Autres passifs		9	8
Total du passif		49 505	44 785
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis		8 650	8 736
Total des capitaux propres		8 650	8 736
Total du passif et des capitaux propres		58 155	53 521

Engagements, cautionnements et éventualités (note 15).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 11 juin 2025 et ont été signés en son nom par :



La présidente-directrice générale,
Justine Hendricks, MBA



Le président du Comité d'audit,
Govert Verstralen

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Note	2025	2024
Intérêts créditeurs		2 995	2 806
Intérêts débiteurs		(1 539)	(1 441)
Intérêts créditeurs nets		1 456	1 365
Produits tirés de l'assurance		18	17
Perte nette tirée des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur		(4)	(19)
Autres charges		(2)	(4)
Produits autres que d'intérêt (charges)		12	(6)
Total des revenus		1 468	1 359
Charge pour pertes sur prêts		(211)	(77)
Frais d'administration	14	(668)	(605)
Bénéfice net		589	677

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Note	2025	2024
Bénéfice net		589	677
Autres éléments de la perte globale			
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net			
Gain (perte) de réévaluation sur les actifs et passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	12	15	(58)
Total du résultat global		604	619

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Solde 2024	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Solde 2025
Capital d'apport	-	-	-	-	-
Bénéfices non répartis	8 736	589	15	(690)	8 650
Total des capitaux propres	8 736	589	15	(690)	8 650

Pour l'exercice le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Solde 2023	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Solde 2024
Capital d'apport	250	-	-	(250)	-
Bénéfices non répartis	8 327	677	(58)	(210)	8 736
Total des capitaux propres	8 577	677	(58)	(460)	8 736

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	589	677
Ajustements pour déterminer les (sorties) rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs	(2 995)	(2 806)
Intérêts débiteurs	1 539	1 441
Charge pour pertes sur prêts	211	77
Perte nette non réalisée tirée des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4	22
Dépréciation d'actifs au titre du droit d'utilisation	16	16
Dépréciation d'immobilisations corporelles	9	9
Amortissement d'actifs incorporels	4	5
Gains de change nets non réalisés	(57)	(3)
Charges diverses	1	-
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	(4 545)	(3 078)
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	12	4
Intérêts reçus	2 985	2 718
Intérêts payés	(1 531)	(1 378)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(3 758)	(2 296)
Activités d'investissement		
Achat de placements à court terme	(860)	(1 256)
Produits de placements à court terme arrivés à échéance	816	1 039
Remboursements d'autres prêts	13	5
Acquisition de placements	(225)	(49)
Produits de la vente et remboursement de placements	1	7
Acquisition de participations dans des entreprises associées	(7)	-
Achat d'immobilisations corporelles	(6)	(8)
Achat d'actifs incorporels	(1)	(4)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	(269)	(266)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	11 045	10 781
Dette à long terme remboursée	(8 485)	(7 006)
Dette à court terme émise	15 864	13 502
Dette à court terme remboursée	(13 737)	(14 464)
Capital remboursé au titre des passifs liés aux contrats de location	(15)	(15)
Dividende versé	(690)	(460)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	3 982	2 338
Variation des espèces et quasi-espèces	(45)	(224)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 559	1 782
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises étrangères	-	1
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 514	1 559
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Espèces	1 347	1 339
Quasi-espèces	167	220

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (FAC) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

FAC mène ses activités partout au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. FAC appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* est promulguée en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée élargit alors le mandat de FAC, conférant à cette dernière des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration. Comme le précise la *Loi*, FAC a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de FAC visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Le 14 juin 2001, la *Loi sur le Financement agricole Canada* a reçu la sanction royale, remplaçant ainsi la *Loi sur la Société du crédit agricole*. Cette *Loi* permet à FAC d'offrir une gamme élargie de services aux propriétaires d'exploitations agricoles et d'agroentreprises.

Le 25 mars 2020, la *Loi sur le Financement agricole Canada* a été modifiée afin de permettre au ministre des Finances de déterminer la limite relative aux versements de capital. Ainsi, le 25 mars 2020, le ministre a augmenté la limite relative aux versements de capital, la faisant passer à 2 500 millions de dollars.

En septembre 2008, FAC et plusieurs autres sociétés d'État ont reçu une directive (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. FAC continue de se conformer aux exigences de la directive.

En juillet 2015, FAC a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* l'enjoignant d'harmoniser ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques liées aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, les directives et les instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. FAC continue de se conformer aux exigences de la directive.

En mars 2017, FAC a reçu une directive (C.P. 2017-242) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette directive visait à assurer un partage équitable et équilibré des cotisations au régime de retraite entre l'employé et l'employeur, et à fixer l'âge normal de la retraite à 65 ans. FAC continue de se conformer aux exigences de la directive.

2. Mode de préparation

Mode de présentation

Les états financiers consolidés (états financiers) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Sauf indication contraire, les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de FAC.

Consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de FAC et les fonds d'entités structurées consolidées indiqués ci-dessous. Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote visent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les fonds consolidés sont des sociétés en commandite de capital-risque dont FAC est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide ces fonds étant donné qu'elle exerce un contrôle sur eux. Elle contrôle ces fonds puisqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et qu'elle peut influencer ces rendements compte tenu de son droit de regard sur ces fonds.

La date de clôture de l'exercice des fonds suivants est le 31 décembre et ces derniers ont été consolidés dans les états financiers de FAC au 31 mars 2025 et 2024.

Fonds	Activité principale	Pays de constitution en société et de résidence	Proportion de la participation et des droits de vote détenus ⁽¹⁾	Base de contrôle
Fonds de financement subordonnée Forage II	Investissements de financement subordonné	Canada	99 %	Droit de vote et ententes contractuelles
Fonds de financement subordonnée Forage III	Investissements de financement subordonné	Canada	99 %	Droit de vote et ententes contractuelles
Fonds pour des solutions d'affaires en agriculture et en alimentation de Forage Capital	Investissements de capitalrisque	Canada	99 %	Droit de vote et ententes contractuelles
Fonds d'investissement de Produits naturels Canada ⁽²⁾	Investissements de capitalrisque	Canada	77 %	Droit de vote et ententes contractuelles

⁽¹⁾ La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les fonds consolidés qui ne sont pas attribuables à la société, n'a pas été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres en raison de sa faible importance.

⁽²⁾ Le Fonds d'investissement de Produits naturels Canada a été consolidé en date du 31 mars 2025 seulement.

2. Mode de préparation (suite)

Conversion des devises étrangères

Les produits et les charges sont convertis selon le taux de change moyen mensuel qui a eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts et les emprunts sont comptabilisés sur une base nette sous les autres produits/charges dans l'État consolidé des résultats.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont les événements prévus et jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses, notamment en raison des incertitudes découlant des discussions en cours sur les tarifs douaniers. Les renseignements à propos des principaux jugements, estimations et hypothèses qui sont essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sont abordés ci-dessous.

Autres politiques comptables

Pour faciliter la lecture des présents états financiers, d'autres conventions comptables, estimations et jugements importants (autre ceux indiqués dans la [note 2](#)), ainsi que l'information financière connexe, sont communiqués dans les notes. Consultez le tableau ci-dessous à titre de référence.

Note	Sujet	Convention comptable	Estimations et jugements comptables	Page
5	Espèces et quasi-espèces	X		91
6	Placements à court terme	X		91
7	Prêts nets	X		92
8	Intérêts détenus dans d'autres entités	X	X	95
9	Provision pour pertes sur prêts	X	X	98
10	Juste valeur des instruments financiers	X	X	102
11	Contrats de location	X	X	104
12	Avantages postérieurs à l'emploi	X	X	107
13	Emprunts	X		112

3. Changements aux normes comptables

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

FAC a examiné les nouvelles normes et les modifications qui ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI), mais qui ne sont pas encore en vigueur, et elle a déterminé que les normes suivantes pourraient avoir une incidence future sur la société.

Norme	Détails	Date d'application initiale requise
IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères	En août 2023, le CNCI a publié Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21). Les modifications fournissent des précisions qui permettent de déterminer si une monnaie est convertible et d'évaluer le cours de change au comptant en l'absence de convertibilité. Nous avons évalué les modifications apportées à la norme et avons déterminé que la transition n'aura pas d'incidence.	1 ^{er} avril 2025
IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir IFRS 9 – Instruments financiers	En mai 2024, le CNCI a publié les Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui ont modifié IFRS 7 et IFRS 9. Les modifications : • clarifient la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers; • présentent une méthode comptable permettant la décomptabilisation des passifs financiers faisant l'objet d'un règlement au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement; • mettent à jour les critères d'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris les actifs sans recours et ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG); • révisent les exigences en matière de communication de l'information à l'égard des investissements en actions désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global; • ajoutent de nouvelles exigences en matière de communication de l'information relatives aux instruments financiers assortis de composantes conditionnelles, y compris celles liées aux facteurs ESG. Nous évaluons actuellement l'incidence des modifications apportées à la norme sur nos états financiers consolidés et nos processus comptables.	1 ^{er} avril 2026
IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers	En avril 2024, le CNCI a publié IFRS 18, qui remplacera IAS 1 – Présentation des états financiers. La norme vise à améliorer la qualité de l'information financière présentée en exigeant des entités qu'elles : • définissent les sous-totaux dans l'état des résultats; • fournissent des informations sur les mesures de rendement définies par la direction; • mettent en oeuvre de nouveaux principes pour le regroupement, la désignation et l'emplacement de l'information dans les états financiers et les notes complémentaires. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur nos états financiers consolidés et nos processus comptables.	1 ^{er} avril 2027

4. Reclassement des données comparatives

Changement dans la répartition par secteur des prêts bruts et des prêts douteux

FAC a reclassé certains prêts dans les différents secteurs afin d'assurer la cohérence de la catégorisation et la pertinence des renseignements pour les intervenants.

Par conséquent, les données comparatives suivantes ont été reclassées afin qu'elles soient conformes aux normes de classification de l'exercice en cours. Le tableau ci-dessous présente les répercussions en date du 31 mars 2024.

Prêts nets (répartition par secteur) (note 7)

	Prêts bruts			Prêts douteux		
	Présentation antérieure	Reclassement	Nouvelle classification	Présentation antérieure	Reclassement	Nouvelle classification
Au 31 mars 2024						
Céréales et oléagineux	16 371	(177)	16 194	151	(1)	150
Agroentreprise	6 311	(1 125)	5 186	153	(26)	127
Autres	3 396	893	4 289	68	23	91
Agroalimentaire	2 628	409	3 037	168	4	172

5. Espèces et quasi-espèces

Convention comptable

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins à compter de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les espèces et quasi-espèces sont gérées comme détenues à des fins de perception, classées comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les espèces et quasi-espèces sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6. Placements à court terme

Convention comptable

Les placements à court terme sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités, sont gérés comme détenus à des fins de perception et sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les placements à court terme sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et constatés dans les intérêts créditeurs selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût amorti sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Renseignements justificatifs

Au 31 mars 2025, les placements à court terme s'élevaient à 485 millions de dollars (446 millions en 2024) et avaient un rendement de 3,27 % (5,13 % en 2024). Ils étaient composés de billets à ordre et de bons du Trésor. Au 31 mars 2025, la provision pour pertes sur prêts pour les placements à court terme s'élevait à 0 \$ (0 \$ en 2024).

7. Prêts nets

Convention comptable

Prêts

Les prêts sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les prêts sont déclarés à leur valeur après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués au coût amorti. Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions liées à la constitution des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées dans les intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un prêt est classé douteux comme il est expliqué dans la [note 9](#), les intérêts créditeurs associés aux prêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, jusqu'à ce qu'il soit réinscrit comme prêt productif ou radié.

FAC radie partiellement ou entièrement les prêts et la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'y a plus de probabilité raisonnable de recouvrement. Les prêts qui ont été radiés ne font pas l'objet d'efforts de recouvrement actifs de la part de FAC.

Modifications aux prêts et programmes de soutien aux clients

Si les modalités contractuelles d'un actif financier sont modifiées, FAC réalise une évaluation afin de déterminer si l'actif financier devrait être décomptabilisé. Lorsque la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, nous continuons d'utiliser la date de constitution pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante aux fins de détermination du stade pour les pertes sur prêts, et un gain ou une perte découlant de la modification est constaté. Nous constatons un gain ou une perte découlant de la modification au poste des intérêts créditeurs et au poste des prêts nets lorsque la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs modifiés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial, est supérieure ou inférieure à la valeur initiale des flux de trésorerie. Les intérêts créditeurs continuent d'être comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif initial.

Prêts et passifs des prêts Transfert

Conformément au produit de prêt Transfert de FAC, la société conclut des contrats distincts avec l'emprunteur du prêt et le vendeur. Le premier contrat donne lieu à un prêt, qui est comptabilisé conformément à la politique sur les prêts de FAC. La société constate aussi un passif au titre du prêt Transfert comptabilisé initialement à un montant égal au prêt. Le passif représente les sommes dues au vendeur, FAC étant tenue de verser des montants conformément à un calendrier de décaissements qui peut différer du calendrier de remboursement du prêt. À mesure que les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements du prêt Transfert, le montant applicable associé au passif de ce prêt est réduit. Les passifs au titre du prêt Transfert sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

7. Prêts nets (suite)

Renseignements justificatifs

Les tableaux suivants présentent un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

Au 31 mars	2025			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	4 152	12 684	382	17 218
Taux fixe	7 638	23 400	7 304	38 342
Prêts bruts	11 790	36 084	7 686	55 560
Commissions sur prêts reportées				(40)
Total des prêts ⁽¹⁾				55 520
Provision pour pertes sur prêts (note 9)				(319)
Prêts nets				55 201

⁽¹⁾ Le total des prêts au 31 mars 2025 comprend des intérêts courus et des frais cumulés de 472 millions de dollars et le total des prêts Transfert d'un montant de 186 millions de dollars.

Au 31 mars	2024			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	4 099	9 910	284	14 293
Taux fixe	5 066	22 960	8 709	36 735
Prêts bruts	9 165	32 870	8 993	51 028
Commissions sur prêts reportées				(33)
Total des prêts ⁽¹⁾				50 995
Provision pour pertes sur prêts (note 9)				(195)
Prêts nets				50 800

⁽¹⁾ Le total des prêts au 31 mars 2024 comprend des intérêts courus et des frais cumulés de 469 millions de dollars et le total des prêts Transfert d'un montant de 177 millions de dollars.

Au 31 mars 2025, 1 072 millions de dollars (911 millions en 2024) du total des prêts étaient exprimés en dollars américains, et 11 millions de dollars (0 million en 2024) du total des prêts étaient exprimés en euros.

7. Prêts nets (suite)

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur⁽¹⁾

	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2025	2024	2025	2024
Au 31 mars				
Céréales et oléagineux	17 501	16 194	211	150
Produits laitiers	7 684	7 368	106	50
Agroentreprise	5 739	5 186	140	127
Bœuf	4 678	4 318	83	103
Autres	4 527	4 289	119	91
Agroalimentaire	3 721	3 037	138	172
Volaille	3 619	3 341	27	45
Serres	2 638	2 373	194	89
Alliances	2 254	1 764	19	14
Porc	1 626	1 659	88	27
Fruits	1 573	1 499	106	89
Total	55 560	51 028	1 231	957

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la [note 4](#).

Répartition géographique

	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2025	2024	2025	2024
Au 31 mars				
Ontario	16 918	15 601	300	149
Saskatchewan	10 408	9 179	107	127
Alberta	10 022	9 176	171	156
Québec	7 613	7 262	280	217
Colombie-Britannique ⁽¹⁾	4 831	4 433	259	194
Manitoba	4 085	3 781	66	55
Atlantique	1 683	1 596	48	59
Total	55 560	51 028	1 231	957

⁽¹⁾ Comprend le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest avec des prêts bruts totalisant 24 millions de dollars et des prêts douteux totalisant 0 \$ au 31 mars 2025 (25 millions de dollars et 0 dollar en 2024 respectivement).

Prêts en retard, mais qui ne sont pas douteux

Un prêt est considéré comme en retard lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en retard, mais qui n'étaient pas douteux.

	2025	2024
Au 31 mars		
En retard, mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	284	181
De 31 à 60 jours	25	114
De 61 à 89 jours	47	6
	356	301

Modifications aux prêts et programmes de soutien aux clients

Dans le cadre des activités de financement habituelles de FAC, les modalités contractuelles des prêts sont modifiées à l'occasion, et ce, pour différentes raisons, dont les difficultés financières et les préférences de l'emprunteur.

La valeur comptable nette des prêts qui sont assortis d'une provision pour pertes sur prêts pour la durée de vie de ces actifs et qui ont été modifiés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025 était de 2 359 millions de dollars (2 510 millions en 2024). La valeur comptable brute des prêts qui étaient précédemment passés aux 2^e et 3^e stades et qui sont revenus au 1^{er} stade au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025 était de 2 355 millions de dollars (2 577 millions en 2024⁽¹⁾).

⁽¹⁾ FAC a changé son approche afin de communiquer l'information sur les prêts qui ont été modifiés depuis leur constatation initiale, au lieu de limiter l'information aux prêts qui ont été modifiés pendant l'exercice en cours. Par conséquent, les données comparatives ont été reclassées depuis le montant déclaré précédemment de 508 millions de dollars afin qu'elles soient conformes aux normes de présentation de l'exercice en cours.

8. Intérêts détenus dans d'autres entités

Entités structurées

FAC a recours à des entités structurées pour fournir du financement à l'industrie agricole et agroalimentaire par le biais d'investissements dans des fonds. Les entités structurées sont créées pour atteindre des objectifs bien définis et ont des restrictions quant aux activités en cours.

Nos investissements dans des fonds visent à limiter le risque de FAC en fonction de la taille de l'investissement et, une fois les sommes investies, FAC n'est pas en mesure de les retirer. Nous n'offrons aucun soutien financier ou non financier à une entité structurée lorsque nous ne sommes pas contractuellement tenus de le faire et nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien à l'avenir.

Convention comptable

Autres prêts

FAC inclut les investissements détenus par des fonds d'entités structurées consolidées qui sont gérés comme détenus à des fins de perception au poste des autres prêts. FAC a classé les autres prêts comme actifs financiers évalués au coût amorti étant donné ce modèle économique. Les autres prêts sont déclarés après déduction d'une provision pour pertes sur prêts. Nous comptabilisons les intérêts sur les autres prêts selon la méthode de comptabilité d'exercice dans les intérêts créditeurs.

Les autres prêts diffèrent des prêts à terme traditionnels de FAC en ce sens qu'ils sont assortis de droits de priorité moins élevés à l'égard des biens en garantie ou des actifs en cas de faillite; pour cette raison, ils représentent un risque accru. Ils sont assortis d'une moins bonne garantie (ou ne sont pas garantis du tout) et des politiques et processus distincts en matière de décisions de crédit les encadrent.

Investissements

Pour se classer comme des investissements, il ne doit pas être déterminé aux termes de l'évaluation (SPPI) qu'il s'agit uniquement de remboursements de capital et de versements d'intérêt. Ces investissements sont détenus par des entités structurées et effectués par l'entremise de canaux d'investissement direct. Ils sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les gains et les pertes sont constatés au poste du gain net (perte nette) provenant des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État consolidé des résultats.

Participation dans des entreprises associées

FAC détient des participations dans des entreprises qui lui sont associées. Une entreprise associée est une entité sur laquelle FAC exerce une influence notable de sorte que FAC a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur les politiques de l'entité. Ces participations dans des entreprises associées sont comptabilisées à l'aide de la méthode de la mise en équivalence.

8. Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

Jugements comptables

La direction fait preuve de jugement pour déterminer si nos investissements dans des fonds satisfont aux caractéristiques habituelles d'une entité structurée. Les entités structurées que contrôle FAC sont consolidées comme il est expliqué à la [note 2](#). Lorsque les critères de contrôle ne sont pas respectés, les entités structurées ne sont pas consolidées.

Renseignements justificatifs

Le tableau suivant présente un sommaire du portefeuille de capitaux de FAC par type d'investissement.

Au 31 mars	2025		2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Autres prêts nets	8	7	21	20
Investissements	449	409	225	198
Participation dans des entreprises associées	7	7	-	-
Total	464	423	246	218

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des autres prêts.

Au 31 mars	2025			2024		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total
Autres prêts bruts ^{(1) (2)}	8	-	8	14	11	25
Provision pour pertes sur prêts (note 9)			-			(4)
Autres prêts nets			8			21

⁽¹⁾ Tous les prêts sont des prêts à taux fixe.

⁽²⁾ Autres prêts bruts au 31 mars 2025, y compris les intérêts courus de 1 millions de dollars (2 millions de dollars en 2024).

Concentrations du risque de crédit

Autres prêts

Les tableaux suivants présentent la concentration des autres prêts bruts par secteur et par région géographique :

Répartition par secteur

Au 31 mars	2025	2024
Agroalimentaire	8	10
Agroentreprise	-	15
Total	8	25

Répartition géographique

Au 31 mars	2025	2024
Québec	8	20
Saskatchewan	-	3
Ontario	-	2
Total	8	25

8. Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

Investissements

Les tableaux suivants présentent la concentration des investissements et de la participation dans des entreprises associées par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

Au 31 mars	2025	2024
Agroalimentaire	304	47
Agroentreprise	110	146
Autres	42	32
Total	456	225

Répartition géographique

Au 31 mars	2025	2024
International	164	32
Saskatchewan	86	63
Ontario	74	48
Colombie-Britannique	71	43
Alberta	29	17
Manitoba	12	13
Québec	12	6
Atlantique	8	3
Total	456	225

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants comptables comptabilisés dans le bilan consolidé ainsi que notre risque maximal de pertes découlant de notre participation dans des entités structurées non consolidées.

	2025	2024
Au bilan :		
Investissements	184	106
Hors bilan:		
Engagements d'investissements	130	132
Risque maximal de pertes découlant d'entités structurées non consolidées	314	238

Nos entités structurées non consolidées comprennent des investissements dans des fonds de capital-investissement en gestion commune établis dans le cadre de contrats avec des sociétés en commandite.

9. Provision pour pertes sur prêts

Convention comptable

FAC constate une provision pour pertes sur prêts pour les actifs financiers évalués au coût amorti, qui correspond à la meilleure estimation de la direction quant aux pertes prévues à la date de clôture. La valeur comptable des actifs financiers est réduite au moyen de la provision pour pertes sur prêts, et le montant de la perte est constaté dans la charge pour pertes sur prêts. Les engagements de prêts sont un élément hors bilan et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur. Nous calculons une provision pour pertes sur prêts pour les engagements de prêts, qui est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction des variations de la charge pour pertes sur prêts, des radiations et des recouvrements.

Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue, nous ajustons la perte de valeur constatée antérieurement au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les actifs financiers en trois stades et fonde la méthodologie d'établissement de cette provision sur ces derniers, comme il est décrit ci-dessous.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues comporte trois stades pour évaluer la provision pour pertes sur prêts :

Actifs financiers productifs :

1^{er} stade : Les actifs financiers du 1^{er} stade représentent des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Lors de la comptabilisation initiale – et si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante – nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur 12 mois dans la charge pour pertes sur prêts et une provision pour pertes sur prêts est établie.

2^e stade : Les actifs financiers du 2^e stade représentent des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Si le risque de crédit augmente de manière importante et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur toute la

durée de vie de l'actif. Si, dans les exercices subséquents, le risque de crédit que présente l'actif financier s'atténue de sorte qu'il n'y ait plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis sa constatation initiale, alors la provision pour pertes sur prêts est évaluée conformément au 1^{er} stade, c'est-à-dire qu'elle est évaluée en fonction des pertes sur prêts prévues sur 12 mois.

Actifs financiers douteux :

3^e stade : Les actifs financiers du 3^e stade représentent les actifs financiers désignés individuellement comme douteux. Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, il n'y a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt, et nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif.

Évaluation des pertes sur prêts prévues

L'évaluation des pertes sur prêts prévues et la détermination du stade tiennent compte d'information raisonnable et justifiable concernant les événements passés, les circonstances actuelles et les données prévisionnelles. L'estimation et l'application des données prospectives à l'aide de sources d'information tant internes qu'externes nécessitent l'exercice d'un jugement important.

Le calcul des pertes sur prêts prévues se fonde sur la valeur prévue de trois scénarios pondérés en fonction des probabilités afin d'évaluer les déficits de trésorerie prévus, au taux d'intérêt effectif actualisé. Un déficit de trésorerie constitue l'écart entre les flux de trésorerie contractuels estimatifs exigibles et les flux de trésorerie que FAC prévoit de recevoir. Pour ce qui est des engagements de prêts, les estimations de pertes sur prêts tiennent compte de la partie de l'engagement qui devrait être décaissée au cours de la période pertinente. Les éléments essentiels à l'évaluation des pertes sur prêts prévues sont les suivants :

- la probabilité de défaut, qui est une estimation de la probabilité qu'un prêt soit en défaut sur une période donnée;
- les pertes en cas de défaut, qui constituent une estimation du montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut, qui est une estimation de l'encours à une date de défaut future.

9. Provision pour pertes sur prêts (suite)

FAC évalue les pertes sur prêts prévues sur douze mois en fonction de la probabilité que le prêt soit en défaut dans les douze mois suivant la date de clôture. Nous évaluons les pertes sur prêts prévues sur la durée de vie de l'actif en fonction de la probabilité qu'un prêt soit en défaut entre la date de clôture et la date d'échéance du prêt.

Augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, FAC détermine si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la constatation initiale de l'actif financier afin de déterminer si l'actif financier est passé du 1^{er} au 2^e stade. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, FAC :

- détermine si les actifs financiers sont classés dans la catégorie investissement à la date de clôture, en fonction d'un système interne d'attribution d'une cote de risque à l'emprunteur, selon lequel les actifs classés dans la catégorie investissement représentent un faible risque de défaut et toutes les exigences relatives aux flux de trésorerie contractuels sont satisfaites;
- détermine si la probabilité de défaut a dépassé un certain seuil, ce qui indiquerait que le risque qu'un actif financier soit en défaut à la date de clôture est beaucoup plus élevé qu'au moment de sa constatation initiale;
- tient compte de l'information qualitative disponible à la date de clôture;
- tient compte du nombre de jours de retard de l'actif financier.

Actifs financiers douteux

Un actif financier douteux au 3^e stade est un actif financier évalué au coût amorti qui a été affecté par un ou plusieurs événements après la constatation initiale au point où FAC n'a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt. Les preuves de perte de valeur comprennent tout élément indiquant que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, un défaut de paiement ou un compte en souffrance. Il y a défaut de paiement lorsque le remboursement du capital ou le versement d'intérêts exigibles est en retard de 90 jours ou qu'un avenant diminuant l'obligation financière a été accordé en raison des difficultés financières de l'emprunteur, sauf si l'encours est négligeable. Un actif au 3^e stade repasse au 2^e stade lorsque, à la date de clôture, il n'est plus considéré comme douteux. L'actif repasse au 1^{er} stade lorsque, à la date de clôture, son risque de crédit n'est plus considéré comme ayant

augmenté considérablement par rapport à la constatation initiale, ce qui pourrait se produire pendant la même période que le passage du 3^e stade au 2^e stade. Lorsqu'un actif est classé comme actif financier douteux au 3^e stade, sa valeur comptable est réduite à sa valeur estimative de réalisation à l'aide d'un ajustement de la charge pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart donnera lieu à un ajustement de la charge pour pertes sur prêts.

Le montant de la dépréciation est calculé comme l'écart entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier. Pour ce qui est des prêts, le taux d'intérêt effectif est soit le taux d'intérêt effectif initial du prêt – dans le cas des prêts à taux fixe –, soit le taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation, dans le cas des prêts à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte de la juste valeur de toutes les garanties sous-jacentes, ainsi que de l'estimation de la période et des coûts pour réaliser les garanties.

Renseignements prospectifs

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts et l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir.

FAC intègre des renseignements prospectifs dans son évaluation des pertes sur prêts prévues en utilisant un scénario prospectif de référence ainsi que deux scénarios pondérés en fonction des probabilités présentant différents résultats macroéconomiques. À cet effet, FAC a créé des modèles nationaux et provinciaux pour les recettes monétaires agricoles, les valeurs des terres agricoles et la dette agricole en cours. Dans ses modèles, FAC utilise comme données économiques un large éventail de renseignements prospectifs, provenant autant de sources d'informations internes qu'externes, comme le produit intérieur brut canadien, les taux de change et les taux d'intérêt. Les données et les modèles servant au calcul des pertes sur prêts prévues ne rendent peut-être pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché en date des états financiers. Pour tenir compte de cela, des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts en matière de crédit.

9. Provision pour pertes sur prêts (suite)

Estimations et jugements comptables

La direction examine les actifs financiers évalués au coût amorti et tous les engagements de prêts pour évaluer la dépréciation. FAC exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte pourrait survenir et formule conséquemment des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur, ce qui comprend le passage d'un stade à un autre.

Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies, les circonstances actuelles et les renseignements prospectifs à l'égard des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles. Le 31 mars 2025, en se fondant sur le jugement d'experts en matière de crédit, FAC a apporté des rajustements aux résultats des pertes sur prêts prévues obtenus à l'aide de la modélisation pour tenir compte des incertitudes découlant des discussions en cours sur les tarifs douaniers.

Renseignements justificatifs

Au 31 mars

	2025			
	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	Total
Prêts⁽¹⁾				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	34	72	89	195
Transfert au 1 ^{er} stade	16	(14)	(2)	-
Transfert au 2 ^e stade	(8)	68	(60)	-
Transfert au 3 ^e stade	(2)	(24)	26	-
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	38	5	6	49
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(14)	(7)	(19)	(40)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	13	14	194	221
Radiations	-	(1)	(105)	(106)
Recouvrement de sommes précédemment radiées	-	-	-	-
Provision totale à fin de l'exercice	77	113	129	319
Autres prêts				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	-	4	-	4
Transfert au 1 ^{er} stade	4	(4)	-	-
Transfert au 2 ^e stade	-	-	-	-
Transfert au 3 ^e stade	-	-	-	-
Autres prêts décomptabilisés au cours de la période	(4)	-	-	(4)
Provision totale à fin de l'exercice	-	-	-	-

⁽¹⁾ Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 11 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2025.

⁽²⁾ Comprend les remboursements partiels.

9. Provision pour pertes sur prêts (suite)

Au 31 mars	2024			
	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	Total
Prêts⁽¹⁾				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	45	29	91	165
Transfert au 1 ^{er} stade	15	(10)	(5)	-
Transfert au 2 ^e stade	(25)	101	(76)	-
Transfert au 3 ^e stade	(2)	(13)	15	-
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	30	5	15	50
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(16)	(2)	(13)	(31)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(13)	(35)	115	67
Radiations	-	(3)	(55)	(58)
Recouvrement de sommes précédemment radiées	-	-	2	2
Provision totale à la fin de l'exercice	34	72	89	195
Autres prêts				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	-	4	-	4
Transfert au 1 ^{er} stade	-	-	-	-
Transfert au 2 ^e stade	-	-	-	-
Transfert au 3 ^e stade	-	-	-	-
Autres prêts décomptabilisés au cours de la période	-	-	-	-
Provision totale à la fin de l'exercice	-	4	-	4

⁽¹⁾ Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 7 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2024.

⁽²⁾ Comprend les remboursements partiels.

10. Juste valeur des instruments financiers

Convention comptable

FAC respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées afin de mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables et qui sont importantes pour déterminer la juste valeur de l'actif ou du passif. La classification d'un instrument financier dans la hiérarchie aux fins de la présentation de l'information est fondée sur le niveau le plus bas de données qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis ci-dessous.

Estimations et jugements comptables

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les estimations de la juste valeur sont des estimations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables.

La juste valeur estimative des investissements en capital constatée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui sont des investissements détenus directement par des entités structurées, est évaluée en fonction des lignes directrices émises par le secteur des investissements en capital et établie à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur le marché.

Renseignements justificatifs

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice dans la hiérarchie aux fins d'évaluation pour ce qui est des investissements à la juste valeur de niveau 3 :

Au 31 mars	2025	2024
Solde au début de l'exercice	225	193
Acquisitions nettes	225	42
Gains nets de change	3	-
Pertes nettes de juste valeur	(4)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	449	225

10. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de FAC qui ne correspondent pas aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

Au 31 mars	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Prêts	55 201	55 358	50 800	49 579
Passif				
Dettes à court terme	10 933	10 945	8 314	8 243
Dettes à long terme	38 009	38 005	35 932	35 044

Nous calculons la juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'actualisation assortis de primes de risque appropriées pour des termes à l'échéance équivalents à la date de clôture. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, sur lequel est fondée la juste valeur. Nous soustrayons la provision pour pertes sur prêts relatives aux prêts de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

FAC calcule la juste valeur estimative de la dette à court et à long terme en actualisant les flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt de la courbe de rendement du gouvernement du Canada qui sont en vigueur à la date de clôture pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique aux quasi-espèces, aux placements à court terme, aux créances, aux autres prêts, aux actifs destinés à la vente, aux autres actifs, aux créditeurs et charges à payer, aux passifs des prêts Transfert et aux autres passifs.

11. Contrats de location

Convention comptable

Actifs au titre du droit d'utilisation

À la date de début d'un contrat, FAC détermine s'il constitue un contrat de location ou comporte un contrat de location. En outre, à la date de début ou à la réévaluation d'un contrat qui contient un élément lié à la location, FAC comptabilise les éléments liés à la location en fonction de leurs prix distincts relatifs. S'il n'y a pas de prix distincts observables, dans le cas des contrats de location d'immeubles dont elle est preneuse à bail, FAC a choisi de ne pas séparer les éléments non liés à la location et de comptabiliser les éléments liés à la location et ceux qui ne sont pas liés à la location comme un seul élément lié à la location.

À la date de début du contrat de location, FAC constate un actif au titre du droit d'utilisation, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Nous évaluons initialement au coût les actifs au titre du droit d'utilisation. Ils sont composés de l'évaluation initiale des passifs liés aux contrats de location après ajustement pour tenir compte des paiements de location effectués à la date de début ou avant, déduction faite des incitatifs à la location reçus du bailleur. Nous évaluons subséquemment ces actifs au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, puis ils sont ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des passifs liés aux contrats de location de la manière décrite ci-dessous. La durée du contrat de location comprend la durée du bail non résiliable, les options de renouvellement dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient exercées par le preneur à bail ainsi que les options de résiliation auxquelles il est peu probable que le preneur à bail ait recours.

Nous amortissons les actifs au titre du droit d'utilisation sur la durée du contrat de location ou sur la durée de vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation, selon la date la plus rapprochée. L'amortissement est constaté selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location.

Passifs liés aux contrats de location

À la date de début du contrat de location, FAC constate un passif au titre des contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location et sont comptabilisés dans les frais d'administration dans l'État consolidé des résultats.

Les passifs liés aux contrats de location sont initialement déterminés à la valeur actuelle des paiements de location non payés à la date de début du contrat, actualisée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal moyen pondéré de FAC.

Paiements de location inclus dans l'évaluation des passifs liés aux contrats de location :

- les paiements de location fixes, déduction faite des incitatifs à la location;
- les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et sont déterminés initialement à l'aide de l'indice ou du taux à la date du début du contrat.

FAC évalue subséquemment les passifs liés aux contrats de location au coût amorti en augmentant la valeur comptable de manière à tenir compte de l'intérêt sur le passif au titre du contrat de location à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et en diminuant la valeur comptable de manière à tenir compte des paiements de location versés. Nous constatons la charge d'intérêt sur les passifs de contrats de location dans les intérêts débiteurs, dans l'État consolidé des résultats.

FAC réévalue les passifs liés aux contrats de location au moyen d'un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe lorsqu'il y a une modification aux paiements de location futurs découlant de l'un des événements suivants :

- une modification est apportée à la durée du contrat de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- une modification est apportée à l'indice ou au taux utilisé pour déterminer les paiements de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen du taux d'actualisation initial;
- un changement est apporté dans l'étendue ou la contrepartie d'un contrat de location et n'est pas comptabilisé en tant que contrat de location distinct; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé.

Si la réévaluation du passif au titre du contrat de location entraîne la réduction à zéro de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation connexe, FAC comptabilisera le montant résiduel intégral de la réévaluation dans les frais d'administration, dans l'État consolidé des résultats.

11. Contrats de location (suite)

Estimations et jugements comptables

Actifs au titre du droit d'utilisation

Pour évaluer la durée du contrat de location du point de vue du preneur à bail des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location, la direction utilise son jugement pour déterminer si FAC est raisonnablement certaine qu'un preneur à bail se prévaudra des périodes de prolongation optionnelles. Elle exerce en outre son jugement pour déterminer la probabilité que le preneur à bail ait recours aux options de résiliation, en tenant compte des faits et des circonstances ainsi que des pratiques antérieures.

Renseignements justificatifs

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le portefeuille d'actifs au titre du droit d'utilisation de FAC est composé de locaux à bureaux loués.

	Bâtiments
Coût	
Solde au 31 mars 2023	220
Acquisitions	16
Cessions	(3)
Solde au 31 mars 2024	233
Acquisitions	10
Cessions	(1)
Solde au 31 mars 2025	242
Amortissement cumulé	
Solde au 31 mars 2023	63
Amortissement	16
Solde au 31 mars 2024	79
Amortissement	16
Solde au 31 mars 2025	95
Valeur comptable	
31 mars 2024	154
31 mars 2025	147

11. Contrats de location (suite)

Passifs liés aux contrats de location

Les passifs liés aux contrats de location de FAC sont constitués de locaux à bureaux loués. Les contrats de location sont négociés sur une base individuelle et comportent diverses modalités. Ils⁽¹⁾ varient de 5 ans à 25 ans et comprennent des options de renouvellement.

Montants constatés au bilan

Au 31 mars	2025	2024
Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés		
Moins de 1 an	18	18
De 1 à 5 ans	66	66
Plus de 5 ans	87	94
Total des passifs au titre des contrats de location non actualisés	171	178
Passifs au titre des contrats de location constatés au bilan	153	158
Moins : Tranche à court terme des passifs au titre des contrats de location	15	15
Tranche à long terme des passifs au titre des contrats de location	138	143

Montants constatés dans l'état des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	3	3
Paiements de location variables non inclus dans l'évaluation des passifs au titre des contrats de location	2	2

Montants constatés dans l'état des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	3	3
Capital remboursé au titre des passifs liés aux contrats de location	15	15
Total des sorties de fonds liées aux contrats de location	18	18

Flux de trésorerie futurs pour les contrats de location qui ne sont pas commencés et auxquels FAC s'est engagée : 8 millions de dollars (1 million en 2024).

⁽¹⁾ La durée des contrats de location est calculée à partir de la date de début du contrat de location ou, si elle est postérieure, le 1^{er} avril 2019, soit la date de l'adoption d'IFRS 16.

12. Avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite agréé à prestations déterminées, les régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, le régime de retraite agréé à cotisations déterminées, le régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et les autres régimes à prestations déterminées de FAC offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés.

Le régime de retraite agréé de FAC comprend deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées qui est fermé (il n'est pas offert aux employés embauchés après le 1^{er} janvier 2009). Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite à cotisations déterminées sont deux dispositions différentes faisant partie du même régime de retraite et sont agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des fiducies de pension agréées, tels qu'ils sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Le régime de retraite à prestations déterminées repose sur le nombre d'années de service des employés et sur le salaire moyen de leurs cinq années de service consécutives les mieux rémunérées. Il est aussi assorti d'une protection contre l'inflation. Le régime de retraite à cotisations déterminées est un régime d'épargne accumulée et tous les nouveaux employés sont automatiquement inscrits à ce régime depuis le 1^{er} janvier 2009. FAC offre aussi des régimes supplémentaires de retraite à prestations et à cotisations déterminées aux employés dont les avantages au titre des régimes agréés sont plafonnés en vertu des limites maximales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

De plus, FAC offre un régime de prestations de retraite, qui est un régime contributif de soins de santé avec ajustement annuel des cotisations des employés, ainsi qu'un régime non contributif qui fournit une assurance-vie, des prestations de revenu en cas d'invalidité de courte durée, des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée ainsi que des indemnités de cessation d'emploi.

Convention comptable

L'obligation au titre des prestations déterminées des régimes de retraite est calculée selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue son actif ou son passif net au titre des prestations déterminées à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice. L'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif net au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence de capitalisation minimale applicable au régime.

Nous constatons les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Nous constatons les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes découlant des compressions et règlements ainsi que les frais d'administration du régime immédiatement au poste Rémunération et avantages sociaux des employés dans le bénéfice net. Nous calculons les intérêts nets en appliquant le taux utilisé pour actualiser les obligations au titre des prestations déterminées qui sont comprises dans l'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels, les ajustements liés à l'expérience relative aux passifs du régime, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées au titre des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis, dans le bilan consolidé.

12. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Estimations et jugements comptables

L'estimation de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées ou des avantages postérieurs au départ à la retraite liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société notées AA, auxquels s'ajoutent ceux des obligations d'État, dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance de l'obligation connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées.

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

	Régimes de retraite à prestations déterminées		Autres régimes d'avantages	
	2025	2024	2025	2024
Au 31 mars				
Obligation au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	4,70 %	5,00 %	4,70 %	5,00 %
Augmentation du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %	4,00 %	4,00 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	-	-
Coûts des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,10 %	5,00 %	5,10 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	-	-

En 2025 et 2024, au 31 mars, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur la publication de 2014 relative à la mortalité dans le secteur public et l'échelle d'amélioration de 2017, avec facteurs d'ajustement de 1,03 (1,03 en 2024) pour les hommes et de 1,15 (1,15 en 2024) pour les femmes. Au 31 mars 2025, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 23 ans pour les hommes (23 ans en 2024) et de 24 ans pour les femmes (24 ans en 2024).

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

	2025	2024
Au 31 mars		
Hausse des coûts liés à la couverture complémentaire pour soins de santé et soins dentaires		
Taux initial	5,30 %	5,10 %
Taux ultime	4,00 %	4,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	2040	2040

12. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Renseignements justificatifs

Situation financière des régimes d'avantages

FAC évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite		Autres régimes d'avantages		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Au 31 mars								
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	1 036	1 023	74	69	-	-	1 110	1 092
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	52	52	3	4	-	-	55	56
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	68	(28)	5	3	-	-	73	(25)
Cotisations de FAC	3	8	1	1	2	1	6	10
Cotisations des employés	8	8	1	1	-	-	9	9
Avantages versés	(30)	(26)	(4)	(4)	(2)	(1)	(36)	(31)
Coûts d'administration des régimes	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 136	1 036	80	74	-	-	1 216	1 110
Obligations au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	791	731	89	85	76	68	956	884
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11	11	1	1	6	4	18	16
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations déterminées	40	37	4	4	4	4	48	45
Cotisations des employés	8	8	1	1	-	-	9	9
Avantages versés	(30)	(26)	(4)	(4)	(2)	(1)	(36)	(31)
Rajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	9	18	-	1	-	2	9	21
Perte actuarielle découlant des changements aux hypothèses financières	40	12	4	1	5	-	49	13
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Obligations au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	869	791	95	89	89	76	1 053	956
Obligation non capitalisée	-	-	13	13	89	76	102	89
Obligation entièrement ou partiellement capitalisée	869	791	82	76	-	-	951	867
Obligation totale au titre des prestations déterminées	869	791	95	89	89	76	1 053	956
Actif net total au titre des prestations déterminées	267	245	-	-	-	-	267	245
Passif net total au titre des prestations déterminées	-	-	(15)	(15)	(89)	(76)	(104)	(91)
Durée de l'obligation au titre des prestations déterminées, en années	15	15	15	14	18	18	-	-

12. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Defined benefit costs

	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite		Autres régimes d'avantages		Total	
Au 31 mars	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Coûts des prestations déterminées constatés dans le bénéfice net								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12	11	1	1	6	4	19	16
Intérêts nets	(12)	(15)	1	-	4	4	(7)	(11)
Coûts d'administration des régimes	1	1	-	-	-	-	1	1
Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net	1	(3)	2	1	10	8	13	6
Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global								
Rajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	(9)	(18)	-	(1)	-	(2)	(9)	(21)
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	68	(28)	5	3	-	-	73	(25)
Perte actuarielle découlant des changements aux hypothèses financières	(40)	(12)	(4)	(1)	(5)	-	(49)	(13)
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	1	-	1
Gains (pertes) liés à la réévaluation	19	(58)	1	1	(5)	(1)	15	(58)

Les gains cumulatifs nets liés à la réévaluation constatés au poste des autres éléments du résultat global au 31 mars 2025 se sont chiffrés à 141 millions de dollars (126 millions de dollars en 2024).

Actifs des régimes

Les valeurs des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché et la plus récente évaluation actuarielle :

	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite	
Au 31 mars	2025	2024	2025	2024
Titres d'emprunt	582	513	-	-
Titres de participation	349	327	58	53
Infrastructure	106	95	-	-
Actif immobilier	94	98	-	-
Liquidités*	5	3	22	21
	1 136	1 036	80	74

* Comprend les liquidités détenues dans un compte d'impôt remboursable comme prescrit par l'Agence du revenu du Canada.

Toutes les valeurs du marché sont fondées sur des marchés non cotés, à l'exception des liquidités qui sont cotées sur un marché actif.

12. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées sont précisés ci dessous.

Au 31 mars

2025

	Régime de retraite agréé	Régimes supplémentaires de retraite	Other benefits
Hausse (baisse) des obligations au titre des prestations déterminées			
Hausse de 1 % du taux d'actualisation	(123)	(12)	(14)
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	157	15	18
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	4	1	-
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	(4)	(2)	-
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	120	12	-
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	(99)	(11)	-
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite	20	2	2
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	-	-	16
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	-	-	(12)

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le coût des régimes de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées pendant l'exercice en cours et est compris dans le poste Rémunération et avantages sociaux des employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, la charge s'élevait à 20 millions de dollars (16 millions en 2024).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les montants versés par FAC aux régimes de retraite capitalisés, les versements payés directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages non capitalisés ainsi que les montants versés au titre de son régime de retraite à cotisations déterminées, s'est élevé à 26 millions de dollars (27 millions en 2024). La société prévoit verser environ 22 millions de dollars au titre des avantages postérieurs à l'emploi au cours du prochain exercice.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les cotisations de l'employeur doivent être suspendues si le ratio de continuité dépasse 125 %, le ratio de solvabilité moyen sur trois ans est d'au moins 100 % et le ratio de solvabilité sur un an est supérieur à 105 %. Au 31 décembre 2023, le ratio de continuité du régime de retraite était de 125,9 % (avec un excédent de plus de 7,9 millions de dollars), le ratio de solvabilité moyen sur trois ans était de 104,9 % et le ratio de solvabilité sur un an, de 110,4 %. Par conséquent, FAC a commencé à suspendre ses cotisations après le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle auprès des organismes de réglementation le 30 juin 2024. Les cotisations seront réévaluées chaque année à la suite de la communication des résultats de l'évaluation actuarielle subséquente.

Conformément aux exigences réglementaires, s'il existe des passifs non capitalisés, des cotisations de solvabilité sont requises au cours des périodes futures déterminées pour réduire tout déficit mis au jour par le processus d'évaluation actuarielle. FAC n'a effectué aucun versement au titre des cotisations de solvabilité au cours de l'exercice (aucun en 2024) puisque le régime de retraite à prestations déterminées est entièrement solvable.

13. Emprunts

Convention comptable

Les emprunts de la société sont constatés à l'aide du processus de comptabilisation à la date de transaction et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un passif financier. Les coûts de transaction sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Renseignements justificatifs

La société contracte des emprunts auprès du gouvernement du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances. Les emprunts auprès du gouvernement du Canada et des marchés financiers représentent des obligations directes pour FAC et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada qui sont entièrement reconnus et garantis par le gouvernement du Canada.

Dette à court terme

Au 31 mars	2025	2024
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	641	413
Emprunts à taux fixe	9 067	6 974
	9 708	7 387
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à ordre à taux fixe en dollars américains	1 225	927
	10 933	8 314

Dette à court terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	2025				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	1 946	2,93 %	1 225	4,31 %	3 171
De 4 à 6 mois	2 207	2,91 %	-	-	2 207
De 7 à 9 mois	3 253	2,75 %	-	-	3 253
De 10 à 12 mois	2 302	2,92 %	-	-	2 302
	9 708		1 225		10 933

Au 31 mars	2024				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	1 381	2,88 %	927	5,31 %	2 308
De 4 à 6 mois	1 550	2,91 %	-	-	1 550
De 7 à 9 mois	2 477	3,16 %	-	-	2 477
De 10 à 12 mois	1 979	3,32 %	-	-	1 979
	7 387		927		8 314

13. Emprunts (suite)

Continuité de la dette à court terme

Au 31 mars	2025	2024
Dette à court terme au début de l'exercice	8 314	7 697
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	15 864	13 503
Dette remboursée	(13 737)	(14 463)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	478	1 567
Variation des intérêts courus	12	10
Variation attribuable aux gains de change non réalisés	2	-
Dette à court terme à la fin de l'exercice	10 933	8 314

FAC dispose d'une marge de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 75 millions de dollars (75 millions en 2024) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué en vertu de cette facilité de crédit au cours de l'exercice est remboursé le jour suivant. Au 31 mars 2025, aucun prélèvement n'avait été effectué en vertu de cette facilité de crédit (aucun en 2024).

Dette à long terme

Au 31 mars	2025	2024
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	16 384	14 055
Emprunts à taux fixe	21 625	21 877
	38 009	35 932

Dette à long terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	2025		2024	
	Gouvernement du Canada		Gouvernement du Canada	
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement
De 1 à 2 ans	7 511	2,82 %	7 118	2,93 %
De 2 à 3 ans	6 762	3,07 %	5 695	2,82 %
De 3 à 4 ans	4 703	3,17 %	4 905	3,38 %
De 4 à 5 ans	3 034	2,33 %	3 538	3,82 %
Plus de 5 ans	15 999	2,60 %	14 676	4,07 %
	38 009		35 932	

Continuité de la dette à long terme

Au 31 mars	2025	2024
Dette à long terme au début de l'exercice	35 932	33 672
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	11 045	10 781
Dette remboursée	(8 485)	(7 007)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	(479)	(1 567)
Variation des intérêts courus	(4)	53
Dette à long terme à la fin de l'exercice	38 009	35 932

14. Frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Rémunération et avantages sociaux des employés	385	343
Effectif imparti	107	90
Technologie et communications, y compris l'amortissement et la dépréciation	75	68
Occupation, y compris la dépréciation	32	32
Marketing et soutien à l'industrie	31	27
Services professionnels	18	25
Déplacements	8	9
Autres	12	11
	668	605

15. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêts

Au 31 mars 2025, les prêts approuvés, mais non décaissés s'élevaient à 13 079 millions de dollars (12 292 millions en 2024). Ces prêts ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans faire l'objet de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs.

Engagements d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente, par exercice, les versements minimaux futurs exigibles pour les engagements relatifs aux charges d'exploitation et aux logiciels :

Au 31 mars	2025	2024
Montants exigibles		
Moins de 1 an	52	41
De 1 à 5 ans	71	85
Plus de 5 ans	40	44
	163	170

15. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, FAC émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2025 se chiffre à 17 millions de dollars (12 millions en 2024). Dans l'éventualité où FAC serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'il y ait eu de versements au titre des lettres de crédit. Au 31 mars 2025, FAC n'a constaté aucun montant pour ces lettres de crédit (aucun montant en 2024).

Éventualités et provisions

Diverses procédures judiciaires ayant trait aux activités courantes de FAC sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des procédures en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de FAC. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2025 (aucun montant en 2024), au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, FAC conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, FAC indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. FAC indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, FAC n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2025 (aucun montant en 2024) au titre des indemnisations et des éventualités.

16. Opérations entre apparentés

FAC est une société apparentée, en vertu du principe de propriété commune, à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada.

FAC est apparentée aux fonds consolidés de la manière décrite à la [note 2](#). Toutes les opérations entre FAC et les fonds consolidés ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre entités apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, FAC fournit certains services au titre de ses investissements. Ces services sont conformes à la définition d'opérations entre apparentés et sont réalisés selon des modalités équivalentes à celles des opérations sans lien de dépendance. Consultez la [note 8](#) pour de plus amples renseignements au sujet de ces investissements.

Les autres parties apparentées de FAC comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de FAC.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux IFRS applicables à chaque opération.

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de FAC.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, un montant de 1 479 millions de dollars (1 384 millions en 2024) a été constaté au poste des intérêts débiteurs en lien avec ces emprunts.

FAC n'a aucun placement à court terme (50 millions en 2024) auprès du gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice précédent, ces placements étaient comptabilisés au poste des espèces et quasi-espèces, car ils avaient une date d'échéance de moins de 90 jours.

À la discrétion du Conseil d'administration, FAC peut verser chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la [note 17](#).

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration et de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des parties apparentées.

La rémunération versée par FAC au cours de l'exercice aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus s'élève à 7 millions de dollars (4 millions en 2024).

17. Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique et le cadre qui l'appuie décrivent l'approche adoptée par FAC pour évaluer ses besoins de capitaux en fonction des risques énoncés dans son cadre et sa politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du capital et le cadre qui l'appuie ont pour objectif de maintenir une situation de capital saine et sécuritaire permettant d'exécuter notre stratégie et de faire face aux ralentissements économiques, aux incertitudes liées aux changements climatiques et aux périodes de pertes prolongées.

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire officielle, FAC gère son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par les actifs pondérés en fonction des risques, comme le définit la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences minimales de capital fixées par les NFP et le ratio de capital cible de FAC, établi selon son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Dans le cadre du budget fédéral de 2024, le gouvernement du Canada a publié des mises à jour sur le Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière et FAC a adopté les changements au cours de l'exercice. Les révisions comprennent des orientations plus spécifiques sur la détermination des exigences en matière de capital, l'accent étant mis sur la disposition du gouvernement à injecter du capital dans des conditions difficiles, des exigences relatives à des mesures de rendement fondées sur les résultats et axées sur la croissance économique, ainsi que des exigences accrues touchant la communication de l'information.

Le capital total de FAC est composé des bénéfices non répartis et des provisions admissibles au titre des 1^{er} et 2^e stades, déduction faite des rajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les rajustements à appliquer comprennent l'exclusion des actifs incorporels et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La majorité du capital de FAC est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, à l'exception des provisions admissibles au titre des 1^{er} et 2^e stades qui sont considérées comme des fonds propres de catégorie 2.

Aux 31 mars 2025 et 2024, le ratio de capital total de FAC était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal ainsi qu'au ratio de capital cible et, par conséquent, était suffisamment capitalisé, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF et au processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la société.

Au 31 mars	2025	2024
Capital		
Bénéfices non répartis	8,650	8 736
Provisions admissibles au titre des 1 ^{er} et 2 ^e stades	90	-
Rajustements réglementaires requis :		
Actifs incorporels	(6)	(9)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(267)	(245)
Capital total	8 467	8 482
Actifs pondérés en fonction des risques		
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit	51 235	46 493
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	2 244	2 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques	53 479	48 607
Ratio de capital total	15,8 %	17,4 %
Ratio de capital cible	14,0 %	15,0 %
Ratio du capital réglementaire minimal	10,5 %	10,5 %

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la *Loi sur Financement agricole Canada*, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2025, le total du passif réel et du passif éventuel de FAC représentait 5,72 fois les capitaux propres de l'actionnaire (5,13 fois les capitaux propres de l'actionnaire en 2024).

Dividende

Nous avons payé un dividende de 690 millions de dollars tiré des bénéfices non répartis en 2024-2025 à l'actionnaire de FAC, le gouvernement du Canada, en fonction des exigences en matière de capital et des résultats financiers de 2024. À la date d'approbation des états financiers de 2024-2025, un dividende de 50 millions de dollars avait été déclaré en fonction des résultats financiers de 2025.

18. Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auxquelles FAC est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité de subir une perte si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières. Le risque de crédit lié aux prêts est le plus important risque auquel FAC est exposée.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de crédit de FAC et s'en remet à plusieurs comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit. Notre cadre et notre politique approuvés par le Conseil d'administration en matière de propension au risque décrivent et quantifient les niveaux de risque acceptables.

Mesure du risque de crédit

La fonction de gestion des risques évalue le risque de crédit global de la société et fournit des politiques de crédit détaillées, des outils d'évaluation et des modèles pour déterminer le risque de crédit, la provision pour pertes sur prêts et les besoins de capital. Elle surveille également le contexte d'exploitation de l'industrie agricole et agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques et les activités de prêt de FAC sont appropriées.

Nous avons recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de notre portefeuille.

Nous prenons en compte d'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation pour déterminer les mesures de risque pour chaque outil comme suit :

Notation du risque de crédit

Nous utilisons les cotes de risque pour classer le risque de crédit lié aux prêts dans le portefeuille de FAC. Les cotes de risque sont fondées sur le client, le prêt et le secteur, et reposent sur des données qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- secteur principal du client.

18. Gestion du risque financier (suite)

Les cotes de risque se traduisent par une probabilité de défaut de paiement qui permet d'exercer la gestion du risque de notre portefeuille de prêts. Chaque caractéristique est pondérée différemment pour établir la cote de risque définitive. Ces pondérations sont fondées sur les données historiques de FAC et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

Catégorie de risque de crédit	Fourchette de probabilité de défaut
Catégorie investissement	0,00 % – 0,54 %
Catégorie spéculative	0,55 % – 26,12 %
Liste de surveillance	26,13 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Modèle de provision pour pertes sur prêts

Le modèle de provision pour pertes sur prêts estime les pertes prévues dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction divise les pertes sur prêts en trois stades, comme il est décrit à la [note 9](#).

Pour évaluer le montant requis de provision, le modèle de provision pour pertes sur prêts prend en compte le rang de priorité de la société sur la garantie ainsi que les caractéristiques du client, du prêt et de la garantie, et ce, pour chacun des stades.

Variables macroéconomiques clés

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts ainsi que l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir. L'estimation et l'application de renseignements prospectifs requièrent beaucoup de discernement.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts productifs est sensible aux variations des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chacun des scénarios prévisionnels. La provision pour pertes sur prêts utilise un scénario prospectif de référence ainsi que deux scénarios pondérés en fonction des probabilités qui présentent des résultats économiques différents. La pondération appliquée à chaque scénario peut être ajustée, à la discrétion de la direction, pour tenir compte des changements dans le contexte d'exploitation qui ne sont pas pris en compte par les modèles. Pour bon nombre des facteurs, le niveau d'interdépendance est élevé, mais la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts n'est pas sensible à un facteur unique en particulier.

Le tableau suivant illustre les principales variables macroéconomiques utilisées par le modèle de provision pour pertes sur prêts afin d'estimer la provision pour pertes sur prêts relative aux prêts productifs au cours de la période de prévision. Le scénario de référence est fondé sur les prévisions du taux ou du rendement attendu pour chacune des variables macroéconomiques indiquées ci-dessous. Les scénarios sont élaborés à partir de résultats attendus pour la production agricole qui sont rajustés en fonction des résultats historiques optimistes et pessimistes de la croissance de la valeur des terres agricoles, des recettes monétaires agricoles et de la dette agricole en cours au Canada.

Au 31 mars	2025		2024	
	12 prochains mois	De 2 à 5 ans	12 prochains mois	De 2 à 5 ans
Variables macroéconomiques				
Produit intérieur brut nominal	3,4 %	3,6 %	4,5 %	3,9 %
Taux de change USD/CAD	\$ 0,68	\$ 0,73	\$ 0,76	\$ 0,79
Taux d'intérêt				
- Banque	2,40 %	2,40 %	4,80 %	2,90 %
- Sur 5 ans	5,20 %	5,50 %	6,30 %	5,80 %

18. Gestion du risque financier (suite)

Au 31 mars 2025, la pondération des divers scénarios a eu pour incidence d'augmenter de 0 dollar la provision pour pertes sur prêts relative aux prêts productifs de FAC par rapport au scénario de référence (1 million en 2024). Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 1^{er} stade, le modèle de provision pour pertes sur prêts calculerait une provision pour pertes sur prêts relative aux prêts productifs d'environ 115 millions de dollars (82 millions en 2024). Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 2^e stade, le modèle de provision pour pertes sur prêts calculerait une provision pour pertes sur prêts relative aux prêts productifs d'environ 185 millions de dollars (125 millions en 2024). La provision pour pertes sur prêts pour tous les prêts se situant aux 1^{er} et 2^e stades s'étend d'environ 189 millions à 191 millions de dollars (de 87 millions à 121 millions de dollars en 2024) selon que l'on utilise le scénario le plus optimiste ou le plus pessimiste. Ces valeurs sont des composantes des calculs de la provision pondérée utilisés par FAC pour ses états financiers.

Garanties

FAC utilise les garanties pour atténuer son risque de crédit. Elle surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction de la valeur marchande ou d'indices du marché pour des actifs similaires. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels ou immeubles, de quotas ou de matériel, selon l'objet du prêt. Au 31 mars 2025, le ratio prêt-garantie pour les prêts garantis est de 48,2 % (49,0 % en 2024) et les garanties détenues pour le total des prêts douteux bruts représentent 89,1 % (90,7 % en 2024) de ce total.

Engagements de prêt

Les engagements de prêts représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. FAC est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la [note 15](#) pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêts de la société. Les engagements inutilisés sont intégrés dans les calculs des exigences en matière de capital de FAC.

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit

Au 31 mars	2025	2024
Engagements de prêts	13 079	12 292
Cautionnements financiers	17	12
Risque de crédit maximal total	13 096	12 304

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de FAC pour les éléments hors bilan à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit connexes. Pour ce qui est des actifs au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables brutes constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

18. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit par catégorie d'évaluation

Au 31 mars	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	2025 Total
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	19 346	644	-	19 990
Catégorie spéculative	17 080	14 461	-	31 541
Liste de surveillance	33	371	-	404
Défaut	-	-	1 210	1 210
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	2 107	247	21	2 375
Total des prêts	38 566	15 723	1 231	55 520
Provision pour pertes sur prêts	(77)	(113)	(129)	(319)
Prêts nets	38 489	15 610	1 102	55 201
Autres prêts				
Risque faible	8	-	-	8
Risque moyen	-	-	-	-
Risque élevé	-	-	-	-
Autres prêts bruts	8	-	-	8
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-
Autres prêts nets	8	-	-	8
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	3 940	48	-	3 988
Catégorie spéculative	3 350	1 653	-	5 003
Liste de surveillance	2	3	-	5
Défaut	-	-	11	11
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	4 035	37	-	4 072
Engagements de prêts bruts⁽²⁾	11 327	1 741	11	13 079

⁽¹⁾ Pour ces prêts et engagements de prêts, les pertes sur prêts prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

⁽²⁾ La provision sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts.

18. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit par catégorie d'évaluation

Au 31 mars	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	2024 Total
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	18 462	615	-	19 077
Catégorie spéculative	15 373	13 469	-	28 842
Liste de surveillance	35	267	-	302
Défaut	-	-	943	943
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	1 631	186	14	1 831
Total des prêts	35 501	14 537	957	50 995
Provision pour pertes sur prêts	(34)	(72)	(89)	(195)
Prêts nets	35 467	14 465	868	50 800
Autres prêts				
Risque faible	11	-	-	11
Risque moyen	-	14	-	14
Risque élevé	-	-	-	-
Autres prêts bruts	11	14	-	25
Provision pour pertes sur prêts	-	(4)	-	(4)
Autres prêts nets	11	10	-	21
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	3 873	48	-	3 921
Catégorie spéculative	2 397	1 571	-	3 968
Liste de surveillance	13	2	-	15
Défaut	-	-	6	6
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	4 351	31	-	4 382
Engagements de prêts bruts ⁽²⁾	10 634	1 652	6	12 292

⁽¹⁾ Pour ces prêts et engagements de prêts, les pertes sur prêts prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

⁽²⁾ La provision sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts.

18. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit de contrepartie : placements à court terme

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers FAC. Pour atténuer ce risque, FAC se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances. Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à des comités internes et à la fonction de trésorerie pour gérer efficacement le risque de contrepartie.

Les placements à court terme auprès de contreparties gouvernementales sont permis. Ces placements sont toutefois restreints à un terme jusqu'à échéance d'un an ou moins, et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. FAC peut également avoir des quasi-espèces dans des banques des annexes 1 et 2. Ces placements sont restreints à un terme jusqu'à échéance de 90 jours ou moins et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie. Au 31 mars 2025, le placement total le plus important dans l'une ou l'autre des contreparties s'élevait à 379 millions de dollars (161 millions en 2024).

FAC vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et a mis en place des contrôles pour gérer le risque de contrepartie.

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des quasi-espèces et des placements à court terme de FAC d'après l'évaluation de S&P.

	2025		2024	
	Quasi-espèces	Placements à court terme	Quasi-espèces	Placements à court terme
Gouvernement et garantis par le gouvernement				
AAA	-	-	50	-
AA	11	-	25	163
AA-	69	485	93	164
A+	30	-	44	98
A	57	-	8	21
	167	485	220	446

Autres prêts

FAC est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses investissements en capital liés à la dette. Le risque de crédit est encadré par une politique d'investissement en capital de FAC approuvée par le Conseil d'administration, ainsi que par des comités internes, des divisions et des unités d'affaires afin de gérer efficacement le risque de crédit lié à la dette de capital. FAC gère également le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères d'investissement stricts, en évaluant les occasions et les activités d'investissement avec une diligence rigoureuse dans le respect des conventions de société en commandite de chaque fonds. Les gestionnaires de placement surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires d'investissements et en font régulièrement rapport.

18. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à plusieurs comités ainsi qu'à la fonction de trésorerie pour gérer efficacement le risque de marché. Des politiques et des limites en matière de risque de marché permettent de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés et gérés, et qu'ils sont communiqués en temps opportun. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que des pertes découlant d'une variation des taux d'intérêt aient des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et la valeur économique de FAC. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des taux d'intérêt entre les actifs, les passifs et les options intégrées dans les produits de prêts de FAC. Il y a non-concordance des taux d'intérêt lorsqu'il y a des écarts quant au moment des échéances et des retarifications, aux calendriers et montants des paiements et au capital impayé, ainsi qu'aux taux d'intérêt de référence pour certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement anticipé et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêts.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif et du passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont analysés afin d'évaluer la conformité aux limites fixées par la politique et la sensibilité des intérêts créditeurs nets, ainsi que la valeur économique de l'avoir propre à une variation des taux d'intérêt. Le modèle et les hypothèses sont validés régulièrement pour en assurer la vraisemblance.

La politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC définit les limites de la diminution maximale des revenus prévus et de la valeur économique dans l'éventualité d'un choc parallèle immédiat et soutenu des taux d'intérêt. Selon les limites de la politique, les intérêts créditeurs nets prévus pour les 12 prochains mois et la valeur économique de l'avoir propre ne devraient pas diminuer de plus de 10 % si un choc de taux d'intérêt de 2 % se produisait. En fonction de la situation financière de FAC et en supposant un choc de taux d'intérêt de 2 %, les valeurs projetées des intérêts créditeurs nets et la valeur économique de l'avoir propre seraient touchées comme suit :

	2025 Effet d'une		2024 Effet d'une	
	augmentation de 2 %	diminution de 2 %	augmentation de 2 %	diminution de 2 %
Variabilité des intérêts créditeurs nets	46	(72)	15	(36)
Limite	(158)	(158)	(70)	(70)
Variabilité de la valeur économique de l'avoir propre	(307)	184	(313)	210
Limite	(864)	(864)	(874)	(874)

18. Gestion du risque financier (suite)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de FAC en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de retarification ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars	Immédiatement sensible au taux d'intérêt	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total 2025	2024
Actif								
Espèces et								
quasi-espèces	1 347	166	-	-	-	1	1 514	1 559
Rendement	3,43 %	2,96 %	-	-	-	-	-	-
Placements								
à court terme	-	323	157	-	-	5	485	446
Rendement ⁽¹⁾	-	3,32 %	3,17 %	-	-	-	-	-
Prêts	16 436	3 571	8 505	22 718	3 801	170	55 201	50 800
Rendement ⁽¹⁾	5,82 %	5,68 %	4,74 %	4,89 %	4,37 %	-	-	-
Autres prêts	-	-	8	-	-	-	8	21
Rendement ⁽¹⁾	-	-	9,60 %	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	947	947	695
Total de l'actif	17 783	4 060	8 670	22 718	3 801	1 123	58 155	53 521
Passif et capitaux propres								
Emprunts	-	20 146	7 079	18 568	2 902	247	48 942	44 246
Rendement ⁽¹⁾	-	2,86 %	2,85 %	2,93 %	1,92 %	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	563	563	539
Capitaux propres de l'actionnaire	-	-	-	-	-	8 650	8 650	8 736
Total du passif et des capitaux propres	-	20 146	7 079	18 568	2 902	9 460	58 155	53 521
Écart total 2025	17 783	(16 086)	1 591	4 150	899	(8 337)	-	-
Écart total cumulatif 2025	17 783	1 697	3 288	7 438	8 337	-	-	-
Écart total 2024	14 877	(13 698)	1 319	5 296	615	(8 409)	-	-
Écart total cumulatif 2024	14 877	1 179	2 498	7 794	8 409	-	-	-

⁽¹⁾ Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de retarification du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

18. Gestion du risque financier (suite)

Risque de change

FAC est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. Ce risque de change est partiellement couvert en appariant les prêts en devises aux emprunts en devises. Il ne peut être entièrement couvert en raison des différences entre les flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, FAC a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

Les gains de change réalisés au cours de l'exercice se sont élevés à 58 millions de dollars (12 millions en 2024). Les pertes de change subies au cours de l'exercice se sont élevées à 56 millions de dollars (15 millions en 2024).

Investissements

FAC est exposée au risque de marché dans le cadre de ses investissements en raison de la possibilité qu'elle subisse des pertes financières découlant de la volatilité des marchés boursiers, des conditions du marché et des fluctuations de la valeur marchande. Nous gérons le risque de marché lié aux investissements au moyen d'une politique d'investissement en capital de FAC et d'une politique en matière de propension au risque approuvées par le Conseil d'administration. Des processus de diligence raisonnable doivent être exercés et l'approbation du comité d'investissement de la haute direction doit être obtenue avant que tout investissement en capital soit effectué. Les investissements sont établis au moyen d'ententes juridiques, et des politiques et des cadres définissent les exigences relatives à la détermination, à l'évaluation et à la gestion du risque de marché lié aux investissements et à la production de rapports connexes en temps opportun.

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC est exposée à des risques financiers et à des pertes financières par le biais des placements des régimes de retraite agréés. Elle gère ces risques grâce à des politiques en matière de gouvernance, de placements et de capitalisation des régimes de retraite de FAC, qui sont approuvées par le Conseil d'administration. L'énoncé de la politique et de la procédure en matière de placements fournit des lignes directrices sur les actifs qui composent le portefeuille des régimes de retraite agréés pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt, des placements de capitaux propres et des placements non traditionnels. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de la valeur marchande, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique en matière de placements.

Les actifs des régimes de retraite sont répartis entre des actions et des fonds de placement à revenu fixe dont une portion importante du revenu fixe est composée d'obligations du Canada, ce qui assure une couverture du passif pour réduire la volatilité entre les actifs des régimes et les passifs de ces derniers. Cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes :

Portefeuille	Répartition (%)	Durée (années)
Actions canadiennes et internationales	30 %	-
Obligations à rendement réel avec superposition	20 %	25
Obligations canadiennes à long terme	19 %	15
Biens immobiliers et infrastructure globale	15 %	-
Dette privée canadienne à long terme	10 %	15
Obligations canadiennes à long terme financées par emprunt	6 %	42
Actifs des régimes de retraite agréés	-	11
Passifs des régimes de retraite agréés	-	15
Passifs des régimes supplémentaires de retraite	-	15

18. Gestion du risque financier (suite)

La politique en matière de capitalisation des régimes de retraite définit deux objectifs principaux, soit de financer les prestations des régimes de retraite, évalués sur une base de continuité, et d'assurer un financement adéquat des prestations pour services futurs conformément à la loi en vigueur et aux dispositions du Régime de retraite des employés de FAC. En ce qui concerne la disposition à prestations déterminées du régime, FAC financera tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité supérieurs à la limite réglementaire minimale et peut, en tout temps à sa discrétion, verser des cotisations supplémentaires.

La politique de gouvernance des régimes de retraite décrit la structure et les responsabilités du Conseil d'administration, des comités et de la haute direction à l'égard de la gouvernance des régimes de retraite agréés et supplémentaires. Le cadre de gouvernance des régimes de retraite est approuvé chaque année par la haute direction et comprend les critères d'examen et de suivi des gestionnaires de placement et des fournisseurs tiers ainsi que les lignes directrices concernant les frais et les charges admissibles. L'ensemble des frais et des charges payées à l'aide des fonds des régimes sont examinés en fonction de ces lignes directrices afin de confirmer qu'ils sont admissibles.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne dispose pas de fonds suffisants pour respecter ses obligations de paiements à leur échéance.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à plusieurs comités de gestion et à la fonction de trésorerie pour gérer efficacement le risque de liquidité. La politique et les limites assurent que FAC détient des fonds suffisants pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation dans l'éventualité où elle n'aurait pas accès à des fonds en raison de la survenance d'un événement sur le marché ou sur le plan opérationnel. Les limites fixées dans la politique et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société évalue, prévoit et gère ses flux de trésorerie. FAC gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille d'investissements liquides – au 31 mars 2025, la société disposait de 1 999 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements à court terme (2 005 millions en 2024);
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 75 millions de dollars.

18. Gestion du risque financier (suite)

Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de FAC, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de FAC pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts qui pourraient être remboursés par anticipation par FAC n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

Au 31 mars

2025

	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers							
Créditeurs et charges à payer	111	111	38	54	19	–	–
Emprunts	48 942	48 942	1 385	1 896	7 827	21 811	16 023
Passifs des prêts Transfert	186	196	14	14	57	111	–
	49 239	49 249	1 437	1 964	7 903	21 922	16 023

Au 31 mars

2024

	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers							
Créditeurs et charges à payer	105	105	36	51	18	–	–
Emprunts	44 246	44 246	1 097	1 381	6 015	21 124	14 629
Passifs des prêts Transfert	177	186	16	14	55	101	–
	44 528	44 537	1 149	1 446	6 088	21 225	14 629



Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques – Actif pondéré selon les risques relatifs, comme le prescrivent les exigences réglementaires émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en matière de capital.

Adéquation des fonds propres – Mesure des capitaux propres dont une société dispose par rapport à ses exigences en matière de capital.

Agroentreprise et agroalimentaire – Le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire comprend les fournisseurs qui vendent des intrants ou des équipements aux agriculteurs. Il englobe aussi les transformateurs alimentaires, les transporteurs et les entreprises qui offrent des services d'entreposage et qui ajoutent de la valeur aux produits issus de la production primaire en les transformant en produits de consommation. Ce secteur contribue aussi à la livraison de ces produits aux détaillants.

Alliances – Les alliances sont des ententes conclues avec des prêteurs tiers, comme des détaillants d'intrants de culture, des concessionnaires d'équipements et des partenaires du secteur du bétail, dans le cadre desquelles FAC fournit du financement aux producteurs.

Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA) – Le Programme d'attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA) est administré par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) et est conçu pour aider les entreprises à mieux soutenir l'inclusion sociale et économique des Autochtones.

Autres éléments du résultat global – Réévaluation des actifs et des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui ne seront pas reclassés au poste du bénéfice net.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) – Organisme indépendant du gouvernement du Canada qui supervise et réglemente les banques et les sociétés d'assurances enregistrées auprès du gouvernement fédéral, les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi que les régimes de retraite privés de compétence fédérale.

Cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements

climatiques (GIFCC) – Cadre que les organisations doivent suivre pour divulguer les possibilités et les risques financiers liés aux changements climatiques. Les recommandations s'articulent autour de quatre domaines thématiques qui reflètent les éléments fondamentaux du fonctionnement d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et objectifs.

Charge pour pertes sur prêts – Charge imputée à l'état des résultats qui correspond au montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts à un niveau jugé approprié par la direction.

Contrepartie – L'autre partie engagée dans une opération financière, habituellement une autre institution financière.

Cote de crédit – Classification du risque de crédit découlant d'une évaluation des ressources financières d'un particulier ou d'une entreprise, de ses antécédents de remboursement et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations financières.

Couverture – Pratique de gestion du risque qu'une entité utilise pour se protéger contre les fluctuations négatives des cours, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette technique repose sur l'élimination ou la réduction des risques par la prise de positions de compensation ou d'atténuation.

Dette subordonnée – Prêt de rang inférieur à d'autres prêts en ce qui concerne le droit sur l'actif ou les gains, en cas de défaut du débiteur. La dette subordonnée n'est habituellement pas assortie d'une garantie.

Durabilité – Soutien d'un processus dans le temps sans épuiser les ressources naturelles ou physiques; satisfaction des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Facilité de crédit – La limite de crédit sur un groupe de prêts pour lequel la garantie, le ou les emprunteurs, et la ou les cautions sont les mêmes.

Fonds propres de catégorie 1 – Mesure de capital définie dans la ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur les exigences en matière d'adéquation des fonds propres, composée des bénéfices non répartis, du capital d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, moins les ajustements réglementaires requis.

Gaz à effet de serre (GES) – Constituant gazeux de l'atmosphère qui piège la chaleur en absorbant le rayonnement infrarouge, contribuant ainsi au réchauffement planétaire et aux changements climatiques. Parmi les gaz à effet de serre, on compte le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, l'ozone, les hydrofluorocarbones, les perfluorocarbones, l'hexafluorure de soufre et le trifluorure d'azote.

Instrument financier dérivé – Instrument financier dont la valeur est déterminée et dérivée d'après un prix, un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice des prix sous-jacent. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet de transférer, de modifier ou de réduire le risque réel ou prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les types de contrats de produits dérivés peuvent comprendre les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats à terme.

Intérêts créditeurs nets – Différence entre les intérêts réalisés sur les éléments d'actif (p. ex., prêts et valeurs mobilières) et les intérêts payés sur les emprunts.

Juste valeur – Le prix estimatif pour vendre un actif ou transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Marge d'intérêt nette – Intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêt moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif – Méthode qui consiste à calculer le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier et à répartir les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la période visée.

Montant nominal de référence – Dans un contrat dérivé, montant considéré lors du calcul de l'intérêt et des autres paiements. Selon les modalités du contrat dérivé, le montant nominal de référence n'est pas échangé.

Norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) – Méthodologie comptable transparente utilisée pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités de prêt et d'investissement des institutions financières dans l'ensemble de l'industrie financière mondiale. Cette norme constitue l'approche recommandée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) pour le calcul et la communication de l'information sur les émissions financées.

Option sur taux d'intérêt – Option donnant à son détenteur le droit, mais non l'obligation, d'effectuer un swap ou d'acheter une obligation du Trésor. Cet instrument dérivé permet de couvrir le risque de garantie de taux d'intérêt sur les prêts à taux fixe.

Paiements anticipés – Versements de capital non prévus au calendrier de remboursement effectués avant l'échéance du terme.

Prêt en retard – Un prêt est en retard lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai acceptable le plein montant de capital et d'intérêt. Tout prêt pour lequel un paiement est en retard de 90 jours depuis la date d'échéance contractuelle ou pour lequel une modification diminuant l'obligation financière de l'emprunteur a été accordée est classé douteux.

Probabilité de défaut (PD) – Estimation de la probabilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les paiements prévus sur un horizon donné.

Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) – Processus de bout en bout conçu pour veiller à ce que FAC conserve une position de capital saine et solide, afin d'appuyer son orientation stratégique et d'être en mesure de faire face à des ralentissements économiques, à l'incertitude liée aux changements climatiques et à des périodes de pertes prolongées.

Production primaire – La production agricole primaire désigne la production et la vente d'un produit agricole à l'état brut (frais) par le producteur. Elle comprend l'élevage, l'apiculture, la production laitière, la production fruitière, la production de céréales et d'oléagineux, l'aquaculture, l'agroforesterie et toute autre activité liée à la culture de végétaux ou à l'élevage d'animaux.

Programme d'emprunt des sociétés d'État – Programme permettant aux sociétés d'État admissibles d'emprunter des fonds en dollars canadiens directement auprès du gouvernement fédéral.

Programme de soutien à la clientèle – Un programme de soutien à la clientèle (PSC) est une directive de crédit conçue pour simplifier les politiques et les procédures de prêt standard, en dotant les employés d'outils supplémentaires pour apporter un soutien efficace aux clients touchés par des événements sectoriels ou géographiques. Ces directives demeurent actives pendant un an et sont adaptées de manière proactive au nombre de clients touchés et à la gravité des événements.

Provision pour pertes sur prêts – Meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables subies sur les éléments d'actif financier évalués au coût amorti ainsi que les engagements à l'égard de prêts. Au bilan, les provisions sont comptabilisées comme déductions d'éléments d'actif financier.

Quota – Actif incorporel ou intangible qui confère au détenteur un permis ou un droit de vente d'une quantité précise d'un produit donné. Cela comprend les industries sous gestion de l'offre comme celles du lait, des œufs et de la volaille (poulets à griller, poulets à griller de reproduction, dindons, dindons de reproduction, pondeuses, poulettes de ponte et poulettes de reproduction).

Radiations – Les prêts et la provision pour pertes sur prêts qui leur est associée sont radiés en partie ou en totalité lorsqu'il n'existe plus de probabilité raisonnable de recouvrement.

Ratio d'efficacité – Mesure non conforme aux PPGR (principes comptables généralement reconnus) servant à évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour générer des bénéfices (frais d'administration exprimés en pourcentage des produits). Les produits comprennent les intérêts créditeurs nets, le produit net tiré de l'assurance et les autres produits. Cette mesure exclut le gain (la perte) de change.

Ratio de capital total – Le capital total de FAC est constitué du capital d'apport et des bénéfices non répartis, déduction faite des rajustements réglementaires prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le ratio de capital total est calculé en divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio de levier – Niveau de dette exprimé en dollars de dette contractée pour chaque dollar de capitaux propres.

Ratio du capital réglementaire minimal – Niveau minimal de capital, exprimé en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques, prescrit par les exigences réglementaires du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Rémunération conditionnelle – Partie de la rémunération d'un employé qui est variable, c'est-à-dire qui pourrait ne pas lui être versée. Il s'agit d'un paiement forfaitaire fondé sur un pourcentage du salaire de base. La possibilité de recevoir la rémunération conditionnelle est réévaluée chaque année en fonction du rendement global et de l'atteinte des objectifs. Le montant de ce paiement forfaitaire varie selon le niveau de rendement atteint.

Rendement des capitaux propres (RCP) – Mesure de l'efficacité avec laquelle FAC utilise ses capitaux propres existants pour réaliser des bénéfices. Le RCP correspond au bénéfice net attribuable à l'actionnaire, exprimé en pourcentage du total des capitaux propres moyens.

Responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) – Ensemble de mesures quantifiables reposant sur des critères jugés importants par les actionnaires d'une société. Ces mesures servent à évaluer les effets sociétaux et environnementaux de la société ainsi que son rendement dans ces domaines, en plus de contribuer à une saine gouvernance d'entreprise.

Risque de change – Risque de perte financière attribuable aux fluctuations négatives des taux de change.

Risque de crédit – Risque de perte financière si un emprunteur ou une autre contrepartie ne respecte pas ses engagements financiers.

Risque de marché – Possibilité de pertes attribuables à une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Valeur économique de l'avoir propre – Mesure calculée sur la base de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie provenant des actifs moins les passifs et utilisée pour évaluer les risques de taux d'intérêt.



Bureaux de FAC

Colombie-Britannique

Abbotsford, Dawson Creek, Duncan, Kelowna, Surrey et Vancouver (S)

Alberta

Barrhead, Brooks, Calgary, Camrose, Drumheller (S), Edmonton, Falher, Grande Prairie, High River (S), La Crete, Leduc, Lethbridge, Medicine Hat, Olds, Red Deer, Strathmore (S), Vegreville, Vermilion et Westlock

Saskatchewan

Assiniboia, Carlyle, Humboldt, Kindersley, Lloydminster, Meadow Lake (S), Moose Jaw, Moosomin (S), North Battleford, Outlook (S), Prince Albert, Regina, Rosetown, Saskatoon, Swift Current, Tisdale, Unity (S), Weyburn et Yorkton

Manitoba

Arborg, Brandon, Dauphin, Killarney (S), Morden, Neepawa, Portage la Prairie, Shoal Lake (S), Steinbach, Stonewall (S), Swan River, Virden et Winnipeg

Ontario

Ajax (S), Casselman, Chatham, Clinton, Essex, Frankford, Guelph, Kanata, Kingston, Lindsay, Listowel, London, Mississauga, Ottawa, Owen Sound, Sarnia, Simcoe, St. Catharines, Stratford, Thornnton, Toronto, Walkerton et Woodstock

Québec

Ange-Gardien, Beauharnois, Blainville, Drummondville, Joliette, Montréal, Québec, Rivière-du-Loup, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Sainte-Marie, Trois-Rivières et Victoriaville

Nouveau-Brunswick

Moncton et Woodstock

Nouvelle-Écosse

Kentville et Millbrook

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Terre-Neuve-et-Labrador

Mount Pearl

Siège social

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Téléphone : 306-780-8100
Service ATS : 306-780-6974
Service ATS sans frais : 1-866-205-0013

Centre de service à la clientèle

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 7 h à 19 h (heure de l'Est)
Téléphone : 1-888-332-3301
Télécopieur : 1-800-284-6436
Courriel : csc@fcc.ca

Centre d'assistance à la clientèle de FAC AgExpert

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Sans frais : 1-800-667-7893
Télécopieur : 306-721-1981
Courriel : support@fccagexpert.ca

Relations avec le gouvernement

1460 – 100, rue Queen,
World Exchange Plaza,
Ottawa (Ontario) K1P 1J9

(S) Bureau satellite – heures réduites





Rêver. Bâtir. Réussir.

fcc.ca

This report is also available in English at fcc.ca